

"Hameaux et quartiers remarquables"

"Les Bergères" et "Saint Jallet"

Une opération menée par le Pays de la Châtre-en-Berry, Indre



Elodie Filleul, Valérie Poudray, Anne Merlet, Roch Mermin - Janvier 2014

Master 1 Valorisation du patrimoine et développement territorial



Remerciements

En préambule à ce rapport, nous souhaitons adresser nos remerciements aux personnes qui nous ont aidés et encadrés lors de ce projet.

En premier lieu, nous voulons remercier M. Yann Le Roux, directeur du Pays de la Châtre-en-Berry et Madame Dominique Chabenat, la secrétaire-comptable pour leur soutien et la communication faite lors de la réunion publique. Mais aussi M. Yves Pétoin de la chambre de l'agriculture de l'Indre et M. Alexandre Martin, architecte du CAUE 36, pour leurs conseils.

En second lieu, nous remercions M. Frédéric Serre, professeur au lycée d'agricole d'Ahun, de nous avoir guidé et conseillé lors de ce projet.

Nous tenons à remercions la mairie de Crevant et de Saint Plantaire pour leur accueil sur leur commune. Et nous remercions plus particulièrement, Madame Annie Tribet, adjointe à la mairie de Crevant, qui nous a été d'une vraie aide sur le terrain.

Et bien sûr, nous remercions les habitants des deux hameaux qui nous ont chaleureusement ouvert leur porte.

Enfin, nous tenons également à remercier toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin à la réalisation de ce travail.

Table des matières

Introduction	6
Partie I : Présentation de la Commande et Méthodologie	8
1. Présentation de la commande	8
a. Un partenariat Université - Pays	8
b. Une commande s'inscrivant dans l' Opération « Hameaux et quartiers remarquables »	8
c. La présentation de la commande	9
d. Analyse de la commande du Pays de la Châtre-en-Berry	9
2. Notre méthodologie	10
a. Phase d'inventaire et de diagnostic	10
b. La démarche de concertation	11
c. Les limites de notre projet	12
Partie II : Nos territoires d'étude: Les Bergères et Saint Jallet	14
1. Présentation du territoire du Pays de la Châtre-en-Berry	14
a. Le périmètre administratif du Pays de la Châtre-en-Berry	14
b. L'élevage dominant, concourant à la préservation des paysages remarquables	15
c. Le Boischaut sud entre bassin parisien et massif central	15
d. Une flore et une faune remarquable	16
e. Le Bocage, un milieu anthropique	17
2. Crevant et son hameau “Les Bergères”	19
a. Crevant : une paroisse présente dès le Moyen Âge.....	20
b. Une démographie identique à la tendance des territoires ruraux français.....	20
c. Une économie agricole autour de prestations de services	21
d. Une volonté des élus locaux et des habitants de créer un cadre de vie agréable.....	22
e. Zoom sur Les Bergères.....	23
Les Bergères : Un hameau existant sur le cadastre napoléonien	23
L'évolution démographique des Bergères	25
Une économie importante pour un petit hameau	25
3. Saint Plantaire et son hameau “Saint Jallet”	27
a. Une commune historiquement entre deux territoires	27
b. Une démographie identique à la tendance des territoires ruraux français.....	28
c. Une économie de prestations de services	29
d. Des prédispositions propices au développement d'un tourisme de découverte.....	30

e. Zoom sur Saint Jallet	32
Un hameau déjà bien organisé au 19e siècle	32
La démographie de Saint Jallet	33
4. Inventaire du patrimoine des Bergères et de Saint Jallet	34
a. Les Bergères	35
Le patrimoine naturel	35
Le patrimoine culturel	37
Le patrimoine bâti	39
Un patrimoine riche mais en danger.....	42
b. Saint-Jallet	43
Le patrimoine naturel :	44
Le patrimoine culturel	45
Le patrimoine bâti	48
Les obstacles à la mise en valeur	50
Partie III : Démarche de concertation	52
1. Réunion publique aux Bergères	52
a. Préparation et contenu de la réunion publique.....	52
b. Le déroulement le jour de la réunion publique	54
c. Les retombées et conclusion	55
2. Entretiens d'enquête à Saint-Jallet	57
a. Conception	57
b. Mise en œuvre et réalisation	58
c. Analyse et ouverture.....	60
Partie IV : Propositions de valorisation	62
1. Axe 1 - Renforcer la Politique patrimoniale du pays	62
a. Renforcer l'animation territoriale autour du patrimoine	62
b. Développer une dynamique de réseau.....	64
2. Axe 2 - Proposition d'aménagement aux communes.....	65
a. Le hameau "Les Bergères"	65
b. Le hameau "Saint Jallet"	68
Conclusion.....	70
Bibliographie	72
Annexes	74

Introduction

Nos campagnes françaises, aussi plurielles, soit elles, connaissent aujourd'hui, une crise profonde, conjointement à l'évolution de nos modes de vie. Par voie de fait, à tout niveau, les institutions publiques tentent de mettre en place des dispositifs afin de soutenir ces territoires, ces campagnes en marge des grands centres urbains et touristiques.

La richesse du patrimoine de nos campagnes est souvent une des réponses à ces problématiques. Le terme de patrimoine reste une notion controversée. Son sens littéral voudrait qu'il soit l'héritage que l'on nous a légué, ce qui est vrai. Pour d'autres, le patrimoine se traduit par le spectaculaire, l'esthétique, l'ancien, ou bien d'autres attributions qui, bien souvent, se rapprochent du degré d'appropriation de celui qui le fréquente et le regarde.

Ce n'est pas la proximité spatiale qui fait l'attachement à un patrimoine, mais la proximité sensible. Autrement dit, être proche d'un patrimoine, le voir tous les jours, ne suffit pas à en être conscient. Et ce n'est que trop fréquemment qu'il disparaît, car il devient banal, habituel, ordinaire. Or chaque patrimoine relève de l'identité culturelle de chacun. Il est difficile de construire le futur si on ne peut expliquer son passé. Il fait l'objet d'une appropriation individuelle ou collective par attachement et besoin d'appartenance à une référence qui émane de ces héritages.

"Parce qu'il touche au plus profond de chacun, le patrimoine réveille des passions, surtout lorsque sont en jeu des valeurs identitaires"¹. L'argument politique avancé est, alors, que "*la force d'un territoire réside dans ses paysages typiques, symboles d'existence et d'appartenance à une région*"² Il est alors placé comme l'élément principal d'une nouvelle politique de développement rural, pour ces campagnes en quête d'un nouveau souffle.

Il n'est pas rare de rencontrer au détour des chemins, des hameaux. Un hameau, résulte d'une construction sociale, et se caractérise par une taille modeste. En effet, cette entité est rattachée administrativement à une commune de plus grande importance. Nous allons dans cette étude, nous intéresser au patrimoine présent sur deux hameaux.

¹ "Question sur le patrimoine" de Dominique Audrerie, édition confluences

² BELLEGARDE-CRESSANS Marion, Mémoire M1 Valorisation du Patrimoine et Développement Territorial

Pour mener à bien ce projet qui nous a été confié, notre étude va s'appuyer sur deux cas concrets : les hameaux « Les Bergères », situé sur la commune de Crevant, et « Saint-Jallet », situé sur la commune de Saint-Plantaire.

Dans une première partie, nous expliquerons notre méthodologie sur ce projet. En effet, il nous semble important de mettre en évidence, la façon dont nous avons mené cette étude. L'animation du projet correspond, en effet, à un des objectifs de la commande, qui est la sensibilisation des acteurs du territoire à leurs patrimoine.

Dans une seconde partie, nous présenterons un diagnostic des territoires d'études. Ces diagnostics nous permettront de bien cerner quelles sont les dynamiques, les tendances qui structurent les deux hameaux.

Dans une troisième partie, nous présenterons un inventaire non-exhaustif du patrimoine des hameaux (naturel, bâti, culturel).

Enfin dans une quatrième partie, nous présenterons notre démarche de concertation qui diffère selon nos deux territoires d'étude.

Pour conclure cette étude, dans une dernière partie, nous développerons plusieurs propositions de valorisation du patrimoine adaptées à chacun des hameaux.

Partie I : Présentation de la Commande et Méthodologie

1. Présentation de la commande

a. Un partenariat Université - Pays

Cette étude, présentée dans ce rapport, résulte d'un partenariat entre l'Université de Limoges, le LEGTA d'Ahun et le Pays de La Châtre-en-Berry. Ce dernier s'est rapproché de la formation « Valorisation du patrimoine et développement territorial » pour proposer une opportunité de travail, de recherche, de réflexion sur la valorisation du patrimoine en milieu rural. Le pays de la châtre en Berry est un syndicat mixte et, comme le stipule ses statuts, il « a pour objet d'élaborer et de mettre en œuvre une politique commune de développement local et d'aménagement global et durable du Pays de La Châtre-en-Berry en contractualisant directement avec les partenaires tels que l'union européenne, l'État, la Région Centre, le Département de l'Indre, et autres partenaires. »

Ainsi, il a pour mission de coordonner des projets sur le territoire dans une stratégie transversale, de mener des programmes de financement directs et une politique d'aménagement de développement global et durable.

Le pays de la Châtre-en-Berry a récemment signé un contrat régional de 3e génération. Ce dernier définit la stratégie de développement du Pays de La Châtre-en-Berry : « Faire du développement durable un élément fédérateur pour construire l'avenir du Pays ». Il se décline, ensuite, en programmes d'actions, plus ou moins prioritaires. Dans notre cas, nous porterons un regard attentif sur les modules 5 et 10 (cf. annexe 1).

En effet, le module 5, inclus dans le bloc prioritaire, porte sur la qualité des paysages et présente l'objectif suivant : « accompagner les collectivités locales et les agriculteurs dans leurs projets afin de mieux prendre en compte le paysage ». Le module 10 sur les aménagements urbains et le cadre de vie a pour objectif « améliorer la qualité du cadre de vie de ce territoire en valorisant davantage les espaces publics, le petit patrimoine et les sites remarquables »

L'opération « Hameaux et quartiers remarquables » présentée s'inscrit parfaitement dans ces deux modules.

b. Une commande inscrite dans l' Opération « Hameaux et quartiers remarquables »

L'opération « Hameaux et quartiers remarquables » est une opération expérimentale à l'échelle du Pays de La Châtre-en-Berry sur la préservation du patrimoine bâti traditionnel et le paysage. Le Pays est parti du constat que le territoire possède beaucoup de bâti traditionnel rural,

que ces bâtiments intégrés dans un patrimoine paysager sont un patrimoine qui fait partie de l'identité du Pays. Ces bâtiments ont, aujourd'hui, cruellement besoin d'être restaurés, et peu d'entre eux sont entretenus, soit par manque de temps, par manque d'argent mais aussi par manque de considération. Il est donc important qu'il y ait une prise de conscience de ce patrimoine, non seulement de la part des élus, mais aussi de la part des habitants, des artisans. Cette prise de conscience entraînerait de l'entretien, qui entraînerait de la préservation, puis de la valorisation.

Avec cette opération, le Pays souhaite : conserver et mettre en valeur l'architecture rurale traditionnelle et les paysages des villages ruraux du Pays. En ciblant son action sur quelques hameaux, le pays souhaite concentrer les projets de restauration du patrimoine bâti traditionnel et d'aménagement de l'espace public en prenant en compte le paysage. Cette concentration permettra de faire émerger des territoires exemplaires, vitrine de l'action du Pays de la Châtre-en-Berry.

Cette opération « Hameaux et quartiers remarquables » est une opération sur le long terme. L'étude commandée aux étudiants de l'université de Limoges constitue la première phase.

c. La présentation de la commande

Le 15 Octobre 2013, Monsieur Yann Le Roux, directeur du Pays de la Châtre-en-Berry, est venu présenter, aux étudiants de la formation, l'opération « Hameaux et quartiers remarquables ». Il était, pour l'occasion, accompagné de Monsieur Yves Pétoin, représentant de la chambre de l'agriculture de l'Indre, et de Monsieur Alexandre Martin, architecte au CAUE 36. Ces deux structures référentes sur le territoire en matière d'urbanisme, d'architecture, d'agriculture et d'environnement, sont très impliquées dans le projet porté par le Pays de la Châtre-en-Berry, et ont notamment permis d'identifier les hameaux présentant un intérêt patrimonial.

A l'issue de cette présentation, nous, Elodie Filleul, Anne Merlet, Roch Mermin et Valérie Poudray, nous sommes constitués en groupe pour travailler sur les hameaux « Les Bergères » et « Saint-Jallet ». Le temps imparti sur l'étude était de 14 jours, réparti sur 2 mois et demi. Le premier travail, a donc été d'organiser notre temps afin de l'optimiser et d'être efficace.

d. Analyse de la commande du Pays de la Châtre-en-Berry

Ainsi, dans un premier temps, nous avons passé du temps à identifier et analyser la commande. En effet, il a fallu comprendre les enjeux, les besoins réels et secondaires. Nos commanditaires ont de réelles attentes et sont attachés à leur territoire, c'est pourquoi, nous avons du lire entre les lignes, afin de trier les informations et aller à l'essentiel. Nous nous sommes appuyés sur la présentation du projet du 14 octobre 2013, sur la réunion du 4 novembre 2013 et sur

les documents, transmis par le Pays, qui présentaient l'ensemble du projet "Hameaux et quartiers remarquables" (cf. Annexe 2).

La commande:

Conserver et mettre en valeur l'architecture rurale traditionnelle et les paysages ruraux du pays de la Châtre en Berry, à travers les exemples du hameau des Bergères (Crevant) et de Saint-Jallet (Saint Plantaire).

Il nous demande de réfléchir à la conservation et à la mise en valeur de l'architecture rurale traditionnelle et les paysages ruraux du Pays de La Châtre-en-Berry, à travers les exemples du hameau des Bergères (Crevant) et de Saint-Jallet (Saint Plantaire).

Le premier objectif de la commande est de réaliser un inventaire du patrimoine bâti, public et privé, pour chacun des deux hameaux. Cet inventaire va permettre de mettre en évidence les intérêts patrimoniaux propres à chacun des deux sites.

Le second objectif de la commande est de proposer, une fois l'inventaire réalisé, des propositions de valorisation du patrimoine en adéquation avec les hameaux sélectionnés.

Le Pays a également, clairement, énoncé son souhait de privilégier une démarche de concertation avec les habitants.. Cette notion de sensibilisation, de démarche participative est une attente forte du pays qui veut « remettre du vivant dans ces hameaux ». Après la compréhension de la commande, naturellement, notre travail s'est déroulé en trois phases: 1) Diagnostic 2) Démarche de concertation 3) Propositions de valorisation.

2. Notre méthodologie

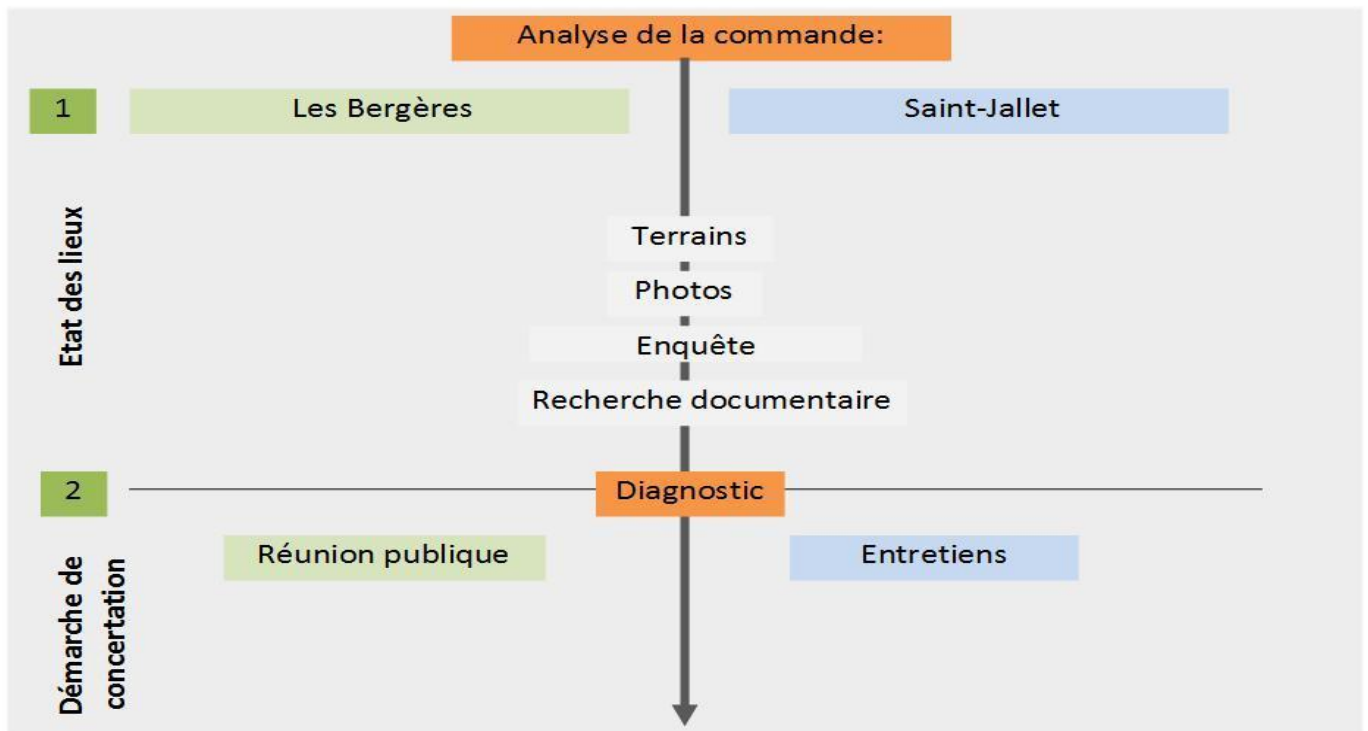
a. Phase d'inventaire et de diagnostic

Après avoir analysé la commande, nous avons commencé à travailler sur nos hameaux afin de parfaire un diagnostic. Le but étant une meilleure compréhension du territoire sur lequel nous nous trouvions. Cela signifie notre présence sur les hameaux afin de prendre connaissance des lieux, du bâti et du paysage qui les composent. Cette démarche nous a permis de voir les éléments ayant un intérêt patrimonial et donc de les sélectionner comme étant remarquables. Une fois que nous nous sommes imprégnés des lieux, nous avons rencontré les habitants des hameaux. Nous trouvons qu'il est important de connaître leur avis et leur point de vue. Ce sont les premiers concernés par ce

projet, ils sont acteurs de leur patrimoine. Nous avons aussi effectué des recherches documentaires pour approfondir nos connaissances du territoire d'étude.

Cet ensemble nous a permis d'établir un diagnostic, qui sera décrit plus en détails dans la suite de ce rapport. Nous avons travaillé sur un diagnostic combinant des données socio-économiques, historiques et environnementales. Le diagnostic nous a amené à une meilleure compréhension du territoire d'étude en mettant en avant les points positifs et les points négatifs. Ensuite pour répondre à la commande, nous avons réalisé un inventaire du bâti public et privé pour connaître l'intérêt patrimonial des hameaux. A travers l'inventaire réalisé pour chacun des deux sites, nous avons mis en avant ce qui nous semblait être des marqueurs d'une vie rurale et traditionnelle.

Méthodologie



source: Roch Mermin

b. La démarche de concertation

Notre deuxième phase repose sur une démarche de concertation. Cette démarche varie selon les deux hameaux. En effet, ces deux derniers présentent des caractéristiques différentes. Ainsi, pour le hameau des Bergères, lors de nos déplacements sur le terrain, nous avons pu constater que la population était réceptive à notre démarche. De plus, Madame Tribet, adjointe à la mairie, était également impliquée dans notre projet et était notre personne relais. Ces différents aspects étaient

propices à organiser une réunion publique sur ce hameau. Sur Saint Jallet, notre contact avec la population s'est établi dans la durée. Nous avons donc privilégié des entretiens d'enquêtes individuels. Que ce soit sous la forme d'une réunion publique, ou sous la forme d'entretiens d'enquête, notre démarche de concertation conserve toujours le même objectif : sensibiliser les habitants et les acteurs locaux au patrimoine en leur apportant un nouveau regard sur le hameau et récolter des pistes de valorisation du patrimoine.

Les diagnostics, suivis de nos démarches de concertation, nous permettent d'aboutir à notre troisième phase du projet. En effet, en prenant en compte tous les éléments vus dans les deux précédentes phases, nous avons pu faire des propositions de valorisation du patrimoine des hameaux. Notre projet se termine, ainsi par des propositions de valorisation, à destination du Pays de la Châtre-en-Berry et des communes correspondantes aux hameaux. L'ensemble de ce travail sera présenté publiquement, le 15 Janvier 2014 à Pouligny-Notre-Dame. Nous vous rappelons, cependant, que l'opération « Hameaux remarquables » est une opération sur le long terme. L'étude que nous avons menée constitue la première phase de cette opération et sera reprise par le Pays de la Châtre-en-Berry.

c. Les limites de notre projet

Toutefois, dans notre méthodologie de projet, il faut relever quelques éléments qui ont compliqué un travail optimal dans son ensemble.

Le premier élément serait le temps consacré. Un projet de la sorte mériterait qu'on lui consacre plus que 14 jours. L'éparpillement des journées banalisées sur le Pays de la Châtre-en-Berry, ont entraîné une difficulté à s'immerger complètement dans notre mission. Cela nous a freiné dans notre avancée et dans la rencontre avec les acteurs locaux. En effet, un travail d'animation territoriale est un travail quotidien et sur le long terme. L'ensemble de ces éléments font que notre suivi a été moins conséquent qu'une personne qui travaille quotidiennement à cette tâche.

Le deuxième élément serait les territoires d'études. Il nous a été difficile de nous limiter à l'échelle des hameaux. En effet, les hameaux sont inscrits dans une commune, elle-même inscrite dans une communauté de communes. D'ailleurs, lors de nos rencontres avec les acteurs du territoire, nous avons pu constater que ces derniers avaient une vision globale de l'espace. Toutefois, du fait du temps imparti, nous comprenons qu'il fallait se concentrer sur une plus petite échelle.

Et enfin, l’intitulé de la commande est centré essentiellement sur le bâti et le paysage. A travers le paysage, nous avons pris en compte les spécificités humaines qui ont façonné le paysage et les éléments naturels spécifiques de la région. Or, en étudiant le patrimoine bâti, nous ne pouvons exclure le patrimoine culturel et naturel. C’est pourquoi nous les avons inclus dans notre étude.

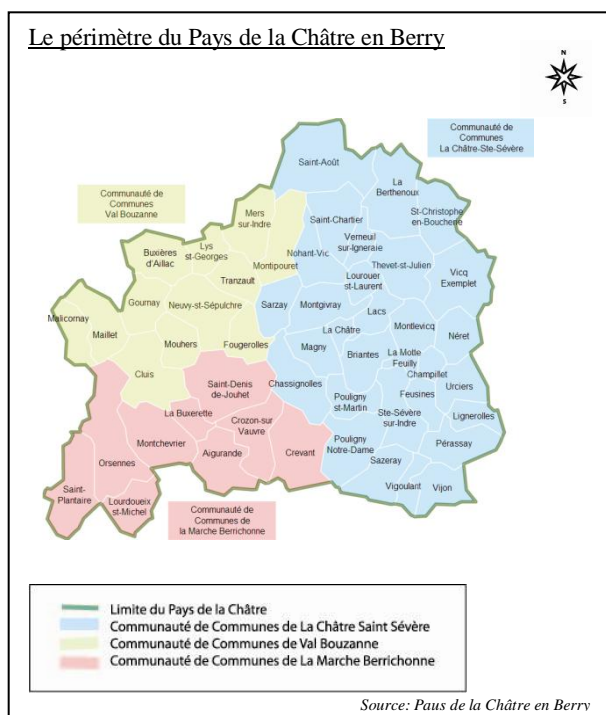
Partie II : Nos territoires d'étude: Les Bergères et Saint Jallet

1. Présentation du territoire du Pays de la Châtre-en-Berry

a. Le périmètre administratif du Pays de la Châtre-en-Berry

Le territoire du Pays de la Châtre-en-Berry se situe au sud du département de l'Indre, dans la région Centre. Il partage des limites administratives à l'est avec le département du Cher et au sud avec le département de la Creuse.

Le pays compte 29 996 habitants, soit 25 hab/km², il s'étend sur un périmètre de 51



communes réparties sur quatre cantons (Aigurande, La Châtre, Neuvy Saint Sépulchre, Sainte Sévère sur Indre) et la commune de Buxières d'Aillac. On dénombre trois communautés de communes qui couvrent entièrement le territoire³. Le périmètre de création du Pays de la Châtre-en-Berry s'est créé naturellement car il représente un bassin de vie autour de la ville centre La Châtre, sous-préfecture et centre administratif du territoire. En effet, ce bassin de vie et d'emploi est reconnu par l'INSEE, au même titre que Châteauroux, Issoudun ou encore Argenton sur Creuse.

Le Pays de la Châtre-en-Berry, comme son nom l'indique, est populairement reconnu comme un des territoires du Berry. Le Berry est né sous l'Ancien Régime, c'était une province ayant pour capitale Bourges. Il a toujours eu une vocation agricole forte et doit son unité plus à l'histoire qu'à la géographie. En effet, aujourd'hui encore, le Berry est réparti dans plusieurs départements.

³ Pays de La Châtre - INSEE 2006

b. L'élevage dominant, concourant à la préservation des paysages remarquables

L'agriculture, sur le territoire du Pays de la Châtre, fournit près de 14 % des emplois, supplantant ainsi l'industrie. Même si la tendance est à la baisse de l'emploi agricole, le caractère structurant de cette activité est essentiel pour le maintien des populations dans cet espace rural. C'est une activité essentielle dans la préservation des paysages semi ouverts où alternent prairies pâturées et terres agricoles. Le Pays de la Châtre-en-Berry constitue avec la Brenne et le Pays du Val de Creuse, le Boischaut sud qui est une région naturelle caractérisée par un maillage encore très dense de bocage.

Le Boischaut Sud est essentiellement tourné vers l'élevage : les prairies occupent près de 62 % des terres agricoles (contre moins de 20 % dans l'Indre et le Cher), laissant les cultures sur les plateaux. C'est principalement l'élevage bovin allaitant (Limousines et Charolaises) qui domine, mais quelques productions ovines subsistent, notamment à l'Ouest de la vallée de la Creuse.

Le Boischaut Sud, comparativement au reste du territoire de l'Indre et du Cher, a connu peu de remembrements. En effet, seuls 29 % des communes du secteur ont été remembrées, contre 53 % dans le reste des 2 départements, d'où un parcellaire encore assez morcelé. De plus, la majorité de ces remembrements ont eu lieu lors du tracé des autoroutes A20 et A71.

Le relief, plus prononcé que les régions voisines de plaine, ne fait pas du Boischaut Sud une région propice aux grandes cultures. Si la majorité des remembrements a eu lieu entre 1960 et 1990, certains sont encore pratiqués actuellement.

C'est cette particularité locale qui explique que le Boischaut Sud soit aujourd'hui encore un territoire bocager.

c. Le Boischaut sud entre bassin parisien et massif central

Le Boischaut sud repose sur une incroyable complexité tant au niveau de sa géomorphologie que sa biodiversité qui en est liée. Cette diversité se traduit notamment par quatre grandes régions naturelles qu'il abrite. Ainsi les territoires d'étude portant sur les communes de Crevant et Saint Plantaire sont particulièrement révélateurs de cette diversité complexe inscrite dans la région naturelle appelée Boischaut-sud ou méridional. Aujourd'hui menacé par une évolution socio-économique, il tend à disparaître. C'est pourquoi, il devient essentiel de s'y intéresser et de le comprendre. Il est non seulement une réserve de biodiversité mais aussi, par ce patrimoine naturel,

il s'inscrit également dans l'histoire locale à travers l'architecture et l'organisation sociale du territoire.

Le Boischaut Sud correspond aux premiers contreforts du massif central. Son altitude s'élève régulièrement jusqu'à la limite méridionale de la région Centre pour atteindre 501 mètres. C'est un espace de transition entre les terrains sédimentaires du Bassin Parisien et le socle cristallin du Massif Central. A ce titre, le Boischaut Sud regroupe, en fait, deux entités fort différentes : le Boischaut Sud sensu stricto, correspondant aux premiers étages géologiques du Bassin Parisien et la Basse Marche, qui s'inscrit dans les limites du piémont Nord du Massif Central.

De même, plusieurs ensembles et sous-ensembles peuvent être distingués au sein de ces deux régions naturelles. Ainsi, le Boischaut Sud englobe notamment la Plaine argilo-calcaire du Lias » au nord-est de La Châtre, où les formations liasiques sont ponctuellement recouvertes de dépôts plus récents (Sables d'Ardentes) et surtout de couvertures limoneuses. La Marche, quant à elle, regroupe différentes natures de roches et l'on distingue notamment les affleurements de roche plutonique (granite), comme dans le « Pays de Crevant », du reste de la Marche aux roches métamorphiques (gneiss, micaschistes, ...).

Le Boischaut Sud se présente comme un vaste plateau bocager, en pente douce vers le Nord. Celui-ci est cependant fortement entaillé par le réseau hydrographique, ce qui renforce l'effet de relief. Ainsi, les dénivelés peuvent être conséquents, que ce soit dans la Marche ou dans le Boischaut Sud sensu stricto.

d. Une flore et une faune remarquable

Directement liés aux conditions géologiques et pédologiques, la flore et les milieux naturels du Boischaut Sud présentent la particularité de se situer au contact des roches sédimentaires du bassin parisien et du socle cristallin du massif central. Ajouté à cela, la présence d'un relief marqué par de nombreuses vallées, laissant apparaître des coteaux escarpés ainsi que des falaises et des blocs rocheux, il en résulte une diversité d'espèces et d'habitats naturels remarquables. Ainsi, au nord de la zone d'étude, les roches argilo-calcaires occupent une surface importante et les premières pelouses calcicoles apparaissent dans la région de La Châtre et sur les coteaux de la vallée de la Creuse en aval d'Argenton sur Creuse. En Marche, c'est la présence de nombreuses prairies paratourbeuses qui fait l'originalité de ce secteur : ces milieux remarquables abritent, en effet, un cortège important d'espèces de la flore atlantique issue du Massif Central.

Pour illustrer cette grande diversité des milieux naturels du Boischaut Sud, l'exemple des prairies et pelouses est le plus frappant, avec une variété importante de formations suivant la présence ou non de calcaire dans le sol, de gradient trophique et hydrique et le caractère pâturé ou fauché.

Cependant, les mutations agricoles récentes de l'élevage bovin vers la culture plus rentable, ainsi qu'une volonté d'optimiser l'espace mettent en péril les milieux naturels du Boischaut Sud et la flore originale associée. Le labour des prairies et le drainage des zones humides s'observent actuellement jusque dans quelques secteurs du socle cristallin, sur les dépôts les plus fertiles des limons des plateaux. A l'inverse, l'abandon du pâturage dans les prairies gorgées d'eau ou sur des coteaux trop abrupts entraîne plus ou moins rapidement une fermeture des milieux et un appauvrissement de la diversité (cas particulier de la Marche berrichonne).

e. Le Bocage, un milieu anthropique

Le bocage n'est pas strictement un milieu naturel. D'une part il est le produit d'une activité humaine - l'agriculture, et particulièrement l'élevage - qui l'a façonné au cours des siècles, et il évolue avec celle-ci. D'autre part, ce n'est pas un milieu mais en fait des milieux qui le composent. Le bocage est en réalité un paysage mosaïque, qui intègre de nombreux éléments qui participent ensemble à sa richesse naturelle, mais également à son intérêt paysager.

La haie y tient lieu d'élément déterminant. Mais d'autres composantes telles que les prairies, les vieux arbres (qu'ils soient isolés ou non), les zones humides ou les mares participent ensemble à la richesse naturelle du bocage. La haie est d'ailleurs, elle aussi, très variable dans sa structure et dans son intérêt naturel ou paysager, en lien avec son histoire (ancienneté) et sa gestion : une haie ne se façonne en effet pas toute seule et nécessite un entretien, qui peut être variable suivant sa fonction première pour l'agriculteur. Ainsi, différents types de haies sont présents dans les territoires de bocages : haies hautes arborées, haies basses arbustives voire taillées « au carré ». (Cf. Annexe 3).

Enfin, ce qui caractérise également le paysage bocager, c'est la densité de son linéaire de haies, ainsi que l'évolution de celle-ci. Celui du Boischaut Sud est encore assez peu étudié à grande échelle (à part quelques études ponctuelles, notamment dans le cadre des remembrements ou aménagements fonciers).

Le Boischaut tient son nom de l'origine latine boschetum, qui se rattache au bocage. Autrefois assimilé à un petit bois ou à un bosquet, le bocage désigne aujourd'hui en son sens commun un pays boisé à la fois de haies, d'arbres disséminés et de petits bois.

C'est au début du Moyen-âge que les premières haies, appelées localement « bouchures », sont plantées dans le Boischaut autour des clos, des vignes et des jardins. Elles restent rares et peu évoquées dans les textes anciens⁴.

Du XVIème au XVIIIème siècle, elles se développent sur les pentes, les fonds de vallée et les crêtes, là où elles s'opposent aux forces naturelles (ruissellement, érosion, vent). La coutume générale de 1701 des pays et duchés du Berry a directement encouragé l'enclos, affirmant que la vaine pâture (libre circulation des troupeaux) ne peut s'exercer dans tout héritage clos.

La fonction productrice de bois de chauffage ne pouvait alors être considérée comme principale et ce n'est pas pour cette raison que les haies ont été édifiées ou entretenues.

Elles se multiplient ensuite au cours des deux siècles suivants, toujours pour lutter contre les contraintes physiques. Elles forment alors de minuscules propriétés paysannes qui se différencient des domaines des nobles et des riches citadins. Les parcelles sont consacrées aux cultures nourricières, tels que le blé et le seigle. A partir de 1850, le linéaire de haie croît encore, mais pour des raisons foncières et économiques : le Code Napoléon indique que chaque père de famille a le droit de diviser son bien en autant de part qu'il a d'enfants. Parallèlement, l'élevage remplace progressivement les cultures.

Puis vient l'intensification agricole après la deuxième guerre mondiale, les parcelles trop petites et les haies trop nombreuses sont inadaptées à la modernisation de l'agriculture, ce qui conduit souvent soit à une ouverture des milieux dans les zones les plus favorables à la culture, soit à la déprise agricole, notamment dans les fonds de vallées de la Marche berrichonne.

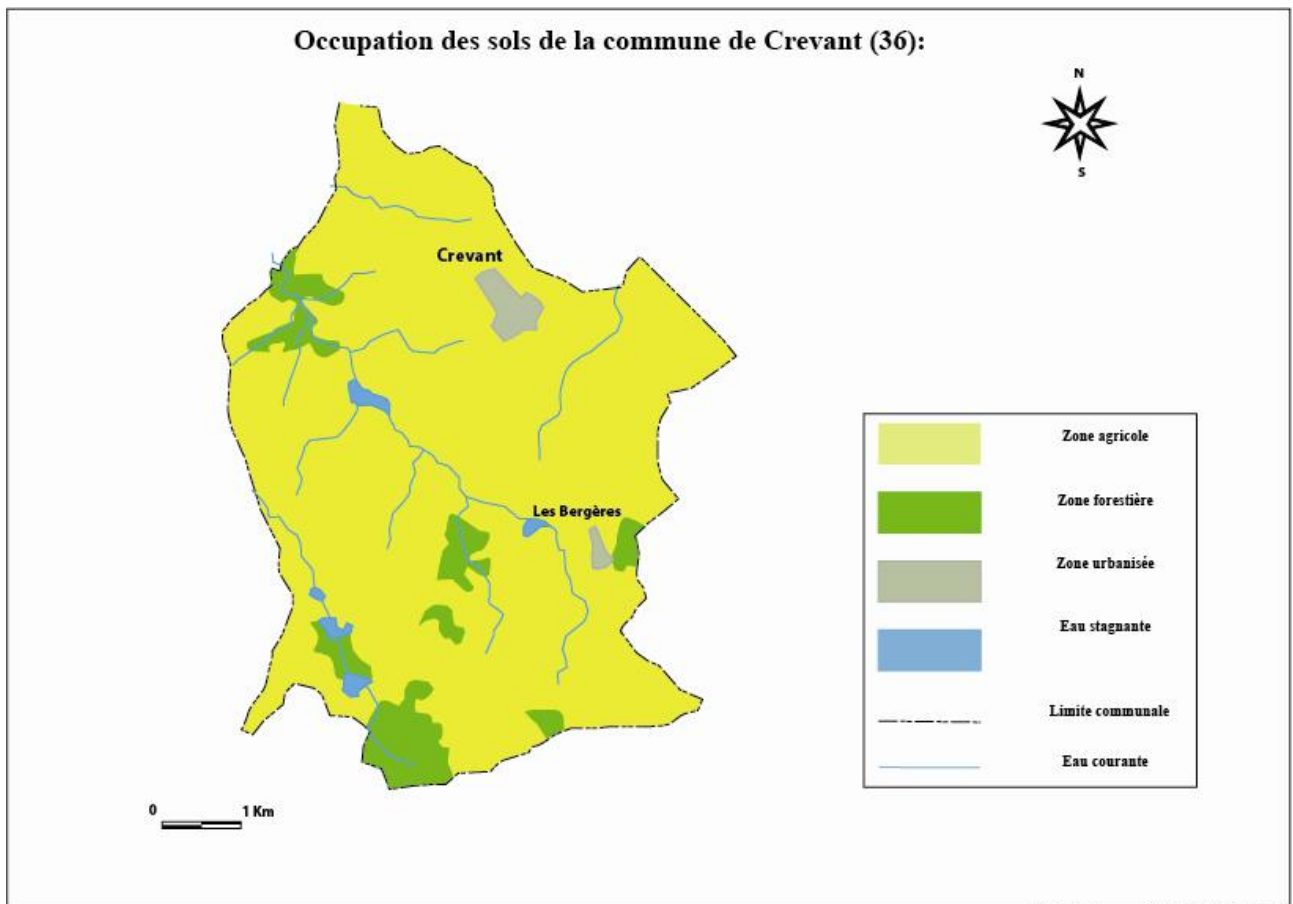
Plus récemment, à partir des années 1980, il se dégage plusieurs tendances évolutives spatio-temporelles. D'une part, les zones à proximité des régions déjà spécialisées comme la Champagne berrichonne mutent vers les grandes cultures. Des exploitations isolées, spécialisées en cultures, s'élargissent aussi et se rejoignent. D'autre part, des maladies touchent les arbres emblématiques du Boischaut (encres du châtaignier et graphiose de l'orme), qui ne sont pas remplacés.

En 1992, les primes à l'hectare initiées par la réforme de la Politique Agricole Commune (PAC) favorisent la substitution des prairies par les cultures, pour lesquelles les aides sont plus importantes. Cette conversion s'opère plutôt sur les plateaux fertiles. Les pentes et fonds de vallée restent en pâtures ou s'enfichent lorsque les contraintes sont trop fortes.

⁴ TROTIGNON E., 2005

2. Crevant et son hameau "Les Bergères"

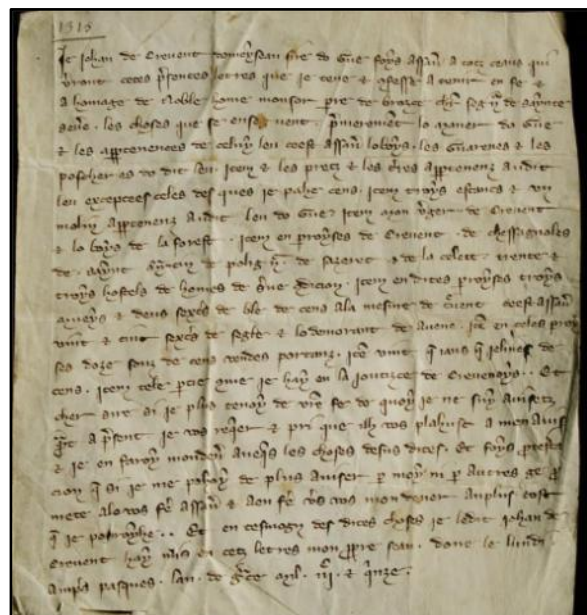
La commune de Crevant dans le département de l'Indre est située au sud du Pays La Châtre-en-Berry, dans la Communauté de Communes de la Marche Berrichonne. Crevant possède des limites administratives avec 6 autres territoires communaux répartis sur deux régions: la région Centre et la région Limousin. La commune de Crevant est une commune relativement petite, d'une superficie de 3645 hectares et qui compte en 2009, 738 habitants.



Le hameau est situé au sud est de la commune. Il est à environ 4 km du centre bourg de Crevant.

a. Crevant : une paroisse présente dès le Moyen Âge

La commune tire son nom du celtique *Cravatum* (ou latin *Craven*, tout le monde n'est pas d'accord), qui veut dire endroit pierreux. Cette toponymie confirme la présence d'un sol granitique et d'une implantation humaine dès l'époque gauloise. Il semble que des croyances celtiques ont longtemps existé à Crevant. Le culte de Saint-Aubin a été implanté sur la paroisse pour évangéliser la population qui vouait plutôt un culte aux divinités des fontaines. Ainsi, l'église de Crevant a pour patron Saint Aubin et sur le hameau du même nom, une statue du saint patron a été érigée sur une source d'eau à température constante (15°-16°). Chaque année, un pèlerinage y est organisé.



Source: Archives Départementales de l'Indre

Appartenant à la baronnie de Sainte-Sévère, la paroisse de Crevant était l'une des plus peuplées. D'ailleurs, Crevant a donné son nom à une très longue lignée du Bas-Berry (Aymeric de Crevant (1090), Pierre de Crevant (1221)...). En consultant les archives, on constate que la paroisse de Crevant est très présente, ainsi on peut lire la charte de Jean de Crevant (1315) où ce dernier, damoiseau, seigneur du gué reçoit des terres et des droits de la part de Monseigneur Pierre de Brosse, chevalier seigneur de Sainte Sévère. Au fur et à mesure de la lecture des archives, apparaissent des noms encore présents aujourd'hui sur la commune de Crevant : Le gué (ou le guay), Montservet, le Danjon.

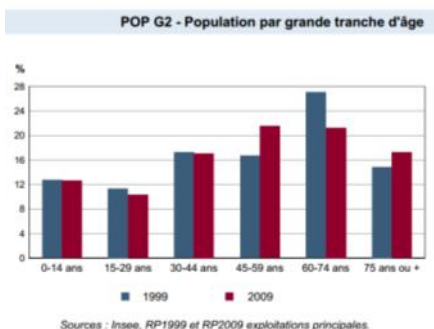
b. Une démographie identique à la tendance des territoires ruraux français

POP T1M - Population						
	1968	1975	1982	1990	1999	2009
Population	1 112	905	832	757	713	738
Densité moyenne (hab/km ²)	30,4	24,8	22,8	20,7	19,5	20,2

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombremments - RP1999 et RP2009 exploitations principales.

Comme le souligne le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Crevant (Cf. Annexe 4), et les chiffres de l'Insee ci-dessus, la commune a connu un phénomène de décroissance démographique entre 1968 et 1999. Mais nous constatons une légère reprise de la croissance démographique depuis

1999 qui continue encore aujourd'hui. Cela est dû principalement à une évolution légèrement positive du solde migratoire (le solde migratoire correspond à la différence entre les personnes quittant et entrant sur le territoire de la commune). En effet, le taux de variation de la population, annuel moyen entre 1999 et 2009, est de 1.5 %. Il est donc à noter que le territoire, depuis quelques années, possède un regain d'intérêt, qui se traduit par l'arrivée de nouveaux habitants.



Mais la population reste relativement âgée. En effet, les plus de 65 ans représentent 30% de la population totale de la commune. Toutefois, comme l'illustre le schéma en barre ci-dessus, nous retiendrons que la tranche d'âge des 0-14 ans et des 30-44 ans a une évolution stagnante, ce qui correspond à une nouvelle génération d'habitants.

c. Une économie agricole autour de prestations de services

Pour comprendre la situation économique et sociale de Crevant, voici tout d'abord, une énumération des entreprises présentes sur la commune.

ARTISANANT / BTP			SERVICES			AGRICULTURE
Artisanat	Artisanat d'art	Artisanat du bâtiment	Commerce	Services	Tourisme	
Serrurerie-Ferronnerie	Peintre Amateur	Electricité générale	Auberge, le chêne vert	Coiffure Mixte	Gîte et chambres d'hôtes 1	35 exploitations professionnelles
Garage auto-motoculture	Artiste, Céramiques	Maçonnerie :	Auberge, le Boischaut	Débit carburants	Gîte et chambres d'hôtes 2	
Terrassement	Petite déco	Peinture	Bois de chauffage	Institut de beauté	Parc des Parelles	
Moulin à Huile	Poterie	Menuiserie ébénisterie :	Elevage d'escargots	Service Funéraire		
		Menuiseries extérieures / intérieures	Alimentation générale	Médecin		
		Maçonnerie, Couverture	Epicerie	Infirmière		
		Couverture, zinguerie maçonnerie :	Boucherie, charcuterie	Thérapie manuelle		
		Couverture, zinguerie	Boulangerie – pâtisserie	Fasciapulco logie		
		Peinture décoration :				

Champ : ensemble des activités, Source : Insee, CLAP, source: Mairie de Crevant

L'activité agricole a toujours été importante à Crevant. Aujourd'hui, malgré la crise du secteur, elle reste une économie non négligeable de la commune. Ensuite, les commerces et les services se sont développés. On notera un tissu de services dense en comparaison à la taille de la commune. Enfin, la commune bénéficie de productions locales et d'artisanat d'art utilisant des savoirs faire traditionnels.

De plus, la commune de Crevant dénombre 23 associations locales aux objectifs différents mais qui animent, préservent ou développent des thématiques sur le territoire. Ces associations sont donc un support précieux pour les habitants. La commune de Crevant compte 11 associations culturelles.

Association Sportive	Association Culturelle	Association Economique	Association Environnement
Football Club du Bas Berry, Fc Crevant	Malle Enchantee (Promotion de l'art et des artistes)	Groupement d'employeurs de Montservet - la Perelle	Comite de vigilance a l'environnement
Association Sportive Omnisports de Crevant.	Craven (centre d'accueil et d'echanges scientifiques internationaux).	A.D.I.C : Association pour le Développement de l'informatique à Crevant	Les amis des eaux de la Couarde (défense de l'environnement.
SLX TEAM (cyclisme)	L'amicale de crevant	Cantine scolaire de crevant	
Trial-club du pays de la chatre	La ferme de Valignon (création manuelles, artisanales, de bricolage).	Arpèges-Télé-Méd (réseau de télé-médecine)	
Génération paint-ball	LE PTIT BAZ'ART (animation générale)		
Pétanque	Union nationale des combattants de l'Indre - Section Crevant		
	Caboch' Arts (collectif d'artistes)		
	CIVAM de Crevant		
	Comité des fêtes		
	Le Bourdon (musique générale)		
	L'arpege des planches (Promouvoir la musique sous toutes formes)		

(Champ : ensemble des activités, Source : Insee, CLAP), source: Mairie de Crevant

d. Une volonté des élus locaux et des habitants de créer un cadre de vie agréable

Dans le rapport de présentation du PLU de Crevant, il est mentionné trois axes de développement pour l'avenir:

- Conforter le nombre d'emplois présents sur le territoire et préserver le "micro-pôle" économique local.
- Conforter et développer une économie agricole adaptée.
- Prendre en considération le tourisme, "source de découverte du territoire et de fonctionnement des commerces et structures locales", matérialisé

par les résidences secondaires, en préservant notamment le parc des Parelles et le paysage.

La notion de "cadre de vie agréable" est une notion forte pour la commune de Crevant. La présence du parc des Parelles sur son territoire n'y est pas étranger. En effet, il s'agit d'un parc proposant une démarche innovante. Ce parc de 11 hectares est né de l'idée de réhabiliter une ancienne carrière de granit pour proposer un site touristique préservant la mémoire des lieux et valorisant un espace remarquable sur le plan biologique et paysager. Ainsi, le parc est-il conservé sans modification notable (sauf l'aire d'accueil comprenant le parking, une aire de pique-nique, un amphithéâtre) et les légers aménagements, pour les sentiers de découverte, sont réalisés à partir de matériaux récupérés sur place (châtaignier, granit, tuff). Son nom "Les Parelles" (étymologiquement "les jumelles") provient de deux grosses pierres, présentes sur le site, de taille imposante et de forme similaire. Aujourd'hui, ce parc est le 4e site touristique du département de l'Indre, derrière la maison de Georges Sand (Nohant), mais cette dernière mentionnait déjà les Parelles dans ses romans "Nanon" et "Légendes rustiques"

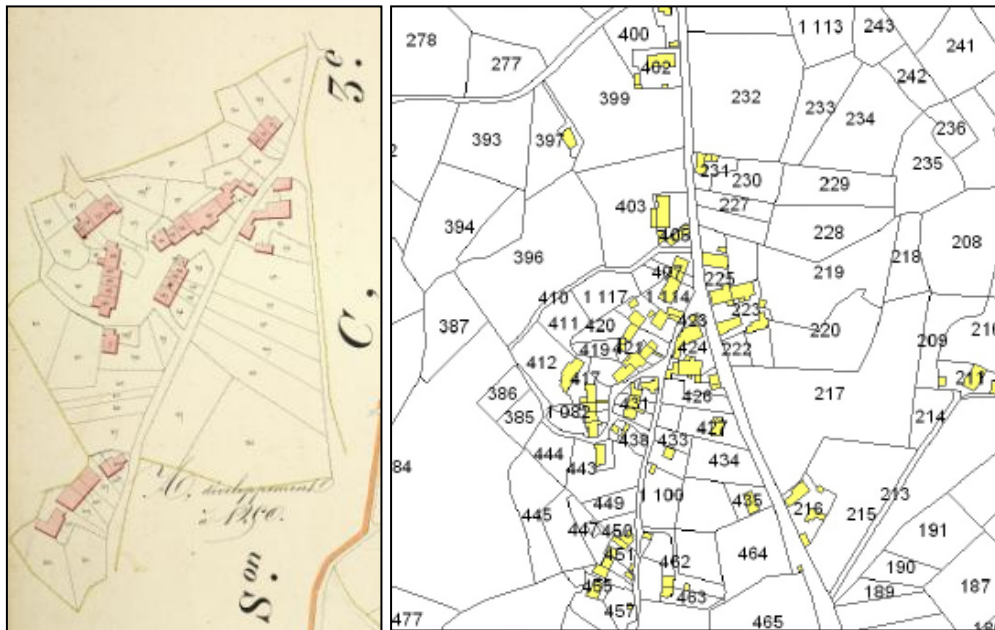
Pour compléter cette offre de nature, la commune de Crevant propose trois circuits de randonnée pédestre. Le premier, de 6 kilomètres, propose un circuit autour de la chapelle d'Ouhant. Le second, de 9 kilomètres, se promène dans la plaine au nord-ouest de Crevant et enfin un dernier, de 20 kilomètres, propose un circuit contournant le parc des parelles pour accéder à la fontaine Saint-Aubin.

e. Zoom sur Les Bergères

La commune de Crevant, mentionne dans son PLU, que "le site des Bergères est unique sur le territoire de Crevant". Le PLU mentionne également qu'il peut être qualifié de "village" au vue de sa composition (densité du bâti, ambiance minérale, organisation autour d'une rue principale traversante, traces de commerces)

Les Bergères : Un hameau existant sur le cadastre napoléonien

Bien que moins important que le bourg, le hameau des Bergères était déjà présent sur le cadastre napoléonien de 1834. A cette époque, le hameau comprenait déjà 33 bâtiments (résidences et bâtiments d'exploitation confondus).



Source : Mairie de Crevant

Déjà, le hameau était organisé autour d’une route traversante (aujourd’hui la D97) et d’une rue secondaire. Depuis, le hameau s’est densifié entre ces deux axes mais ne s’est pas étendu. Comme on peut le voir, le hameau a connu une division du parcellaire, mais les axes de communication sont restés les mêmes. Ainsi, l’organisation du hameau est sensiblement la même qu’il y a plus d’un siècle.

Le Hameau des Bergères est situé dans une zone Nh (Naturelle Habitée) dans le PLU de la commune. L’objectif du zonage Nh est de “Préserver et mettre en valeur le caractère naturel et patrimonial de ces sites urbanisés en milieu rural en les protégeant de toute extension urbaine, tout en permettant l’évolution du bâti existant à la date d’application du PLU”. Concrètement, il est impossible de construire de nouveaux bâtiments, sauf s’il s’agit d’extension à un bâtiment existant et sauf si cela concerne des constructions ou installations nécessaires au service public. D’autre part, les restaurations, transformations et changements de destination des bâtiments existants ne doivent pas entraîner de nuisances (pollution, voisinage) et doivent respecter l’article N11 du PLU qui demande de limiter l’impact sur le paysage et la préservation du bâti ancien. Le dernier point à préciser dans le PLU, pour le hameau des Bergères, est que la mairie a inventorié le petit patrimoine (élément bâti et non bâti) et demande à ce que, pour tout travaux, dans un périmètre de 50 mètres, soit demandé une déclaration préalable, de sorte que la mairie donne son accord. Pour les Bergères, ce petit patrimoine comprend les murets de granit, une croix incrustée dans un muret.

Ainsi, en matière d’urbanisme, le hameau est déjà bien repéré comme un lieu à conserver, à préserver et à valoriser.

L'évolution démographique des Bergères

Entre 1889 et 1960, il y avait environ 100 à 120 habitants permanents. Par la suite, en 20 ans, le hameau a connu, une baisse considérable de sa population et principalement de sa jeunesse. Le regroupement des terres agricoles et des exploitations ont vidé le village. Cette perte de population et de vie sur le hameau est difficile à vivre pour les habitants toujours présents. La comparaison entre l'avant et le présent est logique, ce qui entraîne une inquiétude sur l'avenir et le développement des Bergères.

Aujourd'hui, voici les caractéristiques des biens privées sur les Bergères:

Nombre de bâtiments	36
Résidence principale	19
Résidence secondaire	9
Logements vacants	8

Source: Mairie de Crevant

Plus de la moitié des logements du hameau sont habités en résidence principale. On remarque un nombre conséquent de résidences secondaires, et quasiment le même nombre de logements est vacant ou abandonné. Ainsi, on comptabilise 33 habitants en résidence principale, en 2013. Dans ces 33 habitants, il y a 11 actifs, 3 jeunes de moins de 20 ans et 21 retraités. Comme sur la commune, on constate donc une population vieillissante, avec toutefois une présence de personnes actives. On peut également ajouter deux actifs sur ce hameau (un couple travaillant à l'huilerie et à l'épicerie), mais ils n'habitent pas sur place. Quatre personnes travaillent à temps plein aux Bergères, le couple mentionné ci-dessus, un agriculteur et une gestionnaire de chambres d'hôtes. Ensuite, les sept autres actifs habitant sur le hameau, travaillent soit à Crevant, Aigurande ou encore à La Châtre.

Une économie importante pour un petit hameau

Le hameau, durant une longue période, a vécu au rythme de l'activité agricole. Par exemple, entre 1950 et 1990, le hameau comptait environ sept fermes. Il y avait aussi des activités artisanales ou de services utiles à la vie quotidienne. Certaines se sont maintenues pendant longtemps et encore aujourd'hui, l'huilerie Jaumot est toujours en activité. A côté se trouve une épicerie qui pratique la vente en tournée camion. Il y avait aussi la forge de M. Danjon, décédé en 2009. Aujourd'hui, la forge est sans successeur. De la même façon, le café-restaurant Danjon, fermé

suite au décès, n'a pas trouvé de repreneur. Le café Rebillon, quant à lui, a fermé en 1975 suite au départ à la retraite de la propriétaire. Il y avait des artisans tels que des maçons et des tailleurs de pierre, et des services autour de la vie agricole et de la vie courante.

Aujourd'hui, au sein des Bergères, il existe trois activités économiques. C'est un atout important, étant donné le contexte économique et la taille du hameau. Elles sont les suivantes:

- Une ferme
- Une épicerie et une huilerie artisanale
- Une chambre d'hôte

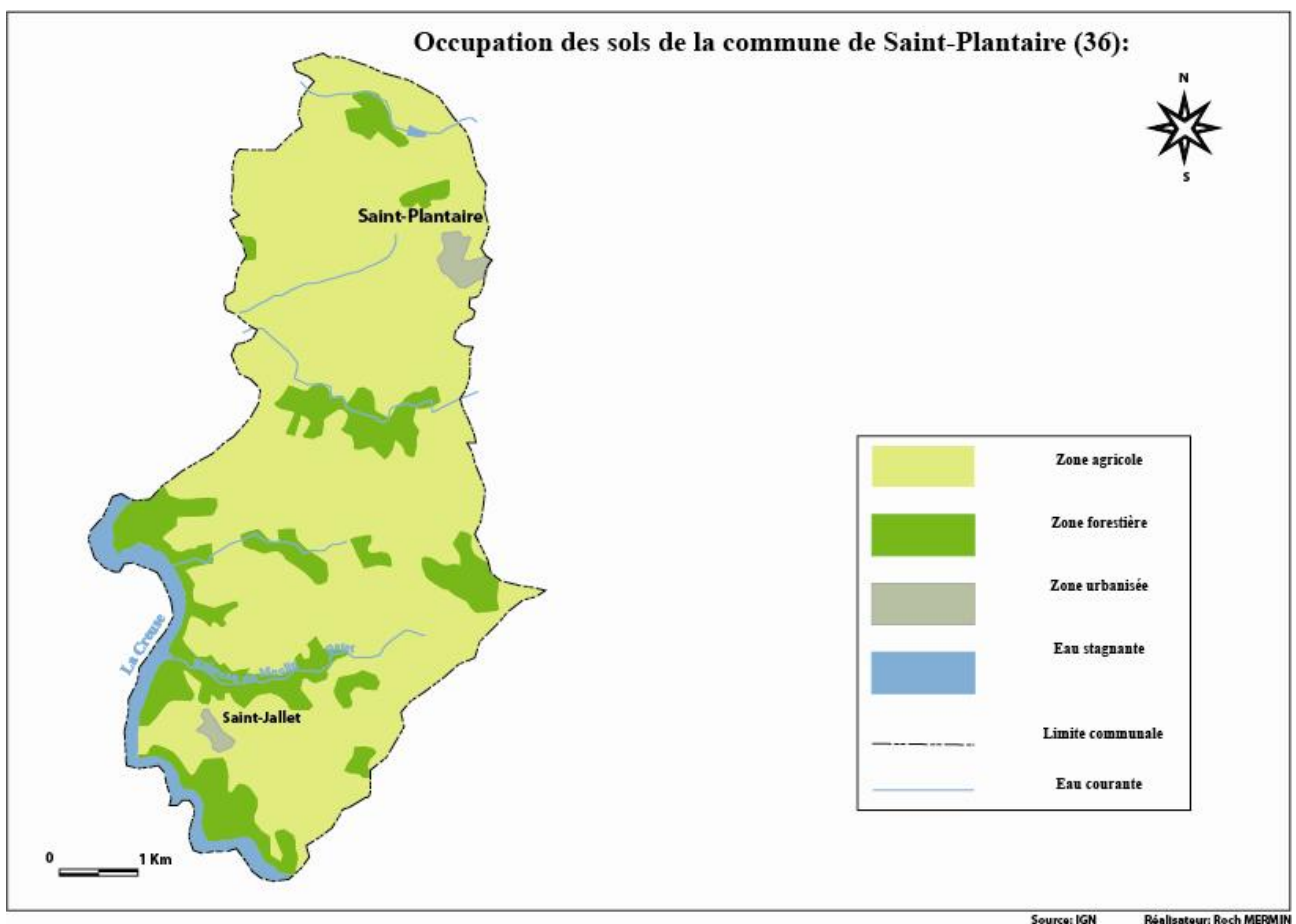
De plus, ce sont des activités représentatives du territoire: une activité agricole, une offre de services et un hébergement touristique.

Pour conclure, ci-dessous, un tableau reprenant les atouts et les contraintes de la commune de Crevant. Ce que l'on peut retenir, c'est que les élus locaux ont conscience de leur patrimoine (PLU). Il y a une vraie volonté de préserver le bâti et le paysage. De plus, nous pouvons constater une population assez dynamique malgré le fait qu'elle soit de densité faible et vieillissante.

Crevant:	Atouts:	Contraintes:
Politique:	- Volonté de préservation du bâti - Volonté politique (PLU, Tourisme, Agriculture orientée)	
Environnement:	- Parc des Parelles - Importante commune historique. - Forte diversité biologique - Paysage atypique - Calme	- Mitage de l'habitat - Bocage menacé par l'agriculture
Sociale:		- Population vieillissante - Faible densité de population
Economie:	- Dynamique locale - Présence d'artisanat d'art - Présence de petits commerces - Foncier peu cher	- Peu de commerces - Éloignement du pôle urbain - Agriculture majoritaire

3. Saint Plantaire et son hameau "Saint Jallet"

La commune du département de l'Indre de Saint Plantaire s'inscrit administrativement à l'extrême sud ouest du Pays de la Châtre-en-Berry , dans la communauté de communes de la Marche Berrichonne. Saint Plantaire possède des limites administratives avec le département de la Creuse et, est délimitée à l'ouest par la rivière du même nom, où se forme notamment le lac d'Eguzon dans la vallée de la Creuse, couramment appelée "La Vallée des peintres". Ainsi la ville de Saint Plantaire a de nombreuses relations dans ce bassin de vie et d'emploi, bassin historique et géographique créé autour de la rivière. Dans ce sens, Saint Plantaire est transfrontalier avec le Pays Val de creuse val d'Anglin et le pays ouest creuse. Saint plantaire connaît donc une ambiguïté entre son appartenance administrative et l'influence du bassin économique créé autour de la vallée de la Creuse. Dans ce sens, nous comprenons la déclaration du Maire de Saint Plantaire qui signale " Administrativement, nous dépendons de l'Indre et du pays de La Châtre, mais nous sommes aussi proche du Limousin et de la Marche, de part nos paysages, notre patois et notre économie. "



a. Une commune historiquement entre deux territoires

Avant l’invasion romaine, cette commune se situait entre le territoire des bituriges (peuple gaulois du centre de la Gaule⁵) et celui des Arvernes (peuple gaulois du massif central). Cette présence gauloise sur la commune de Saint-Plantaire est révélée notamment par l’existence de 3 dolmens (même si le classement de l’un d’entre eux est contesté⁶).

Au Moyen-âge, sous le régime féodal, les terres de Saint-Plantaire sont sans cesse disputées entre les comtes de la Marche et les princes de Déols (Chateauroux). A cette époque, la commune de Saint-Plantaire comprend plusieurs hameaux et l’actuel bourg n’est pas le plus important. Le Murat, situé sur le Bouzantin, aujourd’hui bien diminué, était le centre de la paroisse. On y connaît l’existence d’un seigneur, en 1292 : Raoul Pot. La paroisse possède beaucoup de moulins et des petites carrières temporaires. Murat a, par la suite, été petit à petit abandonné car trop enclavé et sans bonnes routes de communication. Le village de Saint-Jallet est déjà mentionné en 1770, de même que le village de Fougères, des Mannes.

Territorialement, cette commune est traversée par le Bouzantin (probablement de l’hébreu *bouts*, boue, limon, vase). Ce cours d’eau est souvent utilisé en guise de frontière entre la langue d’Oïl et la langue d’Oc. En réalité, Saint-plantaire se trouve dans le “croissant”, une zone de mélange entre occitan et français⁷.

La commune de Saint-Plantaire est très étendue, il y a 3 000 hectares et 100 km de routes communales. C’est une réelle complication de gestion pour la ville, et une richesse naturelle. En effet, la ville présente une diversité de sols et d’espaces, mais qu’il faut entretenir. Dans ce sens, le hameau de Saint-Jallet est éloigné du centre de Saint-Plantaire, il est très accolé à la vallée de la Creuse et à 9 km du centre bourg de Saint-Plantaire.

⁵ C’est aussi du nom bituriges que proviennent les noms de Bourges, du Berry ou encore des berrichons et des berruyers

⁶ <http://www.lanouvellerepublique.fr/Indre/Loisirs/Patrimoine-tourisme/n/Contenus/Articles/2011/08/25/La-mysterieuse-rigole-de-la-Pierre-la>

⁶

⁷ Le premier auteur qui a utilisé le terme de *Croissant* fut le linguiste occitan Jules Ronjat, dans sa thèse de 1913 (“*Grammaire istorique [sic] des parlers provençaux modernes*”).

b. Une démographie identique à la tendance des territoires ruraux français

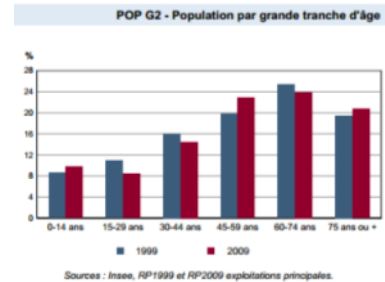
	1968	1975	1982	1990	1999	2009
Population	891	758	680	605	590	548
Densité moyenne (hab/km ²)	26,2	22,2	20,8	17,8	16,1	16,1

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombrements - RP1999 et RP2009 exploitations principales.

Comme le montrent les chiffres de l'Insee, il existe un phénomène de décroissance démographique entre 1968 et 2009 sur la commune, mais nous constatons une

tendance à la stagnation depuis 1999.

La population de Saint Plantaire suit la tendance nationale des territoires ruraux. Le schéma suivant illustre la situation, en mettant en évidence, la présence d'une population vieillissante assez importante, plus de 60% de la population a plus de 45 ans sur la commune.



Le tableau ci-dessous nous souligne l'évolution du nombre de logements par catégorie. Ainsi, nous constatons que le nombre de logements sur la commune a augmenté au fur et à mesure des années, passant de 448 en 1968 à 536 en 2009. Toutefois, en parallèle, le nombre de résidences principales a diminué (293 en 1968 à 268 en 2009), et le nombre de résidences secondaires ou de logements occasionnels a plus que doublé passant de 88 en 1968, à 215 en 2009.

	1968	1975	1982	1990	1999	2009
Ensemble	448	490	440	472	493	536
Résidences principales	293	288	263	268	296	268
Résidences secondaires et logements occasionnels	88	123	154	165	171	215
Logements vacants	67	39	23	39	66	53

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombrements - RP1999 et RP2009 exploitations principales.

La commune connaît donc une nouvelle dynamique notamment grâce à l'importance de ces résidences secondaires.

c. Une économie de prestations de services

	Nombre	%
Ensemble	18	100,0
Industrie	4	22,2
Construction	2	11,1
Commerce, transports, services divers	12	66,7
dont commerce et réparation auto.	1	5,6
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	0	0,0

Champ : activités marchandes hors agriculture.
Source : Insee, REE (Sirene).

Sur les 18 entreprises recensées sur la commune en 2011, on s'aperçoit sur le tableau joint que 12 sont dans la catégorie Commerce/ Transports/ Services divers.

Également la répartition des emplois par branche d'activités en 2012, sur le deuxième tableau ci-dessus, met aussi en évidence l'importance de l'économie de service sur le territoire.

Répartition des emplois par branches d'activités				
Agriculture	B.T.P	Commerces	Services	Total
6	/	3	60	69

Source : ACOSS (Année 2012)

On peut mettre en évidence également la présence d'artisanat d'art sur la commune de Saint Plantaire, avec l'installation d'un tailleur de pierre, ou la présence deux tuileries locales.

Association Sportive	Association Culturelle	Association Economique et social	Association Environnement
Judo & Arts martiaux	ASSOCIATION FAMILLES RURALES :(avec Atelier de loisirs-couture-cuisine, etc...)	Club informatique	PROTEGE MOI.: assister les chasseurs à la protection et à la régulation de la faune et non la destruction
Pêche	Comite des fêtes :	Soins a domicile	
Chasse	Anciens combattants	Amicale commerçants, artisans, sympathisants	
Football	Déclic théâtre tonik	Aigurzon assistance.	
Gymnastique à tous les âges	L'amicale des bordes	Association de repas a domicile de saint-plantaire.	
Les marcheux de saint plantaire	Amicale du trimoulet : mise en valeur du milieu rural, porte ouverte à la ferme du pré-caillet, exposition de cultures et matériel agricole.	Association de soins infirmiers a domicile de saint-plantaire (s.s.i.a.d.).	
Ecole du sandokai.	Sü-sol: promotion et soutien de toute forme d'expression artistique.	Association de soutien a domicile de saint-plantaire (s.a.d.).	
TEAM BETHENET: moto cross	Amicale de la chapelle du fer.	Association jean stewart de defense des inerties de la justice et de ses auxiliaires.	
Entente sportive saint-plantaire - cuzion - orsennes.	Compagnie janin patrice.: réalisation de spectacles.	Association d'aide a domicile.	
	CINEMA PARADISO: cinéma + restaurant	Association pour la gestion de la cantine scolaire de saint-plantaire.	
	Escale, théâtre	Amicale des enfants cuzion, gargillesse, orsennes, saint-plantaire.	
		LE MARTEAU: apporter une aide aux personnes âgées, handicapées ou autres.	

Source: Mairie de Crevant

d. Des prédispositions propices au développement d'un tourisme de découverte

Grace à la proximité de la vallée de la Creuse, la commune bénéficie d'un cadre de vie agréable. C'est pourquoi, le nombre de résidences secondaires a augmenté. La municipalité a compris l'enjeu du tourisme. Ainsi, le Maire de Saint Plantaire, nous mentionne: " Nous sommes dans une zone touristique importante, relativement préservée due à nos actions de classement et de protection (bâtiment de France, Natura 2000...)".

A Saint Plantaire, en termes de lits touristiques, il existe :

- Le camping municipale des Fougères : 90 Emplacements, 4 chalets maximum 5 à 8 personnes et 4 mobil-home de 4 ou 5 personnes.
- Un hôtel de 7 chambres doubles
- Une auberge de 5 chambres doubles

Ensuite, la commune possède 5 itinéraires de randonnées ou de promenades balisés:

- Le sentier des arts : 3.4 km
- La lande, un milieu naturel à préserver : 6.1 km
- Au fil du Bouzantin : 6.5 km
- Le rocher de la Fileuse : 12.8 km
- L'homme, sculpteur de paysages : 13.1 km

Le sentiers des arts est situé entre Saint-Jallet, Crozant et le chemin de ronde du Gaboulet à Fougères. Il est considéré comme l'un des plus beaux chemins de randonnée du département de l'Indre. Il se faufile sur la falaise métamorphique dominant la vallée de la Creuse. Il est devenu sentier des arts grâce à la présence de sculptures que l'on découvre au fil des pas. Ces oeuvres sont le résultat du symposium international de sculpture de Saint Plantaire. En effet, régulièrement, la commune invite des sculpteurs étrangers à venir tailler le granit de la région. En échange, le sculpteur cède son oeuvre à la commune de Saint Plantaire. Ces réalisations en granit rendent hommage aux tailleurs de pierre d'autrefois qui vivaient aux villages de Saint-Jallet et du Montet.



Source: Mairie de Crevant

De part sa situation géographique (la vallée de la Creuse, la proximité des ruines de Crozant), la commune de Saint Plantaire bénéficie d'un attrait touristique. Mais elle a su augmenter son potentiel artistique pour continuer d'attirer les touristes et une population étrangère en résidence secondaire.

Saint Plantaire est valorisé par l'office de tourisme d'Aigurande et d'Eguzon. En saison touristique, un accueil se fait à Fougère.

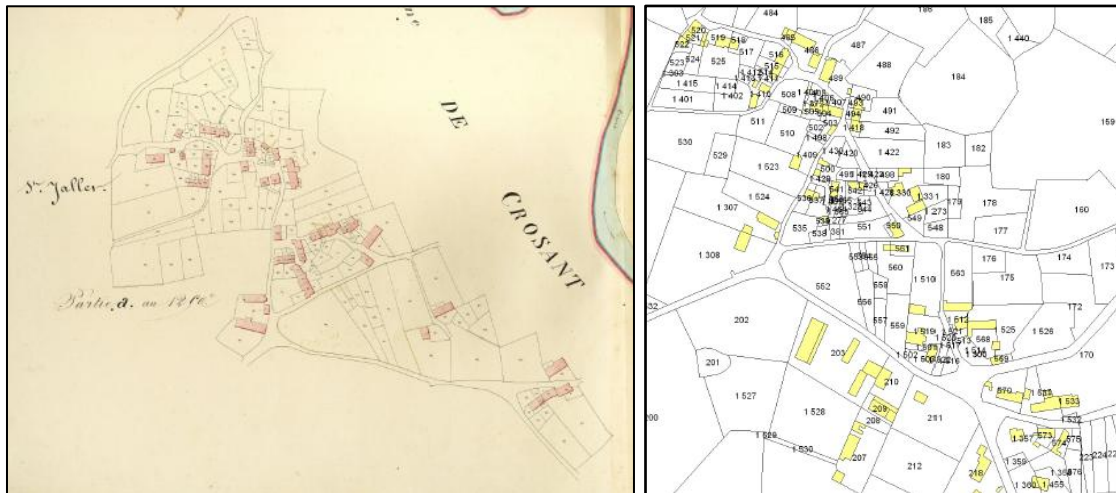
e. Zoom sur Saint Jallet

Le hameau de Saint Jallet est situé à l'extrême sud de la commune, pas moins de 12 kilomètres le sépare du bourg de Saint Plantaire. Le hameau se situe bien plus près du village de Crozant, à peine 4 kilomètres, et de ses ruines. Ces dernières sont classées monuments historiques, mais le périmètre de protection, en terme d'urbanisme, n'atteint pas le hameau de Saint Jallet. Sur le plan administratif, la commune de Saint Plantaire ne dispose que d'un simple Plan d'Occupation des Sols (POS) (Cf. Annexe 5). Néanmoins, de part la proximité des ruines de Crozant et de la vallée de la Creuse, le maire impose un architecte des bâtiments de France pour tout travaux sur la commune (travaux nécessitant un permis de construire, d'aménager ou de démolir), et donc, sur le hameau de Saint-Jallet.

Ce hameau jouxte le hameau Le Montet. Bien que plus petit, ce dernier présente les mêmes caractéristiques que Saint-Jallet. Il est très difficile de distinguer ces deux hameaux l'un de l'autre. D'ailleurs, le maire de Saint Plantaire évoque souvent le site de Saint Jallet-Le Montet.

Un hameau déjà bien organisé au 19e siècle

Si l'on compare le cadastre napoléonien (1835) à celui d'aujourd'hui, on comprend aisément que le hameau de Saint-Jallet avait déjà son organisation au 19e siècle. Dès cette époque, on constate que le hameau se compose de deux regroupements d'habitations : le premier s'est développé le long d'un chemin (aujourd'hui chemin communal non carrossable) et l'autre plus en contrebas. L'entrée actuelle du village, sur la D30, qui présente un large carroi, apparaît également au 19e siècle, mais les habitations y sont beaucoup moins développées.



Source: Mairie de Saint Plantaire

Ainsi, le hameau de Saint-Jallet est historiquement inscrit dans le paysage. Il est, de part son organisation, un témoin de la vie locale des 150 dernières années. Une vie essentiellement agricole où dominait l'élevage bovins et ovins.

Nombre de bâtiments	46
Résidence principale	20
Résidence secondaire	18
Logements vacants	8

Source: Mairie de Saint Plantaire

A peine la moitié des logements du hameau sont habités en résidence principale. On remarque un nombre très important de résidences secondaires, due à une forte présence d'étrangers (Néerlandais, belges, anglais) durant la période estivale. Le nombre de logements vacants ou abandonnés est très raisonnable, surtout si l'on considère que 4 d'entre eux sont des bâtiments agricoles.

La démographie de Saint Jallet

Ainsi, on comptabilise 39 habitants en résidence principale, en 2013. Dans ces 39 habitants, il y a 10 actifs, 5 jeunes de moins de 20 ans et 25 retraités. Comme sur la commune, on constate donc une population vieillissante, avec toutefois une présence de personnes actives.

Sur le hameau, il y a une exploitation agricole qui occupe 3 actifs. Ensuite, les autres actifs habitant sur le hameau, travaillent soit à Eguzon, soit Argenton-sur-Creuse, soit Dun-Le-Palestel. Un des actifs va jusqu'à Châteauroux.

Pour conclure, le tableau ci-dessous présente les atouts et les contraintes du hameau. Nous pouvons constater que le territoire est très dynamique sur plusieurs niveaux. A la fois au niveau touristique avec la présence de nombreux chemins de randonnées et d'un camping au bord du lac d'Eguzon. Mais aussi d'un point de vue artistique, Saint-Plantaire est inscrit dans une démarche internationale, avec un concours de sculpture, organisé régulièrement sur la commune. D'un point de vue environnemental, le territoire est assez riche.

Saint Plantaire:	Atouts:	Contraintes:
Politique:	<ul style="list-style-type: none"> - Une démarche artistique internationale. - Architecte des bâtiments de France. - Volonté du maire en terme de politique sociale. 	- Pas de PLU mais un POS
Environnement:	<ul style="list-style-type: none"> - Proximité des ruines de Crozant et de la vallée de la Creuse. - Nombreux site paléolithiques . - Grande diversité biologique. 	- Commune très étirée
Sociale:	- Décroissance démographique entre 1968 et 2009 mais à tendance à stagner depuis 1999.	<ul style="list-style-type: none"> - Certains hameaux dépeuplés. - Population vieillissante
Economie:	<ul style="list-style-type: none"> - Camping au bord du lac d'Eguzon - Nombreuses entreprises du bâtiment dont un meilleur artisan de France. - Nombreux petits commerces. - Cinq itinéraire de randonnée . 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de cohérence entre le bassin de vie économique et les limites administratives. - Manque de cohérence de la stratégie touristique.

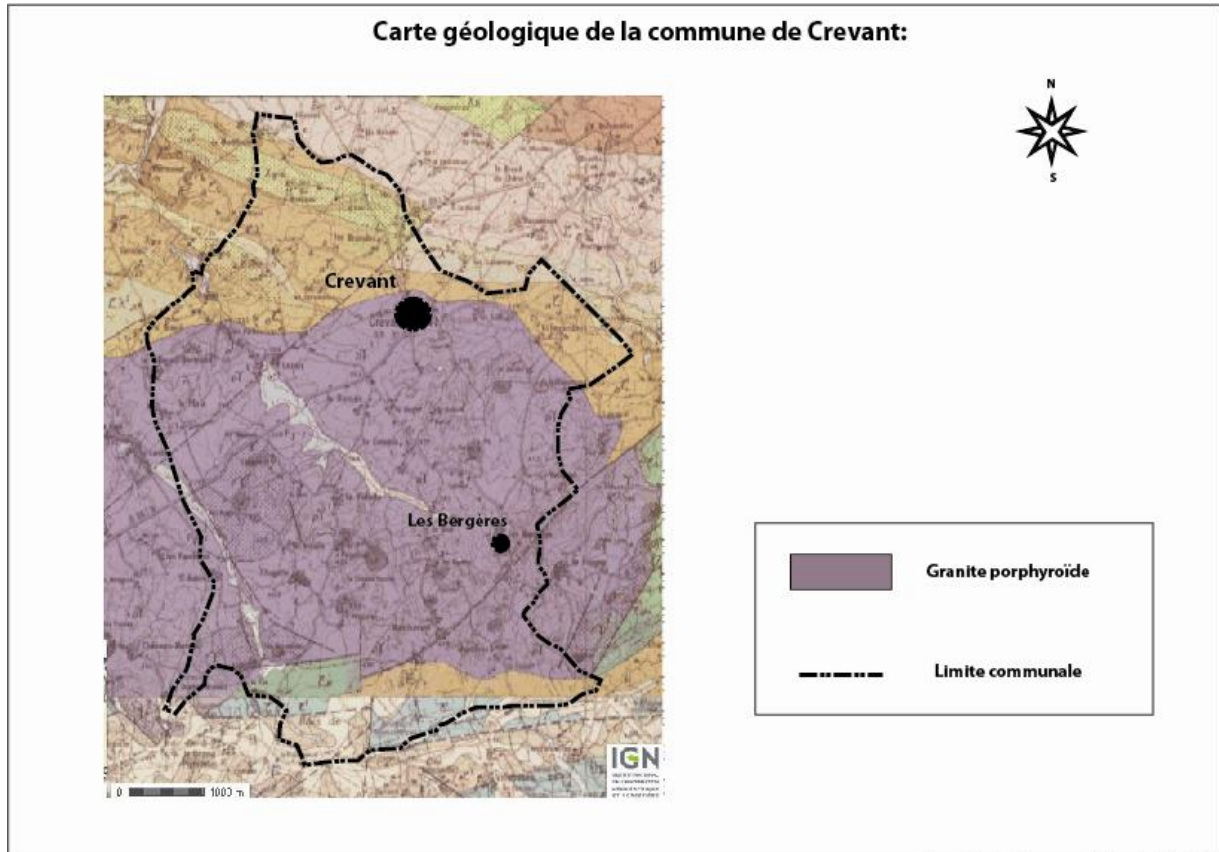
4. Inventaire du patrimoine des Bergères et de Saint Jallet

Nos deux hameaux présentent des similitudes tant sur le plan environnemental, historique ou encore culturel. Néanmoins, ils ont chacun leur particularité. Ainsi, si ces deux hameaux sont situés dans le Boischaut sud, chacun a son propre patrimoine naturel. Si ce sont tout les deux des villages issus d'une organisation autour de la vie agricole, chacun s'est adapté à son milieu. Il en résulte un patrimoine complexe, qui est le témoin d'évolutions entre l'homme et son environnement. C'est ce qui fait l'identité propre de chacun des hameaux. L'inventaire qui suit, sans être exhaustif, tente de repérer les éléments patrimoniaux forts pour chacun des deux sites.

a. Les Bergères

Le patrimoine naturel

Les bergères se situe dans le sous ensemble du Boischaut sud appelé la basse marche. En ce lieu, la principale caractéristique est la localisation du hameau sur un affleurement granitique typique à la commune de Crevant.



La nature du sol, les influences climatiques et les activités anthropiques ont contribué à la mise en place progressive du bocages et des autres milieux actuels. Ces milieux caractéristiques hébergent une faune et une flore remarquable. Sur la commune de Crevant, on dénombre pas moins de 153 taxons. Pour ce qui est de la flore, on en comptabilise 10 qui sont soumis à un classement (exemple: Dorine à feuilles opposées *Chrysosplenium oppositifolium*).

A cette flore remarquable, s'ajoute une faune toute aussi riche et variée. Plusieurs espèces, telles que la Loutre d'Europe, la Huppe fascié (voir photo ci dessous), le Pic noir traduisent le degré de préservation des milieux naturels de cette commune et de ses hameaux, c'est pour quoi il est essentiel qu'il en demeure ainsi et que les usages de l'homme puissent co-évoluer avec son environnement.



Source: Roch MERMIN



Source: Roch MERMIN

En effet, l’agriculture, tout particulièrement, est le principal acteur dont l’influence sur l’habitat des Bergères est la plus forte. Elle est plus ou moins responsable de la qualité paysagère et environnementale. Fort heureusement, sur le hameau, hormis quelques arrachage de haies, le bocage reste relativement bien préservé. Les corridors écologiques que constitue le réseau de haies, sont encore bien conservés. Il est le témoin privilégié de l’évolution du bocage. Cependant des menaces pèsent sur certains habitats enfermant de nombreuses espèces sensibles, bio-indicatrices de la qualité du milieu.

Les zones humides telles que les prairies para-tourbeuses, les ruisseaux, sont souvent l’objet de drainage, captage, et autres interventions. Témoin d’une qualité, mais aussi victime des pressions agraires, la Walhenbergie (*Wahlenbergia hederacea*), plante hydrophile des prairies humides tend à voir son habitat disparaître. Heureusement pour cette dernière, le degré de préservation du bocage des Bergères et la qualité environnementale joue en sa faveur.

De nombreuses autres espèces sont en sursis, soumises aux aléas de l’homme. Il en est de même pour des espèces plus courantes dans une échelle moindre. En effet, les relations interspécifiques de la faune avec les espèces végétales composant les haies sont bien mal connues du grand public. L’arrachage des haies, la disparition des arbres têtards, des arbres creux ou morts, contribue directement à l’appauvrissement de la biodiversité.

Ce patrimoine incroyable présent sur les Bergères malgré son bon état de conservation, ne doit en rien laisser croire que tout peut être permis. Il est le témoin de siècles d’échanges entre l’homme et la nature, de perfectionnement de techniques et de savoir faire, d’adaptation de l’homme pour exploiter durablement des terres peu fertiles. Il serait donc dommage de le voir disparaître, soit par manque d’intérêt, ou par méconnaissance. De par sa constitution il est tout aussi

important que le patrimoine bâti. A juste titre, l'habitat traditionnel inclus l'usage de matériaux naturels tel que le granit pour les murs, le chêne et le châtaignier pour la charpente et les outils de la vie courante, le houx pour les pics à bœuf, le coudrier noisetier et l'osier pour la vannerie, les orties pour les bâches, et bien d'autres matériaux extraits du milieu naturel que nos aïeux ont su exploiter. C'est pour quoi, il est important de valoriser ce patrimoine, bien souvent délaissé.

Un exemple que peu connaisse, montre la fragilité et l'irréversibilité de la diversité biologique, il s'agit du, non moins local, mouton de Crevant élevé, dans la vallée de la Creuse entre Argenton et la Châtre.

Il descendrait d'une race anglaise (race Dishley). Dans une revue sur les races françaises de mouton, cette race est décrite de la manière suivante: « Il a la tête assez souvent tachée, mouchetée et nue, ainsi que la jambe et le dessous du cou, le corps long, assez fort, le garrot épais, et il est remarquable par son aptitude à s'engraisser. On le recherche comme reproducteur pour améliorer les autres sous-races de la contrée. La laine en est grosse et dure, on dit que le pays la grossit. A tort, on tient peu à l'améliorer à ce point de vue. »⁸. Aujourd'hui disparue comme beaucoup d'autres, cette race de mouton a été l'objet de longues années de sélection, durant lesquelles l'homme a cherché à rentabiliser la production en adaptant au mieux la race au milieu de Crevant et donc des Bergères. Autrefois, l'élevage ovin était beaucoup plus répandu sur la commune, pâturant dans les terres les moins favorables telles que les brandes, les prairies humides. Mais les nouvelles demandes sociétales ont conduit à l'abandon de ces pratiques, et donc de l'élevage de cette race, et l'abandon de terres qu'il pâturait. Il est aujourd'hui impossible de recréer la race que des générations d'éleveurs se sont acharnés à adapter aux contraintes territoriales pour en tirer le meilleur profit.

Le patrimoine culturel

Lors de notre rencontre avec les habitants, ils nous parlaient systématiquement de l'époque où il existait encore une vie sur le hameau. Ainsi lorsqu'on parle de patrimoine, on ne peut oublier le patrimoine culturel. En effet, ce patrimoine culturel, c'est le récit d'une histoire, d'une mémoire, d'hommes et de femmes ayant vécu sur le hameau des Bergères.

⁸ The University of Arizona

Il se caractérise par des savoir-faire. Les agriculteurs, qui ont une connaissance des terres, utilisaient différents outils lors des travaux agricoles. Les tailleurs de pierres, longtemps présents sur le village, utilisaient et travaillaient la pierre de granite, omniprésente. Au sein de l'huilerie et de



Source: Famille Grospaud

la cidrerie, toujours en activité, M. Jeumot utilise les productions locales pour créer des produits locaux appréciés. Le maréchal-ferrant, puis le forgeron ou le ferronnier, travaillait le fer pour une utilisation agricole ou dans l'habitat. Les couturières également, qui créaient ou réparaient les vêtements. Les lavandières, qui lavaient le linge dans un lavoir d'été et un lavoir d'hiver.

Le patois, aussi est une partie de ce patrimoine culturel, c'est un dialecte local qui diverge quelque peu d'un territoire à l'autre.

Également, le patrimoine culturel se caractérise par les lieux de vies qui témoignent d'une solidarité inter-générationnelle. C'était l'école : des hommes et des femmes se sont battus pour qu'elle existe au Bergères. En effet, à la fin des années 1930, on comptait 58 élèves de tous âges pour un instituteur. Mais, en 1909, la construction d'une école (plus grande) est réclamée par le préfet de la commune, demande ajournée en raison de la guerre et reprise en 1939 pour être encore ajournée lors de la seconde Guerre mondiale. Cette seconde école sera inaugurée en 1949 avec deux classes pour deux instituteurs et 48 élèves. Elle sera fermée en 1975. Les enfants allèrent alors à l'école de Crevant.



Source: Famille Grospaud

Le patrimoine culturel, c'est également les nombreuses fêtes, organisées sur le hameau comme les bals, la Saint-Jean, les projections de cinéma, les concours de pétanque, les veillées, la fête des bergères ou encore le carnaval, pour ne citer qu'eux. Ces fêtes étaient organisées dans les lieux publics, la rue ou les places ou quelque fois dans des espaces privées comme les champs. Les cafés, restaurants étaient aussi les lieux de vies par excellence, mais nous pouvons aussi citer la forge, qui était un lieu de convivialité masculine.

Enfin, comme partout, des fables et des légendes se construisent et se racontent. Au Bergères, c'est la légende "Le trou des fades", ou la grotte aux Fées, citée dans le livre des contes et légendes en Berry. Elle serait née par la présence d'une petite grotte, actuellement sur une propriété privée entre les Bergères et les Onchères.

Le patrimoine bâti

L'environnement qui compose le hameau des Bergères est marqué par une architecture rurale et traditionnelle du Boischaut sud. Au sein de ce magnifique hameau, le patrimoine bâti traditionnel peut-être considéré, pour plusieurs raisons, comme remarquable.

Ce qui en fait sa première caractéristique remarquable, c'est tout d'abord son caractère exceptionnel. Il est le témoin privilégié de la vie traditionnelle et de la culture locale, qui se traduit, à la fois, dans l'organisation spatiale mais également dans la confection même des bâtiments. Ici, l'habitat, principalement agricole, est groupé sur un affleurement granitique. Le granit qui est omniprésent dans toute la construction, que se soit dans les innombrables murets jalousant les murs cyclopéens, ou dans les habitations et bâtiments agricoles. Cette roche, difficile de taille, assure néanmoins une forte résistance à l'érosion. De par cette dureté, et la difficulté de la travailler, on retrouve principalement dans les constructions du tout venant, c'est-à-dire des blocs de taille très variable. Les pierres de taille sont, quant à elles, réservées aux éléments porteurs tels que les chaînages d'angles, les jambages, et les linteaux. Bien évidemment, les pierres de taille se retrouvent dans des éléments du petit patrimoine tels que les abreuvoirs, les pierres de meules, les croix, mais aussi dans la confection des puits semi-fermés par un abri maçonné de trois dalles granitiques.

Ce qui est aussi remarquable et marquant du patrimoine bâti de ce hameau, ce sont ses surprenantes granges à portaux. Véritable marqueur de la vie traditionnelle locale tournée vers l'agriculture, elles sont représentatives du bâti agricole du XIX^{ème} siècle.

Leur fonction est très multiple, servant aussi bien à l'hébergement des animaux et des fourrages, mais également à d'autres activités sous son portaux. Le portaux, typiquement

berrichon, est cette avancée, au sol pavé, sous laquelle les hommes et les femmes pratiquaient diverses activités (abordées dans la partie dédiée au patrimoine culturel).

Ces granges pouvaient avoir des porteaux simples ou doubles, à deux rampants, avec un ou deux appentis intégrés pour les poules ou les cochons. Ces porteaux sont très divers et varient quasiment d’une grange à l’autre. Faisant la fierté des habitants du Berry, les granges à portaux représentaient également un signe de richesse, mais nécessitent un entretien considérable et constant au niveau de la toiture. C’est un élément fort et identitaire du patrimoine rural local. Son existence se trouve remise en question sur le hameau, en raison de l’état d’abandon de nombreuses d’entre elles. L’une des plus remarquables est exceptionnellement bien conservée. Il s’agit de celle de Mme Ménager (photo ci-dessous), qui a la chance de vivre dans ce sublime corps de ferme qui est aujourd’hui inscrite aux maisons paysannes de France.



Source: Roch Mermin

Ce qui est autrement remarquable, c'est le café-bar, qui à davantage une symbolique culturelle. Il est le témoin de l'essor passé du hameau et de sa vie communautaire. En effet, les commerces, comme le café, qui étaient présents sur le hameau sont les seules constructions à étage habitable rencontrées dans les bourgs et dans les villages à partir du XIXe siècle. Le café induit l'idée de groupement. Ces commerces sont des équipements communautaires, ils apportent une certaine convivialité.



Source: Roch Mermin

Un patrimoine bâti remarquable car il est composé d'éléments architecturaux traditionnels, témoin de l'organisation de l'habitat. Nous pouvons citer plusieurs éléments tels que l'escalier de



Source: Roch Mermin

Un patrimoine bâti remarquable car il est composé d'éléments architecturaux traditionnels, témoin de l'organisation de l'habitat. Nous pouvons citer plusieurs éléments tels que l'escalier de pierre, qui se rencontre au sein du hameau. Il permet d'accéder aux combles et aux greniers. Escalier atypique, il se positionne en parallèle au pignon et remplace l'ancienne échelle de grenier. Il permettait également de gagner de l'espace à l'intérieur de l'habitation. Les escaliers sont composés, comme celui présent sur la photographie ci-jointe, de gros blocs granitiques, plus ou moins imposants. Chaque marche est composée d'un seul et même bloc de granit travaillé. L'effort du maçon pour les mettre en place devait être considérable.



Source: Anne Merlet

Les ouvertures ont une place importante dans l'architecture traditionnelle. On trouve un grand nombre de lucarnes et de portes dans les habitations. On superpose la lucarne à une porte ou à une fenêtre. La raison en est la résistance du bâti et la répartition des charges. Par exemple, sur les photos jointes, on peut avoir un aperçu d'une lucarne à capucine, et d'une porte à vantaux superposés. Nous en trouvons un grand nombre au sein du hameau. Mais nous n'en trouvons plus beaucoup dans le Berry car un grand nombre ont été substitués. L'avantage de ce système était de favoriser la ventilation et d'améliorer l'éclairage, tout en empêchant les animaux de la cour d'entrer dans l'habitation.

Nous pouvons rajouter que les maisons traditionnelles sont toutes composées de granit mais il est possible de trouver également des pierres de grès et de schistes importées pour des raisons inexplicables. Le grès présente une dureté moindre et donc peut être taillé et travaillé plus aisément. Cela peut être une des explications à leur présence. On trouve également du sable et de l'argile utilisés pour la fabrication des tuiles, mais aussi du bois de châtaigner et de chêne pour les huisseries et les charpentes.



Source: Anne Merlet

Le patrimoine bâti est également remarquable car il est le témoin de la vie quotidienne au sein du hameau. Tout d'abord, les puits privés (photographie) qui sont très nombreux sur le hameau (>10). Ils traduisent la proximité et la présence de réserves d'eau souterraines. Ce sont surtout des puits fermés. Ils représentent le moyen le plus commode d'alimenter les habitations, les locaux d'exploitation voire les jardins, ainsi que le bétail. On a aussi des puits communs qui se situent au centre d'une cour groupant quatre habitations. Les puits privés sont placés à l'endroit le plus favorable. C'est-à-dire entre l'espace domestique et l'espace de culture.



Source: Roch Mermin

Au sein des Bergères, nous avons remarqué la présence de deux croix. Nous avons choisi d'illustrer notre propos par la photo d'une croix qui, selon les dires, aurait été cachée durant la Révolution. Elle est encastrée dans un mur en granit. Sa réalisation doit hypothétiquement être très ancienne étant donné sa forme. On peut voir, sous la croix, un petit bénitier taillé dans un magnifique monolithe granitique. Les croix renvoient aux croyances et aux superstitions. En Berry, comme dans de nombreuses campagnes, ces signes religieux ont pour vocation de protéger les constructions, les habitants ou encore les troupeaux. Mais ce sont essentiellement des signes affirmant la foi dans les campagnes.

Un patrimoine riche mais en danger

Le hameau des Bergères se caractérise par un nombre important de propriétés privées abandonnées ou non entretenues. Cela engendre un aspect général du hameau qui semble sans vie, délaissé, et une disparition du patrimoine. Les raisons peuvent être diverses. Les problèmes de successions en sont la cause première. Cette situation n'incite pas la population à s'intéresser à son patrimoine, à y voir de l'intérêt.. Pour cette dernière, l'avenir est ailleurs et entretenir ce patrimoine coûte trop cher.

Il est à noter également que la commune, hors des espaces publics (la rue et une petite place), ne possède que très peu de foncier sur le hameau. Elle est simplement propriétaire de l'ancienne école, fermée en 1975. Cette dernière a été aménagée en deux appartements, que la mairie propose à la location. Seul un des deux logements est occupé. On peut regretter que la mairie ne possède pas plus de bâtiments pour les restaurer et faire un modèle d'exemplarité.

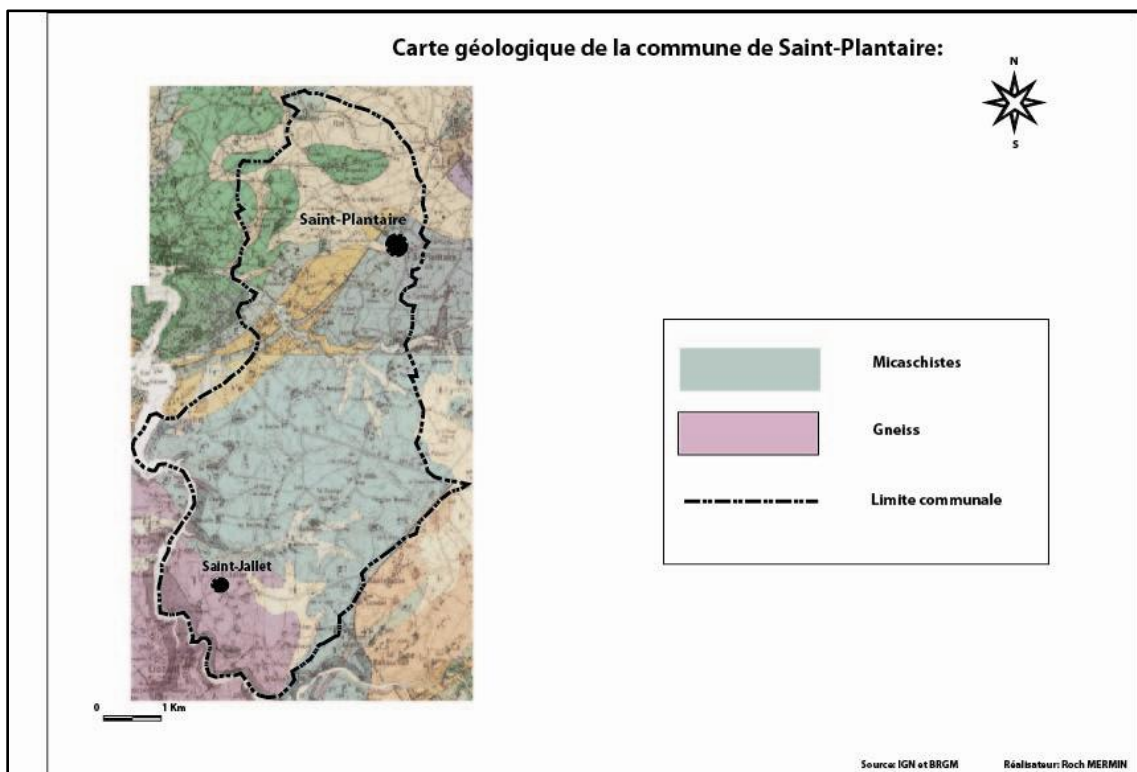
Les nouveaux arrivants ne sont pas absents du hameau. On peut relever l'arrivée d'étrangers qui achètent des maisons en guise de maison secondaires. Néanmoins, pour ces nouveaux habitants, l'information concernant le patrimoine des Bergères et plus largement de la commune, n'est pas accessible sans démarche volontaire.

Pour conclure sur le hameau des Bergères, on constate que nous avons un paysage relativement bien préservé, que le patrimoine bâti, bien que délaissé, a conservé son organisation et reste préservé de nouvelles constructions. Enfin, c'est un hameau qui a une histoire et propose un patrimoine culturel important.

b. Saint-Jallet

Le patrimoine naturel

Le hameau de Saint Jallet situé sur la commune de Saint Plantaire est, d’un point de vue naturel, beaucoup plus complexe que le hameau des Bergères à Crevant. En effet, ce hameau se trouve sur un socle métamorphique, ce qui n’est pas le cas du nord de la commune qui repose sur un socle sédimentaire (voir carte ci-dessous).



Cette variabilité de roche associée à la différence topographique (vallée encaissée et plateau faiblement entaillé) est source de diversité biologique importante, et d’autant plus au niveau de la flore. Pas moins de 283 espèces y ont été recensées. A ses différents cortèges végétaux, s’ajoutent une faune remarquable dont de nombreuses espèces ornithologiques dues à la variabilité de milieux (Grand corbeau *corvus corax*, Milan royal *Milvus milvus*, ...).

Pour en revenir au hameau de Saint Jallet, il repose sur des Gneiss, qui sont le résultat du métamorphisme du granit, témoin de la géologie du piémont du massif central. La flore et la faune sont donc davantage proche de celles de la Marche.

Depuis plusieurs années, les milieux influencés par l'homme tendent à se refermer et laissent place à la forêt et autres formations ligneuses. De fait, des milieux disparaissent, tels que les landes et les autres milieux ouverts auxquels s'ajoutent ceux qui composent le bocage.

Par ailleurs, le hameau jouit de la préservation encore quasi intacte de ces vergers traditionnels à proximité de l'habitat. De nombreuses variétés souvent rustiques et adaptées aux conditions locales persistent tant bien que mal. Ces variétés présentent un réel patrimoine naturel mais aussi culturel et il devient impératif de mener des actions en faveur de leur sauvegarde.



Source: Roch MERMIN

Pour ce qui est de l'agriculture, elle représente une part importante dans le paysage. Deux exploitations, implantées dans le hameau pratiquent l'élevage bovin viande et permettent donc de maintenir le paysage ouvert autant que possible. Ce type d'élevage, présent depuis plusieurs décennies, contribue non seulement au maintien des milieux prairiaux, mais aussi à la préservation des espèces associées. Fort heureusement pour ce hameau, la topographie et la nature des sols ne permettent pas une intensification et une transformation par les cultures comme il est possible de voir dans la Champagne berrichonne. Le risque étant principalement lié à l'abandon des terres, ou à la mauvaise gestion des espaces (drainage, arrachage des haies, destruction des murets, ...).

Bien que très riche, ce patrimoine naturel reste méconnu et tend à disparaître. C'est pourquoi, il convient de définir son devenir et de savoir ce qui est important de conserver. Et ce d'autant plus qu'il est le témoin privilégié d'une histoire culturelle qui se retrouve aussi bien dans les matériaux de construction du bâti et son organisation, que dans les us et coutumes locales.

Le patrimoine culturel

Durant des décennies, les hommes ont peu à peu colonisé le site de Saint Jallet comme en témoigne son histoire évoquée précédemment. L'homme a tout d'abord apprivoisé le site pour en faire sien et l'a aménagé pour en tirer profit et s'y implanter. Dans le même temps et par la suite, les mouvements de population ont conduit à des échanges matériels (outils, matières premières...) et

immatériels (savoir-faire et techniques). Tous ces événements co-évolutifs ont permis de bâtir progressivement une diversité culturelle propre à ce hameau et façonnant ce paysage qui le caractérise.

Par plusieurs aspects, le hameau de Saint-Jallet nous raconte l'histoire des maçons de la Marche, ces garçons qui partaient sur Paris, d'abord en tant que garçons, puis limousinants, puis maçons, puis plâtriers ou cimentiers. En effet, à cet endroit, les bords de Creuse proposent une roche très particulière et si l'on analyse le sol des environs, on constate qu'il y a eu de petites carrières temporaires, notamment une sur le coté gauche de la route qui descend de Saint-Jallet au pont de Crozant (D30). Ce savoir-faire en matière de construction en pierre est présent. Ainsi, on peut le voir par la forte présence de murets, d'habitation en pierre. Aujourd'hui, par le symposium de sculpture, la commune fait revivre ce travail de la pierre. Nous trouvons d'ailleurs, sur le hameau de Saint Jallet, une sculpture assez réputée: celle de Saint Greluchon, saint païen de la fertilité. Cette dernière, placée sur un chemin menant au rochers des fileuses, offre de l'eau aux randonneurs de passage.

Si le hameau peut être qualifié de village de tailleur de pierre, il n'en reste pas moins un village qui s'est organisé autour de la vie agricole. Ainsi, de nombreuses bâtisses sont des bâtiments agricoles (grange à portaux) et l'organisation du village a laissé un large carroir libre de tout aménagement. Ce carroir, qui sert aujourd'hui essentiellement de parking, était le lieu de rassemblements publics aux divers temps forts de l'année agricole (moisson, fabrication du cidre, fête de la Saint-Jean). Certains habitants nous ont appris que le carroir était toujours l'endroit de différents dépôts. Ainsi, par exemple, lorsque la cidrerie était en pleine production, elle y rejetait ce qu'il restait des pommes. De la même façon, la scierie y entreposait son bois et y rejetait la sciure. Un vrai terrain de jeu pour les enfants du village, dixit les habitants. Ce carroir était donc un lieu de travail, de rencontre et de vie.

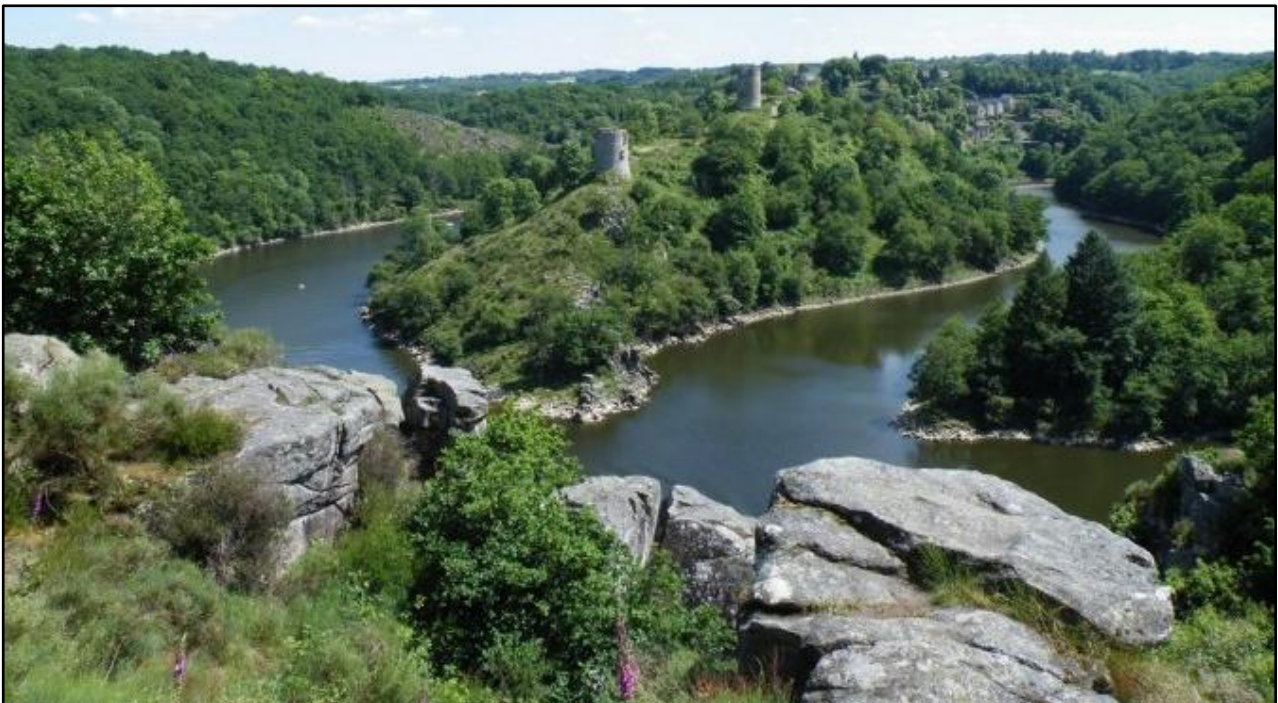
Comme il a été évoqué précédemment, il se trouvait à proximité du carroi, une cidrerie, une scierie. C'est, en réalité, un seul et même endroit qui avait également pour fonction d'être une station essence, un café, un restaurant. Cet établissement était le centre névralgique du hameau,



source: Anne Merlet

chacun pouvait s'y retrouver. Le couple qui s'occupait de cet endroit est, aujourd'hui, à la retraite et l'activité n'a été ni reprise, ni spécialisée, ni modernisée, laissant en plein centre du village, un bâtiment abandonné, sans fonction. Le photo ci-dessous représente ce bâtiment.

On ne peut évoquer le hameau de Saint Jallet, sans évoquer le rocher des fileuses. Même si ce dernier n'est pas dans le périmètre du hameau (il serait plus à rapprocher du Montet), plusieurs chemins y menant passent dans notre hameau et nombreux sont les promeneurs qui empruntent les chemins pour profiter de la vue. Il s'agit d'une falaise surplombant la vallée de la Creuse et donnant directement sur les ruines de Crozant, comme le montre la photo ci-dessous. Son nom provient d'une légende mettant en scène des bergères.



Source: Communauté de Communes du Pays Dunois

La Légende de la fileuse:

" Lorsqu'aux jours ensoleillés du printemps, les bergerettes paissent leurs moutons sur la montagne verdoyante, une sorte de joyeux tournoi s'établissait entre elles, ajoutant cet innocent plaisir aux charmes de leurs jeux champêtres.

Au signal donné on voyait les intrépides jeunes filles, la quenouille au côté, le fuseau dans la main, debout toutes ensemble sur le faite de la roche, qui s'élève à pic sur le torrent à l'heure où le soleil descend lentement sur l'horizon, et où la rivière miroitait, comme une immense lame d'argent diapré d'efflorescences d'or et d'azur.

Quelle sera la main assez habile pour laisser glisser jusqu'au bas son fuseau et le ramener à elle enlacé de ses mille fils de lin ?

Quel pittoresque spectacle !

Dès que les divers fuseaux entraient dans l'eau, et en remontaient ruisselants de gouttelettes brillantes, il se faisait comme une traînée de diamants qui attiraient les regards.

Assis au haut de la vieille tour, le seigneur, entouré de sa noble épouse et des servants d'armes, les yeux fixés attentivement sur le groupe semillant des fileuses, attendait avec émotion l'issue de cet intéressant tournoi.

La bergerette qui avait été assez heureuse pour triompher de cette périlleuse épreuve était acclamée par ses compagnes, qui la conduisaient bruyamment à la demeure seigneuriale où le vieux châtelain après avoir effleuré son front virginal d'un baiser paternel, lui plaçait sur la tête une couronne de fleurs et lui offrait la main de l'un de ses jeunes varlets (...)

A ce moment le barde chantait sur la harpe sonore, le triomphe de la douce héroïne du Fuseau.

*Au loin des cris guerriers ont rompu le silence
Allons ! Preux chevaliers armez-vous de la lance !
Est-ce l'ennemi qui s'avance ?
Non, c'est la fleur d'amour,
Preux chevaliers, abaissez votre lance !
Saluez ! Saluez la reine de ce jour !
Chantez, chantez, l'hymne d'amour !"*

« Histoire illustrée des châteaux de Crozant et des Places » de l'abbé Rouzier (1897)

Ce rocher des fileuses est un haut lieu touristique de la vallée. Mais, dans notre cas, c'est aussi un endroit chargé de patrimoine culturel. La légende des fileuses est connue de tous et, en ce sens, participe à l'identité du hameau. D'autre part, cette légende évoque les bergères et leur fuseau. Si l'élevage des moutons n'existe plus à Saint Jallet, cela n'a pas toujours été. Longtemps, les bergères et leur troupeaux ont arpenté les falaises surplombant la Creuse, entretenant ainsi les brandes. Ce savoir-faire, ce patrimoine, aujourd'hui disparu, transparaît dans cette légende.

Pour conclure, on ne peut parler du hameau de Saint Jallet sans parler des deux dolmens présents sur son territoire. Ces deux empilements rocheux font partie du patrimoine du hameau. Le premier est situé directement sur le carroir et le second est un peu plus excentré dans les terres environnantes. Ils sont signalés par des pancartes. Néanmoins, ils soulèvent de nombreuses interrogations : Sont-ce vraiment des dolmens ? Les roches ne sont pas de la région, elles semblent avoir été déplacées sur plus de dix kilomètres.... Aussi, ce sont des éléments qui demandent une étude plus approfondie avant toute opération de valorisation.

Le patrimoine bâti

Au sein de Saint-Jallet, nous trouvons un habitat qui est représentatif d'un territoire émanant d'une incroyable complexité. En effet, le hameau étant à cheval entre le boischaut sud et la Marche, sa composition architecturale en est fortement influencée. Cette proximité quasi immédiate avec la Marche se retrouve dans l'habitat traditionnel. Influencé par les maçons de la Creuse, on trouve des maisons de type retour des migrants.



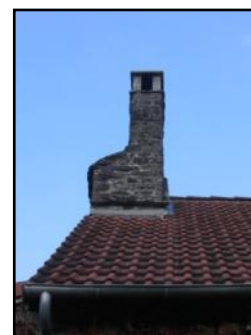
source: Anne Merlet



source: Anne Merlet

relativement bien représentée. Le gneiss, qui est la roche locale à une forte empreinte dans la composition de l'habitat et des constructions diverses qui l'entourent. Cette roche, de par ses propriétés, a conduit à des utilisations limitées mais néanmoins offrent un potentiel architectural qui se retrouve dans le hameau de Saint Jallet. Ce potentiel peut s'illustrer par les habitations elle-même, les cheminées, comme l'exemple photographique ou les annexes telles que les poulaillers, ou les fours à pains fait en "tout-venant"

Le hameau lui même avait ses propres tailleurs de pierre et exploitaient la roche locale pour bâtir des maisons mais également de nombreuses constructions à vocation agricole. Témoin de l'influence berrichonne, la grange à porteaux (Cf. Photographie de gauche), y est



source: Anne Merlet



source: Anne Merlet

Il y a aussi une incroyable adaptation de l'homme à la topographie des lieux qui se traduit par un étage de l'habitat (cf. photographie) et la construction de terrasses dont l'hypothétique implantation servant aujourd'hui d'accès à l'habitat, aurait très bien pu servir pour retenir les sols.

Les espaces publics du hameau présentent un certain intérêt au niveau de leur patrimoine bâti. Parmi ces espaces, les plus remarquables sont les chemins creux, bordés de murets de pierres sèches. Composés de gneiss ou de micaschistes selon l'endroit, ces murets servent à la fois de délimitation, mais aussi de soutènement. L'un des plus fascinants étant le "chemin des fontaines". Ce qui en fait sa particularité, comme le montre la photographie ci-dessous, c'est la présence de trois sources aménagées encastrées dans l'un des murs en pierre sèche.



source: Anne Merlet

A ces espaces, s'ajoute également la présence d'un puits récemment restauré en aval du hameau, bordant la voie communale.

Mais son principal atout qui se traduit directement par sa simple présence, est d'avantage son aspect socioculturel quand à son implantation et ses usages.



source: Anne Merlet

Les obstacles à la mise en valeur

Le hameau de Saint Jallet possède un patrimoine (naturel, culturel, bâti) riche. Si une partie de la population du hameau est sensible à ce patrimoine, on peut tout de même relever des points négatifs qui mettent en péril sa conservation et sa valorisation.

Le premier élément serait une gestion trop sommaire des espaces publics. En effet, que ce soit les chemins communaux, notamment celui des fontaines, ou encore le carroir, situé à l'entrée du village, la commune ne propose pas d'aménagement qui permettent un plein investissement de ces espaces.

Deuxièmement, le travail de restauration du patrimoine bâti, mené par la population, a permis à ce dernier ne pas tomber en ruine, de ne pas disparaître. De plus, le maire impose un architecte des bâtiments de France pour tout travaux sur la commune. Néanmoins, on peut relever



source: Anne Merlet

des exemple de restaurations contestables. Ainsi, par exemple, on peut voir sur le hameau, une maison complètement ravalée en rose saumon et présentant des volets violets. La réalisation de tels travaux représente un non-respect du patrimoine de Saint Jallet. Il est à craindre que ces restauration se multiplient, amenant alors à une banalisation du patrimoine et donc une perte d'identité du hameau.

Pour conclure sur le hameau de Saint Jallet, on constate que nous avons un environnement et un patrimoine naturel riche par la proximité de la vallée de la Creuse et la complexité du sol. Le patrimoine bâti est bien investi par la population (très peu d'habitations ne sont pas occupées) et est représentatif de l'histoire du hameau et de sa situation géographique. Enfin, c'est un hameau qui a une histoire et propose un patrimoine culturel important. Le patrimoine du hameau de Saint Jallet est maintenu par la population, il est visité par les nombreux randonneurs qui passent sur le sentier du rocher de la fileuse, il reste à améliorer sa restauration et sa valorisation.

Partie III : Démarche de concertation

1. Réunion publique aux Bergères

La réunion publique au Bergères, c'est pour nous, le temps fort de la concertation avec les habitants. Pour vous présenter cette démarche de concertation, nous vous montrons notre préparation, le déroulement de la réunion et les retombées et conclusions que nous avons retenues.

a. Préparation et contenu de la réunion publique

Dans un premier temps, nous avons défini la date de la réunion. Nous l'avons choisie en concertation avec Annie Tribet. Notre choix était restreint, elle devait être sur une de nos journées de travail banalisées pour ce projet et correspondre à une disponibilité d'un maximum d'invités sans se doubler avec une manifestation ou réunion locale. La date a été arrêtée au mardi 17 décembre 2013.

Au niveau des moyens techniques, la mairie nous a mis à disposition la salle municipale avec sonorisation, micro, tables et chaises, ainsi que le financement d'un pot de l'amitié à la fin du débat. Le Pays de la Châtre en Berry, quant à lui, nous a mis à disposition son vidéo-projecteur et un écran de projection.

En ce qui concerne le budget de la réunion publique, nous n'avons pas eu à supporter les coûts et la gestion, étant donné que Le Pays de la Châtre-en-Berry et la Mairie de Crevant les ont imputés à leur budget de fonctionnement.

Le Pays de la Châtre, en collaboration avec Annie Tribet, s'est occupé de la communication de la réunion. Dans un premier temps, il a fallu définir les invités. Les habitants des Bergères, les artisans de la commune de Crevant, les deux notaires des environs et les élus locaux furent retenus. Vous trouverez la liste des invités (cf. annexe 6). Les invitations sont parties un mois avant la réunion, 84 invitations furent envoyées. Vous trouverez un exemple d'invitation (cf. annexe 7). Les impressions et les frais postaux furent supportés par le Pays de la Châtre-en-Berry.

Quant à nous quatre, nous étions les animateurs et organisateurs du déroulement de la réunion. Il nous a fallu définir les objectifs de cette réunion :

- Présenter et expliquer notre projet
- Sensibiliser les habitants au patrimoine des Bergères, en montrant l'intérêt patrimonial
- Favoriser et recueillir l'expression du public concerné.
- Instaurer un dialogue en suscitant des échanges avec les participants, afin d'aboutir à une réflexion autour du patrimoine pour tenter d'élaborer des pistes de valorisation.

Ces objectifs ont découlé sur une réflexion, nous amenant à élaborer les messages que nous voulions, en priorité, faire passer au public. Ils sont les suivants:

- Communiquer sur le projet "Quartiers et hameaux remarquables" du Pays de la Châtre
- Le patrimoine des Bergères s'est construit au fil des siècles et crée votre identité spécifique
- En comprenant son intérêt, la mobilisation de tous, à tout niveau de responsabilité, est nécessaire pour préserver et restaurer le patrimoine des Bergères.

Par la suite, nous avons élaboré le déroulement de la séance. Le premier temps, estimé à 10 minutes environ est l'accueil, la présentation de notre étude, de nous-mêmes, du projet, des commanditaires et le plan de la séance. Par la suite, en 20 minutes environ, nous présentons le patrimoine au travers de deux regards croisés, celui des habitants et le notre. Vient ensuite le temps de la séance-débat d'une durée estimée de 30 minutes, ouverte en rappelant les règles du déroulement. Pour finir, nous terminerons sur une conclusion de quelques minutes, incitant l'assemblée à remplir le questionnaire. La Mairie a prévu un pot de clôture pour prolonger les échanges et la soirée.

Le choix du support Power-point comme outil de présentation pour la partie sur le patrimoine des Bergères, nous a paru adapté, en prenant en considération notre public. Nous avons alors travaillé à l'élaboration de ce support. Nous avons mis l'accent sur des citations recueillies au cours des entretiens avec certains habitants du hameau. Cela nous semblait intéressant de confronter les habitants à leurs propos, pour leur montrer leur vision des Bergères et du patrimoine. Nous avons ensuite enchaîné avec notre vision du hameau. Notre regard est différent du leur, nous avons plus de recul. La présentation du patrimoine s'est faite en trois parties : en premier temps, le patrimoine paysager, puis culturel et enfin bâti. Pour finir, il nous semblait pertinent de rappeler ce qu'était la valorisation du patrimoine car c'est ce qui est au cœur de notre projet d'étude. Vous trouverez le PowerPoint (cf. annexe 8).

Enfin, nous avons également préparé le débat, en tentant d'anticiper les réactions pour pouvoir bénéficier d'une marge de manoeuvre, quant à l'animation de ce dernier.

b. Le déroulement le jour de la réunion publique



Source: Roch Mermin

Comme nous l'avons mentionné précédemment, quatre-vingt-quatre invitations furent envoyées pour participer à la réunion publique sur le patrimoine des Bergères. Une quarantaine de personnes ont répondu présentes, il s'agit principalement, des habitants du hameau, des élus locaux, quelques artisans, le président de l'association du Parc des Parelles, un journaliste, nos commanditaires. L'absence de notaires, est à mentionner.

Après avoir accueilli les invités, Mr Leroux, directeur du Pays de la Châtre-en-Berry a pris en charge la présentation par une introduction. Il a présenté la commande et le but de ce projet. Puis, un tour de salle a été fait, permettant à chacun de se présenter. Nous avons ensuite pris le relais de la réunion, en suivant le plan préalablement préparé. L'assistance a été attentive durant la totalité de la présentation.

Lors du lancement de la séance-débat, nous avons tenté de pallier aux difficultés de dialogue. En effet, cet exercice n'est que rarement aisé pour l'ensemble d'une assemblée. Sur l'ensemble des personnes présentes, une dizaine s'est exprimée publiquement. Lors de cet échange, il est ressorti une forte nostalgie du passé, mais aussi des doutes sur le futur. Quelques personnes ont alors évoqué l'importance de créer une nouvelle forme d'économie, comme le tourisme, dans le but de conserver le patrimoine du hameau. Pour permettre l'expression de tous, nous avons mis à disposition un questionnaire (cf. annexe 9). Dans ce questionnaire, nous demandions, dans un

premier temps, le statut de la personne. Ensuite, il était intéressant de connaître pourquoi elle était venue assister à la réunion, ses attentes avant de venir. Nous avons aussi demandé s’il était important pour eux de conserver et de valoriser le patrimoine du hameau, et ce qui pourrait être un frein à son développement. Par le biais du questionnaire, nous espérons récolter quelques pistes de valorisation, mais aussi tenter de nous auto-évaluer.

Pour terminer, toutes les personnes présentes ont participé au pot de clôture, permettant une discussion moins officielle autour du projet.

c. Les retombées et conclusion

A la suite de la réunion, nous avons dû trier les informations récoltées, créer des conclusions et tenter de s’auto-évaluer. Pour cela, nous avons différents outils.

L’intégralité de la réunion devait être filmée. Nous avons pensé à cet enregistrement de manière à avoir une trace du déroulement de la séance, de notre présentation jusqu’au débat. Malheureusement, suite à un problème technique, nous n’avons pu récupérer qu’une partie de la réunion, celle-ci nous a toutefois permis de récolter des données exploitables. Nous avons également mis en place le questionnaire. A l’issue de la soirée, nous avons fait un point en groupe afin de partager nos ressentis et nos avis.

Enfin, le journaliste présent lors de cette réunion a écrit un article (Cf. Annexe 10) pour “La Nouvelle République”, journal régional. Cet article est intéressant pour nous car il nous donne, en toute objectivité, une vision d’ensemble de la soirée et de notre présentation.

Une dizaine de personnes s’est exprimée, grâce aux questionnaires. Nous avons ressorti les tendances générales. Concernant, les attentes de la réunion, dans la majorité des cas, nous y avons répondu, même si certains ont été surpris car il pensait trouver une présentation plus scolaire avec des chiffres, des tableaux. Nous souhaitions savoir si leur regard sur les Bergères avait évolué. Suite aux remarques et réponses obtenues à cette question, il semble que la formulation de cette dernière ne soit pas optimale. Les réponses sont plutôt négatives. A la relecture de la question, nous nous sommes aperçus que nous leur demandions leur regard sur les Bergères, en général. Or ce qui nous intéressait, c’était leur regard sur le patrimoine des Bergères. Les réponses à cette question ne sont donc pas pertinentes.

Le questionnaire se termine par une question portant sur la valorisation du patrimoine. En réponse, des remarques pertinentes ont été énoncées.

Des propositions de valorisation ont été évoquées soit lors du débat, soit par le questionnaire. Trois nous ont interpellé :

- La première serait de mettre en valeur les commerces présents sur le hameau (l'épicerie et l'huilerie) en améliorant la communication, en proposant des produits équitables, locaux..... Certains ont parlé d'AMAP (association pour le maintien d'une agriculture paysanne).

- La seconde piste intéressante serait de mettre en place une sorte de musée dans la forge ou dans l'école. La forge permettrait de montrer un métier ancien et des techniques traditionnelles, et l'école de mettre en avant les méthodes d'enseignement et les ambiances des salles de cours d'autrefois.

- La troisième proposition de valorisation serait de créer, comme au parc des Parelles, un événementiel (projection plein air, concert) aux Bergères.

Concernant les objectifs de la réunion, cités dans la partie 3.1.1, malgré une difficulté à quantifier les résultats, nous avons globalement réussi à répondre à nos objectifs. La partie évoquant la présentation et l'explication du projet a été écoutée avec attention, ce qui démontre que nous sommes parvenus à capter notre public sur la question du patrimoine des Bergères. Nos objectifs, visant à recueillir l'expression du public concerné en instaurant un dialogue et en suscitant des échanges pour aboutir à une réflexion commune autour du patrimoine, ont été remplis. Si l'on considère les personnes qui se sont exprimées pendant le débat, celles qui ont répondu aux questionnaires et celles qui sont venues nous voir pendant le pot de clôture, on peut en conclure une appropriation des enjeux par le public et une prise de position. Par la suite, nous avons pu constater que les gens discutaient ensemble, avec nous, et que le sujet abordé était le hameau des Bergères. Certes, il n'était pas question uniquement de patrimoine mais l'échange et la communication étaient bien présents.

D'un point de vue personnel, ce fut pour nous tous, notre première réunion publique. Sa réalisation fut une réelle expérience professionnelle, valorisante. En effet, malgré notre appréhension concernant l'animation du débat, nous avons réussi à rebondir et aboutir à des conclusions. Il s'agissait, d'un réel challenge, que nous avons réussi.

Suite au succès de cette réunion, la mairie de Crevant, par l'intermédiaire de Madame Tribet, nous a demandé un compte-rendu (cf annexe 11), pour l'intégrer dans le bulletin municipal de Crevant.

2. Entretiens d'enquête à Saint-Jallet

Sur Saint Jallet, notre contact avec la population s'est établi dans la durée. Nous avons privilégié des entretiens individuels avec les habitants et les acteurs locaux. Nos objectifs premiers sont identiques à la démarche de concertation réalisée pour Les Bergères. Nous souhaitons sensibiliser les habitants au patrimoine qui les entoure au quotidien, mais aussi réfléchir avec eux à des pistes pour sa valorisation. Le choix de mener des entretiens découle du fait que les habitants sont déjà assez impliqués en ce qui concerne la vie au sein du hameau. Lors de notre rencontre avec certains habitants, nous avons pu voir qu'ils avaient déjà mené un travail de recherches sur l'histoire et le patrimoine de Saint-Jallet, et sur son évolution et sa transformation au fil du temps. (cf. annexe 12).

a. Conception

Pour mener à bien nos entretiens, nous avons mis en place un guide d'entretien. (cf. annexe 13) Un guide d'entretien représente un véritable support pour mener à bien les discussions, le dialogue et recueillir les informations recherchées. Nous avons mis en évidence quatre thématiques dans notre guide qui reposent sur des questions relatives à la situation de l'habitant, au hameau en général, à son patrimoine et enfin à la vie des habitants dans leur hameau. Le but de ces questions est dans un premier temps, de connaître la position des personnes face au patrimoine. Mais aussi de se représenter la perception qu'ils ont du hameau et du patrimoine qui les entoure. En ont-ils conscience? Cela nous conduit à définir nos objectifs qui sont de sensibiliser les habitants, mais aussi les acteurs locaux au patrimoine. Mais également de réfléchir, avec eux, à la question de comment le valoriser? Nous souhaitons vivement faire émerger des axes et des propositions de valorisation du patrimoine en lien avec notre projet.

A travers ces entretiens, le message que nous souhaitons faire passer est que leur hameau n'a pas été sélectionné comme étant remarquable pour rien. Il a de véritables atouts et aussi du potentiel. Il y a un patrimoine qu'il est essentiel de préserver et de mettre en valeur. Nous voulions vraiment que les gens en prennent conscience.

b. Mise en œuvre et réalisation

Pour rencontrer les habitants et les acteurs locaux, nous avons procédé de deux manières différentes. La première étant en allant à la rencontre des habitants lors de nos sorties sur le terrain. Il est fréquent que durant nos balades et visites au sein du hameau, nous ayons rencontré des personnes. Lors de ces rencontres, nous avons pu soit programmer des rendez-vous pour une date ultérieure, soit discuter brièvement de notre projet et du patrimoine. Cela nous a permis de voir comment les personnes percevaient ce projet et aussi si nos propos les interpellaient ou non. Nous avons également procédé de la manière la plus évidente pour ce type de démarche, qui est la prise de rendez-vous par téléphone. Grâce à une liste que nous a confié la secrétaire de la mairie de Saint-Plantaire et qui reprend les habitants du hameau par parcelle, nous avons pu sélectionner les habitants qui nous semblaient pertinents de rencontrer. Nous avons surtout privilégié des personnes ayant une certaine ancienneté sur le hameau et quelques nouveaux arrivants, logeant en résidence principale.

Du fait du temps imparti, nous n'avons pu réaliser que cinq entretiens. Malgré cela, ils représentent une catégorie de personnes très diverse. Nous avons rencontré le maire de Saint-Plantaire, des habitants retraités ayant une certaine ancienneté sur le hameau, mais aussi des nouveaux arrivants. Dans les lignes qui suivent, nous avons voulu mettre en évidence certains de leurs propos relevés lors des entretiens et qui nous ont interpellés. Ils pourront nous servir de fil de réflexion pour nos propositions de valorisation.

Lors de l'entretien avec M. Calame, maire de Saint-Plantaire, ce dernier a souvent insisté sur les problèmes de restauration. Saint-Jallet reste un hameau qui a été plus ou moins à l'abri d'erreurs de restauration, il n'en a pas trop souffert. Toutefois, selon lui, il est important de restaurer le hameau de la même façon. *“Je souhaite un guidage dans la restauration pour un respect de l'habitat ancien.”* Nous pouvons ajouter qu'il a une certaine sensibilité face au patrimoine et qu'il est favorable à ce projet mis en place par le Pays. *“J'aimerais que votre travail serve d'impulsion, de conseil, de sensibilisation.”* Pour lui, le hameau est remarquable car il est composé de maisons qu'il qualifie également de remarquables du fait de leur composition en granit et de leur architecture. Il a mis l'accent sur les matériaux et les techniques utilisés au sein du hameau. De plus, Saint-Jallet est en harmonie avec le paysage.

Nous avons aussi retenu un “double entretien”, réalisé avec Mme et Mr Bluet, respectivement mère et fils. Mme Bluet est née à Saint-Jallet mais est partie vivre ailleurs une fois mariée. Néanmoins, elle a gardé sa maison natale comme résidence secondaire. Son fils vit dans le hameau depuis cinq ans avec sa femme et leur nouveau-né. Nous avons pu constater que ces personnes sont très intéressées par le patrimoine de Saint-Jallet. Ils sont déjà sensibilisés à ce qui les entoure. En effet, comme dit précédemment, une recherche sur l’historique du hameau a été réalisée. Ce sont eux qui sont à l’origine de ce travail iconographique qui a duré trois ans. De plus, Mme Bluet réalise un travail de recherche sur tous les moulins de la commune qui ont disparu à cause du barrage. En matière de patrimoine, nous avons pu constater que le hameau est assez dynamique. Il y a quelques temps, un concert avait été organisé sur le hameau. Il y a même eu une randonnée avec un repas financé par la commune et par le Pays. Lors de cet entretien, les problèmes de restauration comme mentionnés avant, ont aussi été abordés. Ils ne comprennent pas forcément les demandes des architectes des bâtiments de France. Les restaurations ne sont pas toujours réussies. Ils regrettent l’urbanisme des années 1950 où on agrandissait à tout va pour faire du moderne, au détriment du patrimoine.

Pour finir, nous avons retenu un entretien réalisé avec Mme Patraud, qui habite Saint-Jallet depuis une soixantaine d’années. Durant cet entretien, Mme Patraud nous a surtout parlé de la vie passée au sein du hameau. On a pu voir qu’elle était très intéressée et passionnée par l’histoire de Saint-Jallet. Tous ses souvenirs étaient soigneusement écrits dans un petit carnet. Selon elle, il y avait un patrimoine humain. Le hameau était très riche et dynamique. Dans les années 1950, il existait une quinzaine d’exploitants agricoles et trois cafés. Pour elle, les points forts du hameau reposent essentiellement sur le petit patrimoine tels que les puits, les fontaines, les fours à pain. La maison de Mme Patraud se situe en face du carroi du hameau. Elle a souvent insisté sur le fait qu’il serait nécessaire de l’aménager car il ne sert pas à grand chose. Ce serait beaucoup plus agréable de mettre un peu de végétation et des bancs pour les promeneurs par exemple.

Grâce à ces rencontres, quelques pistes de valorisation du patrimoine se sont imposées à nous. Nous les développerons dans la suite de ce dossier.

c. Analyse et ouverture

Nous pouvons retenir plusieurs choses de cette démarche de concertation. Tout d'abord, comme vous avez pu le constater, nous n'avons pas réalisé un grand nombre d'entretiens. Beaucoup d'étrangers vivent sur le hameau, il aurait été intéressant d'en rencontrer quelques uns. Malheureusement, beaucoup sont en résidences secondaires, ce qui a rendu difficile d'éventuels entretiens. Malgré cela, la composition sociale qui compose notre échantillon est relativement variée, ce qui rend les entretiens intéressants à étudier et à comparer. Selon la position des personnes interrogées vis à vis du hameau et de leur relation avec le patrimoine, les réponses obtenues étaient variées. Les préoccupations en terme de valorisation du patrimoine n'ont pas été les mêmes. Si nous faisons un résumé, pour le maire de la commune de Saint-Plantaire, nous avons pu voir que ce qui le préoccupait était une bonne harmonie au sein du hameau. Pour lui, il est important de respecter l'architecture des maisons et les matériaux et techniques utilisés. Pour cela, il faut respecter les restaurations effectuées et faire attention aux erreurs. Pour M. et Mme Bluet, étant respectivement nouveau arrivant et habitant en résidence secondaire, la question de la restauration est aussi à prendre en considération. De plus, ils rejoignent les paroles de Mme Patraud au sujet de l'aménagement du carroi et des espaces publics. Un espace de rencontre serait agréable pour la vie au sein du hameau. Une meilleure signalisation au sein du hameau serait également la bienvenue.

Ces entretiens menés auprès des habitants ont été très valorisant pour nous. Nous les avons rencontrés chez eux, dans leur univers. Nous avons toujours été très bien accueillis et nous nous sommes rendu compte qu'ils ont apprécié que le pays de la Châtre, par ce projet, prenne en considération leur hameau. Ils en ont même été étonnés car pour eux, leur hameau reste ordinaire. De plus, nous pouvons ajouter que chaque personne a sa définition et sa propre signification du patrimoine. Pour eux, le patrimoine ce n'est pas seulement du bâti ou du naturel. Cela va plus loin. Ces entretiens ont confirmé notre volonté de prendre en compte cet aspect culturel et social du patrimoine. En effet, pour ces habitants, le patrimoine c'est surtout l'humain. Ça représente la vie passé au sein du hameau et les liens qui unissaient les gens entre eux.

La démarche de concertation a été une vraie volonté de notre part. En effet, dès le début de ce projet, mettre l’individu au centre de la valorisation du patrimoine nous a paru essentiel pour être plus en prise avec le terrain, pour être sûrs de satisfaire les attentes du plus grand nombre.

Réaliser des entretiens d’enquête, mais surtout, organiser une réunion publique avec un débat, a été un vrai défi pour le groupe. Si cela nous a pris du temps de préparation et de réflexion, c’est, sans aucun regret, et même avec une certaine fierté, que nous présentons cette démarche de concertation. Néanmoins, le temps imparti sur le projet ne nous a pas permis de gérer ces actions du début à la fin. En effet, pour la réunion publique aux Bergères, nous tenons encore à remercier le Pays de la Châtre en Berry et la commune de Crevant pour leur gestion de la communication et du pot de clôture. Et, pour le hameau de Saint Jallet, nous aurions aimé pouvoir rencontrer plus d’acteurs locaux et d’habitants.

Durant la présentation de la commande, Le Pays de la Châtre en Berry avait précisé qu’il souhaitait que les pistes de valorisation du patrimoine soient développées “en favorisant une démarche de concertation”. Nous avons pleinement répondu à ses souhaits. Il est à souhaiter que le Pays de la Châtre en Berry continuera sa politique d’animation territoriale en développant plus de démarches participatives.

Partie IV : Propositions de valorisation

A la suite de notre diagnostic et de notre démarche de concertation avec les acteurs du territoire de nos deux hameaux, nous avons mis en évidence deux axes pour valoriser le patrimoine des Bergères et celui de Saint Jallet. Le premier est à destination du Pays de la Châtre en Berry et le second à destination des mairies.

1. Renforcer la politique patrimoniale du Pays de la Châtre en Berry

a. Renforcer l’animation territoriale autour du patrimoine

A travers notre travail, le Pays de la Châtre s’est, au fil du temps, révélé comme la structure référente en termes de valorisation du patrimoine sur le sud du département de l’Indre. En effet, en lançant l’opération “Hameaux et quartiers remarquables”, le pays indique clairement sa volonté de faire du patrimoine une ressource de développement territorial et de se positionner en tant qu’acteur fédérateur de cette politique. Ainsi, notre première proposition de valorisation du patrimoine est-elle de renforcer cette politique en développant l’animation territoriale.

Le Pays de la Châtre-en-Berry est un syndicat mixte, créé en 1996. Malgré ses 17 années d’existence durant laquelle il a multiplié les projets de développement du pays pour dynamiser l’économie locale, enrichir la qualité de vie de la population et développer l’accueil et le rayonnement du Pays, le personnel ne compte, aujourd’hui, que trois salariés : le directeur qui endosse aussi le rôle d’animateur, une secrétaire comptable qui assume aussi la gestion de l’Opération de Restructuration de l’Artisanat et du Commerce (ORAC) et enfin une animatrice de l’Opération Programmée d’Amélioration de l’Habitat de Revitalisation Rurale (OPAH-RR). Pour mener à bien une politique territoriale autour de la notion de patrimoine, il paraît évident que le Pays de la Châtre en Berry, doit se donner les moyens humains et recruter un animateur de territoire. Cette personne deviendrait la personne relais sur les questions du patrimoine, aussi large soit-il (bâti, naturel, culturel).

Dans l'agenda 21 du Pays de la Châtre-en-Berry, plus exactement dans l'élaboration de la stratégie, il était souligné que "doté d'un patrimoine historique d'importance et d'une culture vivante, le territoire se voit reprocher de «ne pas livrer ses richesses» (cf. annexe 14). Créer ce poste de référent patrimonial et développer une animation territoriale autour du patrimoine serait un bon début pour pallier à cette remarque.

Dans un second temps, nous proposons au Pays de la Châtre-en-Berry de réfléchir à une candidature au futur programme du plan LEADER 2014-2020. En effet, même si les conditions de candidatures à ce futur programme ne sont pas encore clairement définies, le plan LEADER peut être une belle piste pour développer une animation territoriale autour du patrimoine et en partenariat avec d'autres territoires. Le pays pourrait porter ce projet, afin de constituer le Groupe d'Action Locale (GAL). Ce programme de financement à destination du patrimoine pourra, dès lors, être un support non négligeable de développement local autour du patrimoine du Pays de la Châtre en Berry.

Toujours dans la stratégie de l'agenda 21 du pays de la Châtre, il est rappelé que "le manque d'identité et d'attractivité du Pays de la Châtre-en-Berry souvent cité soulève la question du partage de la connaissance du territoire par l'ensemble des habitants mais également celle de l'ouverture aux autres, territoires limitrophes ou plus lointains". Une candidature au programme LEADER permettrait également de pallier cette remarque. En effet, une fois associé à un GAL, le Pays de la Châtre pourrait développer des actions en partenariat avec d'autres GAL, tels que le Pays Berry Saint Amandois, le GAL Sud-Ouest Creuse ou encore le GAL du pays de Guéret. Cet aspect est apparu dans notre étude, lors de notre entretien avec le maire de Saint-Plantaire. Ce dernier nous confiait que si, administrativement, il dépendait du pays de la Châtre, géographiquement, il se rapprochait plus de la vallée de la Creuse. Or, dans cette vallée le GAL Sud Ouest Creuse, qui comprend la communauté de communes du pays dunois, mène énormément de programme en faveur du patrimoine (vallée des peintres...). Le futur GAL que serait le pays de la Châtre en Berry pourrait alors travailler en collaboration avec ces structures.

Pour mener à bien ses objectifs de développement du Pays autour du patrimoine, le Pays de la Châtre doit donc assumer son rôle de référent et se donner les moyens de le faire. De plus, durant toute notre étude, nous avons ressenti la volonté de la part du pays d'appuyer son action sur une démarche participative. C'est pourquoi, cette politique d'animation territoriale autour du patrimoine ne peut se réaliser qu'en développant, à l'échelle du pays, une dynamique de réseau entre les particuliers, les professionnels du patrimoine, les artisans...

b. Développer une dynamique de réseau

Le Pays de la Châtre-en-Berry, doté alors de moyens techniques et financiers, peut maintenant développer une animation territoriale dans une dynamique de réseau autour du patrimoine. Il s'agit de travailler en réseau, avec les associations locales, les différentes structures départementales et régionales, et les mairies autour d'objectifs communs. Cela permet une transversalité dans la mise en oeuvre des actions et des projets. En effet, en développant un dialogue, un échange et un partage à tous les échelons décisionnels du territoire, sur les questions autour du développement patrimonial, la pertinence et l'ancrage des dispositifs s'inscrit qualitativement dans la durée. C'est également, un moyen de mutualiser les moyens et de diminuer les coûts.

Mais, cette dynamique de réseau doit aussi laisser la parole aux personnes vivant activement sur le territoire. Nous avons précédemment mis en évidence, notamment dans le cadre de la réunion publique, la difficulté d'entendre les avis. Ces démarches participatives, bien qu'à la mode, restent encore, malgré tout, marginales. Nous proposons, alors au Pays de la Châtre-en-Berry, d'élaborer des outils participatifs (réunion publique, entretien d'enquête, entrevues thématiques...) permettant de prendre en compte l'avis des habitants de son territoire, principalement lors de la mise en place de projets spécifiques modifiant le cadre de vie, ou cherchant à valoriser une ressource patrimoniale.

Le Pays travaille déjà en étroite collaboration avec la chambre d'agriculture et le C.A.U.E. Il serait opportun de développer ce partenariat. Voici ci-dessous des exemples d'actions qui peuvent se développer:

- Proposer un cahier de recommandations avec une description technique et architecturale du patrimoine bâti et paysager. Il prendrait en compte les différents composants du patrimoine bâti en fonction des secteurs géographiques. L'objectif est d'avoir un livret d'information pour permettre une restauration du bâti ancien sans le dénaturer et en s'adaptant au territoire.

- Mettre en place une offre de formation courte et des outils d'accompagnement, sur les techniques de restauration du bâti local. Cette offre de formation serait à destination des artisans actuels et des futurs entrepreneurs. Le CAUE organiserait le contenu et l'animation de ces formations. Le Pays de la Châtre-en-Berry, en tant que structure de concertation, irai à la rencontre des artisans pour chercher une co-solution technique, incluant la contrainte financière, visant à développer ces techniques traditionnelles de construction et de restauration et cherchant à réutiliser les matériaux locaux.

Le Pays se doit de développer une meilleure communication auprès des habitants. En effet, il convient d'améliorer sa visibilité, sur le territoire, concernant son rôle, ses missions, et ses dispositifs. A noter, que de par son animation territoriale, sa visibilité sera déjà améliorée. On pourrait également envisager que le pays possède un centre de ressources documentaires. Ce dernier proposerait des collections sur le patrimoine (bâti, naturel, paysager, culturel,...) et centraliserait l'ensemble des documentations (brochures, formations,...) réalisées par le pays. En plus d'être un pôle documentaire, un lieu de référence pour toute personne sensible au patrimoine, ce centre d'information serait une véritable vitrine des actions patrimoniales du Pays de la Châtre-en-Berry.

2. Proposition d'aménagement aux communes

Pour faire suite à nos propositions d'animation territoriale pour le Pays de la Châtre-en-Berry, dans cette seconde partie, nous développerons des propositions d'aménagement à destination des deux communes respectives. Vu le temps imparti, ces propositions sont des idées d'aménagements et des exemples de projets pouvant être développer, s'intégrant dans la dynamique territoriale énoncé précédemment.

a. Le hameau "Les Bergères"

Suite aux résultats obtenus lors de la réunion publique, nous avons pu mener une réflexion sur des propositions de valorisation du patrimoine. Plusieurs pistes se sont dessiner, nous avons gardé les plus explicites pour la valorisation du hameau mais aussi pour l'amélioration de son cadre de vie.

La première ayant retenu notre attention et qui nous semble intéressante à développer concerne les commerces situés sur le hameau. Les habitants nous ont fait constater que ces commerces, qui existent encore, étaient peu connus sur le territoire. Notre accent s'est porté sur l'épicerie. Nous pensons qu'une épicerie, mise au goût du jour et répondant aux besoins actuels des populations pourrait être une piste intéressante. Nous avons conscience que ce commerce relève du foncier privé mais notre proposition pourrait être vu comme un conseil et peut s'appliquer à d'autres commerces de ce type là. Les produits issus de l'agriculture biologique sont des consommations tendances actuellement. L'idée de développer une épicerie, proposant des produits biologiques et locaux, pourrait être un attrait pour les consommateurs environnants. Nous pouvons tirer plusieurs avantages d'une telle épicerie. Le premier étant que ce commerce utiliserait essentiellement des produits locaux, valorisant le territoire. Ainsi, cela pourrait permettre à des petits producteurs locaux de prospérer voir de se développer. Le second avantage que nous pouvons en tirer est que l'épicerie travaillerait en circuit court, c'est-à-dire qu'il y aurait peu d'intermédiaires entre le producteur et le consommateur, ce qui réduirait considérablement le prix des produits de qualité pour ces derniers. Ce qui est intéressant avec l'épicerie présente sur le hameau est qu'elle effectue des tournées de livraison, qui néanmoins sont limitées au hameau et à ses environs proches. Nous trouvant sur un territoire constitué d'une population relativement âgée, ce type de démarche est un véritable atout. Toutefois, il serait éventuellement avantageux de développer ce mode de distribution à un rayon plus large. De plus en plus de commerces de ce genre proposent aux clients de réaliser leurs achats sur internet en privilégiant une livraison à domicile. Nous pouvons aussi ajouter qu'une plus grande communication, en collaboration avec les institutions locales serait favorable à l'épicerie, comme cela le serait aussi pour l'huilerie. Il est important de faire prospérer ces commerces d'avenir et maintien de service et d'économie sur ce territoire. La Mairie et le Pays de la Châtre, peuvent tout à fait engager une phase de concertation avec le propriétaire des lieux.

La deuxième proposition concerne la forge. C'est un lieu qui fut important au sein du hameau. La forge est actuellement à l'abandon suite au décès brusque du propriétaire. Néanmoins, tous les outils et le matériel adéquat sont encore présents sur le lieu. A partir de ce constat, deux pistes s'offrent à nous.

La première serait de faire connaître l'activité de forgeron car ce métier a eu une place importante dans la vie des Bergères. La création d'une activité, type musée pourrait être mise en place autour du savoir-faire du forgeron. Cette forge-musée présenterait le lieu de vie et de travail des artisans forgerons dans son ambiance et son décor passée. En s'appuyant sur l'activité économique du territoire, notamment par la proximité du parc des Parelles et la présence de la chambre d'hôte des Bergères, il serait intéressant, par cet espace de faire découvrir l'histoire du

village. Nous avons appris grâce à des témoignages que la cour de la forge avait été le lieu de nombreuses fêtes et événements du village, tels que des bals, des concours de pétanque. Il n'est pas exclu de faire revivre cette ambiance à travers des événementiels et des photos.

La seconde piste que nous pouvons envisager serait d'utiliser, à nouveau, la forge à des fins professionnelles. Il existe déjà sur la commune de Crevant un autre ferronnier. Ce dernier a diversifié ses activités, il fait également de la serrurerie, et de menus travaux électriques. Il reconnaît qu'il ne forge plus que pour le plaisir, les commandes ne suffisent pas à maintenir cette unique activité. On pourrait envisager des stages pratiques d'apprentissage de ce savoir-faire, mais aussi des manifestations, des démonstrations dans cette forge. Cela permettrait de mettre la lumière à la fois sur le bâtiment de la forge et l'activité du forgeron ou du maréchal ferrand existante sur la commune.

La troisième proposition que nous pouvons faire serait de détourner le chemin de randonnée qui passe à proximité des Bergères afin de le faire passer dans le hameau et la brande. Les randonneurs locaux ou les touristes qui emprunteraient ce sentier pourront découvrir le hameau et l'ensemble de son patrimoine. Néanmoins, un tel projet ne se fait pas aussi facilement. Cet aménagement ne relève pas de la commune. Il faudrait envisager de contacter la FFRP (fédération française à la randonnée pédestre) de l'Indre qui a pour mission d'agir pour la promotion et le développement de la randonnée pédestre. Elle intervient, notamment, par l'aménagement du territoire et la sauvegarde des chemins. Mais tout ce qui relève des travaux et de la signalisation des sentiers doivent être réalisés soit par les services de l'Etat, soit par les collectivités locales. Malgré les coûts que ce projet pourrait amener, cela permettrait une véritable valorisation du hameau et une immersion dans un cadre rural typique.

L'ensemble des bâtiments des Bergères appartient au domaine privé. Ainsi, toutes ces propositions de valorisation ne sont pas réalisables dans l'immédiat. Néanmoins, les relations entre la mairie et les différents propriétaires sont très cordiales. Il est à penser qu'un projet de valorisation du patrimoine, comme l'un des exemples énoncés ci-dessus, bien porté par la mairie et soutenue par le pays de La Châtre en Berry, parviendrait à convaincre les propriétaires soit de vendre leurs biens, à la mairie, à la communauté de commune, soit de s'intégrer totalement dans ces projets.

On peut néanmoins conseiller à la mairie d'acquiescer au foncier, notamment en appliquant son droit de préemption. En effet, si la commune réhabilite un bâtiment, qu'elle le restaure en respectant le bâti ancien et en utilisant les techniques traditionnelles et les matériaux locaux, elle va proposer un cas d'exemplarité. Cette restauration doit bien sûr s'appuyer sur le tissu économique et

les savoir faire locaux. Cette exemplarité peut donner envie aux propriétaires voisins de faire la même chose, et d'améliorer le cadre de vie du hameau, et donc participer à la valorisation du patrimoine bâti local.

b. Le hameau "Saint Jallet"

Suite aux entretiens lors de la démarche de concertation, et à notre diagnostic, nous avons mis en évidence la situation du hameau dans la vallée de creuse. Cette situation a permis au fil des temps de créer la richesse patrimoniale actuelle de Saint Jallet. Notre proposition de valorisation porte essentiellement sur l'aménagement de l'espace public, comme le carroi et les chemins publics. Ces aménagements qui ont pour vocation d'améliorer la qualité esthétique du hameau, pour le rendre d'avantage appréciable et en faire un site plus attractif.

Le carroi de Saint Jallet situé entre trois axes de communication dans la partie haute du hameau, peut être aujourd'hui décrit comme un simple terrain vague, utilisé comme parking ou comme lieu de stockage pour les services du département de l'Indre. Cet espace public mériterait de



source: Anne Merlet

montrer l'investissement de la commune pour son patrimoine. Les habitants ont émis l'idée, d'en faire a minima un parking aménagé avec une meilleure définition de son périmètre tout en gardant une cohérence territoriale. Ce carroi pourrait aussi être aménagé de manière à en faire une aire de départ pour le sentier de randonnée passant par le hameau du Montet.



Sur le hameau, deux chemins creux sont de par le manque de fréquentation en voie de disparition. La commune les a bien dégagés durant une période, mais finalement la végétation est en train de reprendre ses droits et les murets de pierres sèches qui les bordent, s'écroulent progressivement. De plus, le chemin des fontaines présente en son extrémité la plus basse, un fossé destiné à l'écoulement des eaux de pluie. Ce dernier contraint non seulement l'accès au chemin mais aussi limite l'accès aux personnes dont les capacités mobiles peuvent

source: Anne Merlet

être limitées (personne âgée, ...). Aussi, le principal problème de ces chemins, est le fait de leur signalisation, car hormis les personnes qui les fréquentent ou les ont fréquentés, il est relativement osé de s'y engager car l'impression étant d'accéder dans une propriété privée.

C'est pour quoi, il conviendrait de valoriser ces chemins par leur entretien et leur aménagement mais également leur signalisation. Ils pourraient aussi être intégrés dans un cheminement traversant le hameau pour atteindre le sentier de randonnée, et ce, tout en valorisant le patrimoine du hameau.

La valorisation, peuvent se faire par la mise à disposition de livret, ou de dépliant, voir par la mise en place de mobilier d'interprétation sur le bâti et le paysage de Saint Jallet. Pour ce faire la définition d'un cheminement au sein du hameau resterait à définir par les personnes en charge de la suite de l'opération.

Ces aménagement peuvent à la fois servir de référence en terme d'aménagement de l'espace public, mais aussi de support de promotion de ce territoire. Avec la mise en place d'un point de départ puis d'un cheminement qui passent dans le hameau, les personnes pourront découvrir ce patrimoine propre au hameau, et la visite de ce dernier pourra aussi faire en sorte que les habitants développent une véritable volonté de créer une homogénéité dans la rénovation et la restauration du bâti. Aussi de par l'amélioration de la signalétique du hameau et la mise en place d'information portant sur le patrimoine de Saint Jallet,

Les habitants d'aujourd'hui et de demain, ainsi que les visiteurs de passage pourront apprécier à sa juste valeur et s'approprier ce lieu. Ces aménagements pourront également être favorables à l'implantation d'un départ de randonnées et de découverte des bords de Creuse.

Conclusion

Dans cette étude, la valorisation du patrimoine a été au coeur de ce projet. Un des objectifs principaux, de cette opération était de réaliser un inventaire du patrimoine paysager et bâti. Par l’intermédiaire de cet inventaire, nous avons mené une réflexion autour de la notion de patrimoine, notamment en montrant, qu’il a aussi un aspect culturel et humain. “*Le patrimoine c’est l’humain!*”, nous répétaient les habitants des hameaux. Cela explique pourquoi nous avons privilégié une démarche de concertation auprès de ces acteurs locaux. Grâce à cette démarche, nous avons pu aboutir à des propositions de valorisation : propositions en direction du Pays de la Châtre-en-Berry, des communes, mais aussi des propriétaires. Ces propositions traduisent une réelle volonté de protéger le patrimoine remarquable qui compose ces lieux, mais aussi une volonté de dynamiser le territoire.

Ce projet terminé, nous pouvons en tirer plusieurs conclusions. La première étant que ce projet fut, pour nous, une véritable expérience professionnelle enrichissante. Réfléchir à la valorisation du patrimoine des campagnes françaises, c’est aussi réfléchir à l’avenir immédiat de nos territoires et à leur développement. Cette question, est donc d’actualité dans notre société contemporaine, et nous concerne directement dans nos vies et métiers futurs.

Un des éléments que nous retiendrons de ce projet, c’est l’exercice de la réunion publique ayant eu lieu à Crevant, qui fut pour nous une réelle expérience reconductible.

En contrepartie des enseignements acquis, nous voulons ajouter quelques regrets ou quelques déceptions. Comme nous l’avons évoqué dans les limites de notre méthodologie, le temps consacré à ce projet était relativement court. Ainsi, nous n’avons pu développer l’ensemble de notre travail, comme nous l’aurions souhaité.

En effet, cette limite de temps ne nous a pas permis d’approfondir certains points de l’étude. Ainsi, nous n’avons pas pu rencontrer les personnes de la communauté de commune de la Marche berrichonne, de l’office de tourisme d’Aigurande, des pays avoisinants (notamment celui du pays dunois). De la même façon, nous avons pas pu approfondir nos recherches en nous rendant aux archives départementales, aux sociétés savantes de Sainte-Sévère et d’Argenton-sur-Creuse.

En ce qui concerne notre démarche de concertation, nous sommes parvenus à toucher un petit panel d'individus. Or nous souhaitons sensibiliser les notaires. Ces derniers ne sont pas venus à notre réunion publique à Crevant et nous avons manqué de temps pour les contacter et envisager un entretien. Les notaires étant des intermédiaires important pour tout ce qui touche foncier public et donc au patrimoine bâti, ils demeurent des acteurs du patrimoine qu'il convient de ne pas oublier.

Nous nous sommes réellement investis dans cette étude, elle nous a permis de développer nos réflexions personnelles respectives, en fonction de nos aspirations professionnelles et s'inclut parfaitement dans notre année de formation M.1 Valorisation du patrimoine et développement territorial.

Nous espérons sincèrement que notre travail apportera une contribution au développement territorial du Pays de la Châtre en Berry.

Bibliographie

- Maisons paysannes en Berry*, Jean-Yves Hugoniot, Royer, 1994
- L'identité berrichonne en question : de l'histoire aux histoires*, Yolande Riou, L'harmattan, 2013
- Berry, mémoire d'un terroir*, De Boree eds, Daniel Bernard, 2006
- Monographie de Saint-Plantaire (Indre)*, L. Michon, La revue du Berry, 1905.
- Contes et Légendes du Berry*, Corine Duchêne, édition Alice LYNER- Contothèque, 2009
- La sauvegarde de notre patrimoine*, Roger Picaud, BM3, 1997
- PLC, regard sur le bassin de vie de la Châtre, juin 2013
- PLU de Crevant,
- Animation de la démarche de sensibilisation à l'architecture, aux paysages et à l'environnement*, Marion Bellegrade, 2013
- Bulletin municipal, Crevant, chronique de l'année 2012

Webiographie

- site internet insee: <http://www.insee.fr>
- site internet mairie de crevant: www.crevant.fr
- site internet mairie de Saint Plantaire: www.saint-plantaire.fr
- Site internet pays de la chatre: www.pays-lachatre-berry.com
- site de geoportail: <http://www.geoportail.gouv.fr/accueil>
- site de la DREAL Centre: <http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr>
- site du CBNBP délégation Centre: <http://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/delegation/centre.jsp>
- site de Persée: <http://www.persee.fr>
- site de l'université d'Arizona: <http://www.cs.arizona.edu>
- site du réseau rural: <http://www.reseaurural.fr>
- site du MNHN: <http://www.mnhn.fr/fr>

Annexes

Annexe 1 : Agenda 21 du Pays de La Châtre-en-Berry (Module 5 et 10).....	75
Annexe 2 : Power point de présentation de la commande	80
Annexe 3 : Programme de replantation de haie	82
Annexe 4 : Plan Local d'Urbanisme de Crevant	86
Annexe 5 : Plan d'Occupation des Sols de Saint Plantaire	93
Annexe 6 : Liste des invités à la réunion publique	98
Annexe 7 : Invitation pour la réunion publique	101
Annexe 8 : Powerpoint présenté lors de la réunion publique	102
Annexe 9 : Questionnaire remis au public de la réunion publique	112
Annexe 10 : Article sur la réunion publique de Crevant, paru dans la Nouvelle République	113
Annexe 11 : Compte rendu de la réunion publique pour le bulletin municipal de Crevant	114
Annexe 13 : Guide pour les entretien d'enquête	122
Annexe 14 : Stratégie pour l'agenda 21 du Pays de La Châtre-en-Berry	123

Annexe 1 : Agenda 21 du Pays de La Châtre-en-Berry (Module 5 et 10)

Module 5 : Qualité des paysages	5.1 - Développer une approche paysagère	Subvention régionale réservée : 100 000 €
--	--	--

<p>OBJECTIFS STRATÉGIQUES</p> <p>⇒ Maîtriser la gestion de l'espace (Axe opérationnel 3 de l'Agenda 21 du Pays) ⇒ Lutter contre la banalisation des paysages</p> <p>EFFETS ATTENDUS</p> <p>⇒ Meilleure identification des caractéristiques paysagères du Pays ⇒ Maintien de la qualité des paysages emblématiques du Pays</p> <p>ÉVALUATION DE L'ACTION</p> <p><u>Indicateur de réalisation et/ou de résultats de l'action</u></p> <p>⇒ Réalisation du diagnostic paysage et patrimoine bâti à l'échelle du Pays ⇒ Nombre de prestations d'ingénierie paysagère réalisées (objectif : 5 à 10) ⇒ Nombre d'AVAP créées (objectif : 1 à 4) ⇒ Nombre de bâtiments agricoles intégrés au paysage (objectif : 5 à 10)</p>
--

CONTENU

<p>Descriptif général de l'action :</p> <p>Cette action a vocation à accompagner les collectivités locales et les agriculteurs dans leurs projets afin de mieux prendre en compte le paysage.</p> <p>Descriptif sommaire des mesures :</p> <p>a) Incitation du territoire à définir une politique forte du paysage : acquisition de la connaissance</p> <p>Cette mesure vise à soutenir le Pays dans la réalisation d'un diagnostic du territoire sur le paysage et le patrimoine bâti pour initier des actions pertinentes et cohérentes.</p> <p><u>3 étapes :</u></p> <p>1) Réalisation d'un diagnostic à l'échelle du territoire permettant de comprendre les clefs de la création des éléments constitutifs du paysage et notamment le lien entre géologie/paysage/caractéristiques du bâti</p> <p>2) Ce diagnostic permettra :</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ d'identifier des secteurs à enjeux ↳ de définir pour chacune d'entre elles des actions possibles à conduire <p>3) Seconde phase opérationnelle : assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) des collectivités par un bureau d'études pour une intégration dans les PLU. Le Pays incitera les collectivités à intégrer ces recommandations lors des élaborations ou révisions de PLU</p> <p>Investissements éligibles : Etudes (ingénierie) Maître d'ouvrage bénéficiaire : Pays Taux de subvention : 80%</p> <p>Modalités de financement des opérations :</p> <p>- Le cahier des charges sera rédigé en collaboration avec les services du conseil régional</p> <p>b) Mieux prendre en compte le paysage</p> <p>Cette mesure consiste à accompagner les collectivités locales du Pays afin que les aspects liés au paysage, et notamment au grand paysage, soient davantage intégrés dans les politiques locales d'aménagement du territoire.</p>
--

Investissements éligibles pour les 4 sous-mesures: Etudes préalables, AMO, animation, création et édition de documents supports

1) **Etudes préalables** (cofinancées par l'Etat) à la **mise en place d'une ou plusieurs AVAP** (Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine) sur des secteurs du territoire présentant des enjeux forts en terme de patrimoine bâti et de qualité des paysages (La Châtre, Sainte Sévère, Nohant-Vic, Saint Chartier, La Berthenoux, Thevet-Saint-Julien, Le Magny, Lys-Saint-Georges, ...): Des mesures de protection et des actions visant à promouvoir et développer une architecture et un urbanisme de qualité pourraient en découler.

Maîtres d'ouvrages bénéficiaires : Communes, Communautés de Communes

Taux de subvention : 40% de la Région (à parité avec l'Etat 40% dans le cadre d'un cumul d'aide de 80%)

2) **Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) :** prestations de conseil

↳ **Prestations de conseil** aux collectivités par un paysagiste diplômé pour intégrer un volet paysage fort dans les documents d'urbanisme ou dans les projets d'aménagements de bâtiments ou d'espaces publics

↳ **Prestations de conseil** aux habitants : un paysagiste pourrait être missionné pour recevoir, en amont, toute personne souhaitant être conseillée (déclaration de travaux, permis de construire, ...) ou un architecte du patrimoine sur des secteurs très spécifiques présentant une forte valeur patrimoniale

Maîtres d'ouvrages bénéficiaires: Pays, Communautés de Communes (une démarche collective est attendue : une maîtrise d'ouvrage du Pays serait souhaitable, ou à minima à l'échelle d'une Communauté de Communes)

Taux de subvention : 80%

3) **Animation et sensibilisation :**

↳ **Prestations d'animation :** animation de démarches locales, territorialisées ou thématiques, visant à susciter des programmes collectifs d'amélioration paysagère ou patrimoniale (par exemple : montage de formations/actions de groupes d'agriculteurs sur les transformations et adaptations de bâtiments, actions de sensibilisation au paysage, accompagnement de collectivités en amont du recours à un maître d'œuvre pour leurs opérations d'aménagement d'espaces publics, diffusion de bonnes pratiques au regard du développement durable...)

Maître d'ouvrage: Pays (une convention entre le Pays et le CAUE de l'Indre pourrait être envisagée)

Taux de subvention : 80%

4) **Création et édition de documents supports :**

↳ **Chartes sur la qualité des extensions urbaines :** élaboration d'une réflexion sur la qualité des extensions urbaines, articulée avec les modalités d'intervention régionales, pouvant se traduire par une publication, des actions d'information ou de formation en direction des élus

↳ **Fiches conseils, guides de recommandations architecturales** destinés aux habitants, agriculteurs et collectivités pour la réhabilitation du parc ancien selon des techniques traditionnelles

Maître d'ouvrage: Pays

Taux de subvention : 80%

c) Incitation des agriculteurs à prendre en compte le paysage dans leurs projets

Cette mesure consiste à accompagner les agriculteurs du Pays afin d'intégrer les questions paysagères dans leurs projets d'aménagements.

1) **Apport d'un appui technique aux agriculteurs**

Investissements éligibles : ingénierie

- Réalisation de fiches conseils

- AMO (prestations de conseil individuel couplant un conseiller bâtiment de la Chambre d'Agriculture, la prestation d'un architecte conseil et l'accompagnement d'un paysagiste)

- Formations action collectives

Maître d'ouvrage: Pays

Taux de subvention : 80%

2) Insertion paysagères des sièges d'exploitations

Investissements éligibles : investissements liés à l'insertion paysagère des sièges d'exploitation

Maîtres d'ouvrages bénéficiaires : Agriculteurs

Taux de subvention : 40%

Modalités communes de financement des sous mesures 1) et 2) :

- La subvention régionale est de 2 000 € minimum et de 10 000 € maximum en maîtrise d'ouvrage individuelle
- La réglementation nationale et européenne en vigueur est appliquée pour le cumul d'aides publiques : Avis de la DDT relatif à la légalité de l'aide
- L'insertion paysagère des sièges d'exploitation relèvera d'une action collective (sensibilisation, formation...) avec un ciblage sur des actions ayant un impact sur le grand paysage et allant au-delà de la mise en valeur in situ du lieu.

Pour mémoire : Les matériels « respectueux des paysages » en maîtrise d'ouvrage CUMA sont soutenus au titre de l'action 7.1.b (module 7 : Biodiversité et eau)

FINANCEMENT RÉGIONAL

Mesures	Subvention régionale sollicitée (en €)	Dont Fonctionnement
a) Incitation du territoire à définir une politique forte du paysage : acquisition de la connaissance	24 000 €	24 000 €
b) Mieux prendre en compte le paysage	38 000 €	38 000 €
c) Incitation des agriculteurs à prendre en compte le paysage dans leurs projets	38 000 €	18 000 €
TOTAL	100 000 €	80 000 €

Module 10 : Aménagements urbains et cadre de vie	10.1 - Encourager la mise en valeur des espaces publics, du petit patrimoine et des sites remarquables	Subvention régionale réservée : 150 000 €
---	---	--

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- o Maîtriser la gestion de l'espace (Axe opérationnel 3 de l'Agenda 21 du Pays)
- o Développer l'attractivité du Pays

EFFETS ATTENDUS

- o Amélioration du cadre de vie
- o Sauvegarde du patrimoine naturel et bâti

ÉVALUATION DE L'ACTION

Indicateur de réalisation et/ou de résultats de l'action

- o Nombre d'aménagements d'espaces publics réalisés
- o Nombre d'éléments de petit patrimoine restaurés : granges à portaux et loges de vignes (objectif : 1 à 5)

CONTENU

Descriptif général de l'action :

Cette action a vocation à améliorer la qualité du cadre de vie de ce territoire en valorisant davantage les espaces publics, le petit patrimoine et les sites remarquables.

Descriptif sommaire des mesures :

a) Mise en valeur des espaces publics : entrées de bourgs, centres bourgs et sites remarquables

Cette mesure vise à inciter les collectivités locales du Pays à réaliser des aménagements de qualité de l'espace public dans le cadre d'une mise en valeur globale des sites (embellissement, intégration paysagère, traitement des points noirs, ...) :

- ⇒ Aménagement des entrées de bourg et de ville
- ⇒ Aménagement des centres bourgs sous réserve d'articulation avec la future politique régionale des espaces publics
- ⇒ Aménagement de sites remarquables (naturels, bâtis et touristiques) en créant des espaces de loisirs et de détente, des lieux de visite, ou des espaces pédagogiques de découverte et de sensibilisation

Investissements éligibles :

Etudes : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

Travaux :

↳ Aménagement des **entrées de bourgs et de ville** et des **centres bourgs** : aménagements paysagers, traitement des points noirs, cheminements piétonniers et cyclables, panneaux hors signalétique routière, éclairage économe, mobilier urbain, ...

↳ Aménagement de **sites remarquables** : acquisition, réhabilitation, accessibilité, aménagements et équipements contribuant à la mise en valeur du site (aménagements paysagers, éclairage, mobilier urbain, ...)

Maîtres d'ouvrages bénéficiaires : Communautés de Communes, Communes

Taux de subvention : 30% pour les travaux

Modalités de financement des opérations :

- Préalablement à tout projet d'aménagement, le recours à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage est requis (architecte ou paysagiste)

- la signalétique routière la bande de roulement, les fleurissements annuels sont exclus

Les aménagements sécuritaires ne sont éligibles que dans le cadre d'un projet d'aménagement paysager global. Un conseil préalable pourra être réalisé par le CAUE 36 qui pourra assister les communes dans le choix d'un maître d'œuvre.

b) Valorisation du petit patrimoine : granges à portaux et loges de vignes

Cette mesure consiste à sauvegarder les granges à portaux et les loges de vignes (publiques et privés), qui sont des éléments emblématiques du petit patrimoine identitaire du Pays, dans le cadre d'une mise en valeur globale des sites concernés.

Investissements éligibles : Etudes, travaux (restauration, accessibilité, aménagements et équipements contribuant à la mise en valeur du site)

Maîtres d'ouvrages bénéficiaires : Communautés de Communes, Communes, privés

Taux de subvention : travaux 40%(collectivités), 25% (privés)

Modalités de financement des opérations :

- Sous réserve de la définition des éléments de patrimoine prioritaires par le Pays, la Région interviendra en complément du Fonds régional pour le patrimoine culturel de proximité (label de la Fondation du Patrimoine)

- Le patrimoine restauré et mis en valeur doit être visible du domaine public et accessible

L'appui du CAUE sera demandé pour chaque projet présenté : descriptif détaillé de l'intérêt architectural du bâtiment et des travaux dans le dossier de demande de subvention.

Le cahier des charges bâti par le Syndicat de Pays pour les opérations accompagnées dans le cadre du contrat de seconde génération sera respecté. Il pourra être amendé en accord avec la Région.

FINANCEMENT RÉGIONAL

Mesures	Subvention régionale sollicitée (en €)	Dont Fonctionnement
a) Mise en valeur des espaces publics : entrées de bourgs, centres bourgs et sites remarquables	110 000 €	20 000 €
b) Valorisation du petit patrimoine : granges à portaux et loges de vignes	40 000 €	5 000 €
TOTAL	150 000 €	25 000 €

Annexe 2 : Power point de présentation de la commande



Opération « Hameaux et Quartiers remarquables » Présentation du 15 octobre 2013

Opération « Hameaux et Quartiers remarquables »

⇒ Idée

- Engager une **opération expérimentale** à l'échelle du Pays de La Châtre-en-Berry sur la préservation du patrimoine bâti traditionnel et le paysage

⇒ Objectifs

- Conserver et mettre en valeur l'architecture rurale traditionnelle et les paysages des villages ruraux du Pays
- Concentrer sur quelques « hameaux et quartiers qualifiés de remarquables », les projets de restauration du patrimoine bâti traditionnel et d'aménagement de l'espace public prenant en compte le paysage, et ce afin d'avoir une meilleure **visibilité l'action**

Ces hameaux et quartiers remarquables auront ainsi « valeur d'exemple » en termes de restauration du patrimoine bâti traditionnel et d'aménagement de l'espace public prenant en compte la notion de paysage : **Vitrines sur le territoire**

Opération « Hameaux et Quartiers remarquables »

⇒ Repérage de lieux remarquables regroupant une diversité de bâtiments traditionnels :

- maisons d'habitation,
- bâtiments agricoles récents et anciens,
- des éléments de patrimoine bâti : granges à portaux des murets de pierre, des puits, des fours à pain, des pavages, ...
- mais aussi des éléments de paysage : mares, grands arbres, arbustes, plantes grimpantes, haies, ...

⇒ Pour mener des **actions de conseil et d'accompagnement** :

- animations pédagogiques,
- inventaires patrimoniaux,
- préconisations architecturales et paysagères,
- chantiers écoles,
- chantiers d'insertion,
- travaux de restauration du patrimoine bâti traditionnel,
- aménagement des espaces publics ...

Opération « Hameaux et Quartiers remarquables »

⇒ 1er repérage des hameaux et quartiers sur le Pays

- Le hameau du « Chassin » sur la commune de Tranzault
- Le hameau du « Fragne » sur la commune de Pouligny-Notre-Dame
- Le hameau de « Saint Jallet » sur la commune de Saint-Plantaire
- Le hameau des « Bergères » sur la commune de Crevant
- Le hameau de « La grange » sur la commune de Néret
- Le quartier du « P'tit mur » sur la commune de La Châtre
- Le hameau de « Cosnay » sur la commune de Lacs
- Le hameau de « Limanges » sur la commune de Mouhers
- Le hameau de « Hallé » sur la commune d'Orsennes

⇒ Étude menée en 2013/2014 par des étudiants **sur 4 hameaux**

- Objectifs de l'étude :
 - Réaliser un inventaire du bâti public ou privé pour connaître son intérêt patrimonial
 - Et proposer des pistes de valorisation, en privilégiant une démarche de concertation avec les habitants

Annexe 3 : Programme de replantation de haie



Comment réussir une haie aujourd'hui ? PLANTER DES HAIES CHAMPETRES



Paysage avec des haies hautes et moyennes et quelques boqueteaux : ces structures limitent l'ouverture vers les terres agricoles

Depuis les années 1950, les exploitations agricoles ont dû répondre à une demande pressante de modernisation pour satisfaire les besoins de l'économie française, notamment par une mécanisation de plus en plus lourde ; il a fallu adapter les structures des exploitations, en regroupant et en agrandissant les parcelles lors d'opérations d'aménagements fonciers. Les haies, les boqueteaux, les bosquets et arbustes représentaient alors une contrainte pour l'agriculture moderne. A l'heure actuelle, on reconnaît mieux leur intérêt pour l'agriculture, l'environnement, et le cadre de vie en milieu rural.

On replante de plus en plus en zone rurale ouverte et aux abords des sièges et bâtiments d'exploitations agricoles. Il faut maintenir les efforts en matière de replantations (haies « brise-vent », bosquets, arbres isolés) de manière cohérente, mais également travailler avec le bocage existant (rénovation).

Pourquoi replanter des haies bocagères, arbres et bosquets ?

Pour protéger du vent.

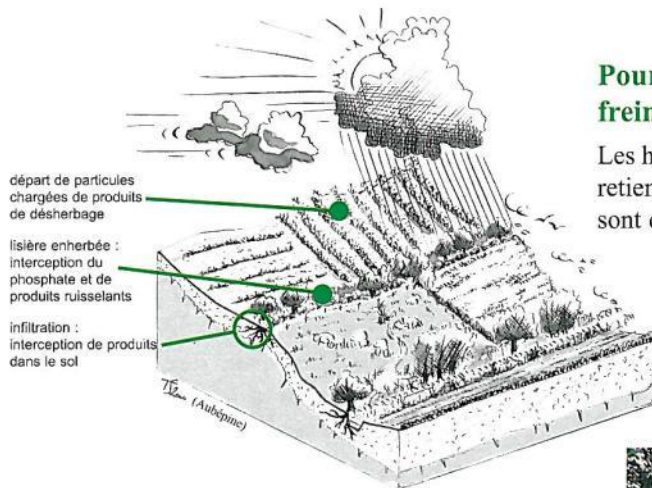
Un bon brise-vent atténue suffisamment les vents dominants pour que leur effet destructeur soit supprimé.

Pour protéger du froid.

La température derrière un bon brise-vent peut être supérieure de plusieurs degrés. Les animaux en pâture sont protégés surtout en hiver et au printemps



Les exploitations agricoles ont subi de nette évolution, des embellissements peuvent être faits pour intégrer les nouveaux bâtiments.



Rôle d'une haie lors d'un orage de juin

Pour retenir la terre sur les pentes et pour freiner et épurer les eaux.

Les haies et talus, séparant les parcelles de cultures, retiennent la terre entraînée par les fortes pluies et sont des épurateurs d'eau.

Pour abriter et nourrir le gibier.

Lieu de reproduction et de nourrissage à l'abri des fauchages et broyages excessifs et des excès de pluies. La haie et le talus sont indispensables à une bonne gestion de la faune sauvage.



Compagnie de perdrix rouges à proximité d'une haie champêtre

Pour intégrer le bâti au paysage local :

Les bâtiments agricoles et industriels doivent se fondre dans le paysage. Les habituels thuyas et cyprès signalent les bâtiments plus qu'ils ne les intègrent ou les camouflent.

Au contraire une haie champêtre évolue au fil des saisons, par ses couleurs, son feuillage...

Pour produire du bois d'œuvre

Les espèces suivantes (merisier, cormier, frêne commun, chênes, alisier torminal, noyers,...) produisent du bois d'œuvre de qualité et également secondairement du bois de chauffage et des fruits, pour maintenir nos paysages initiaux.



Aspect boisé d'un bocage à base de chênes pédonculé conduits en arbres d'émondes et têtards.

Comment composer une haie champêtre ?



Jeune haie champêtre de quatre années.

Les espèces à planter.

Les espèces d'arbres et arbustes utilisables en haies dans la Région Centre sont nombreuses. Ces espèces devront être choisies en fonction de nombreux facteurs du milieu (sol, climat,...) et des objectifs attendus (largeur, hauteur de la haie...)

Les principes de composition

Dans une haie « brise-vent » on cherche à associer :

- des arbres à mener en haut-jet (plus de 15 m de hauteur), d'une seule espèce ou de deux alternées. Leurs fûts vont servir à produire du bois d'œuvre de qualité.
- des arbres pouvant être menés en taillis ou cépées sur souche (10-15 m de hauteur). Ce taillis dominant permet de garnir les intervalles et peut produire du bois de chauffage.
- des arbustes de bourrage ou espèces buissonnantes, caduques et persistantes. Ils garnissent la base, abritent la faune et produisent des fleurs et fruits.

Principales espèces champêtres utilisables en Région Centre

Hauts-jets

Alisier torminal, châtaignier, chêne pédonculé, chêne sessile, chêne rouge d'Amérique, cormier, érable sycomore, frêne commun, hêtre, merisier des bois, noyers commun, hybride et noir, tilleuls, poirier sauvage et pommier sauvage,...

Cépées

Aulnes, bouleau, cerisier Ste Lucie, Cerisier tardif, charme, cytise, érable champêtre, robinier faux acacia, saules, sureau noir, orme résistant, peuplier tremble, et noisetier,...

Arbustes champêtres

Ajonc, baguenaudier, bourdaine, buis, chêne de Banister, cornouiller sanguin, églantier, fusain d'Europe, genêt à balais, houx, groseiller à grappes, mahonia, néflier, prunellier, prunier myrobolan, troènes, viorne lantane, viorne obier,...



(Chambre d'agriculture 36)

Un seul arbre peut rompre la monotonie de certains paysages

Les techniques d'implantations

Travailler le sol profondément. Il est impératif de travailler le sol de façon mécanique (*sous-solage, labour, reprise de labour,...*) et ceci en période favorable.

Choisir des jeunes plants, de 1 à 2 ans de hauteur de 40 à 120 cm (*prix unitaire variable selon l'espèce, la taille et la qualité*).



Haies à caractère cynégétique en zone céréalière.

Couvrir le sol. Il est possible d'utiliser différents procédés :

- Paillage naturel (paille, écorce), paillage à base de feutre d'origine végétale et / ou synthétique et paillage plastique.



Une nouvelle méthode d'entretien mécanique du bocage.

Préparer avec soin la plantation proprement dite.

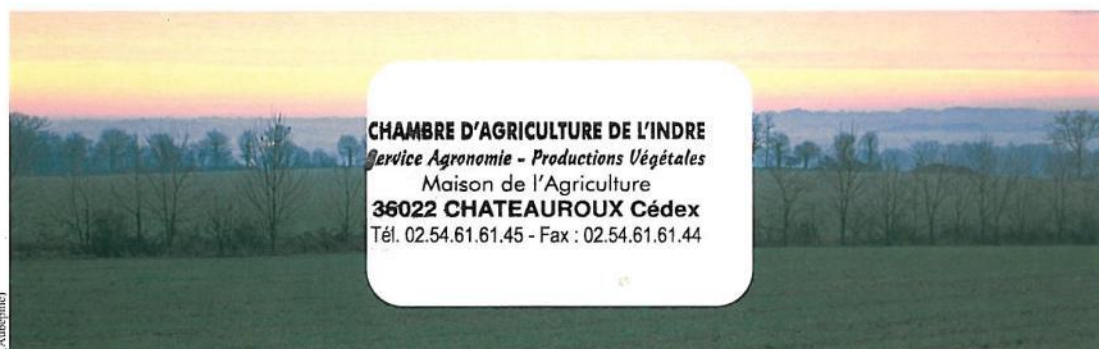
Habillage des plants et des racines, protéger les plants contre les rongeurs, dans le cas de plantation avec un film plastique, positionner une collerette plastique ou du gravier au pied du plant.

Il ne suffit pas de planter, il faut entretenir

Après avoir planter ou pour des haies anciennes, il faut entretenir convenable tout en respectant les végétaux. Le lamier à scies et à fléaux ainsi que l'épareuse à fléaux sont les outils de demain...

**Les Techniciens de la forêt privée sont à votre service,
n'hésitez pas à les consulter.**

Contact auprès de



CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'INDRE
Service Agronomie - Productions Végétales
Maison de l'Agriculture
36022 CHATEAUROUX Cédex
Tél. 02.54.61.61.45 - Fax : 02.54.61.61.44

Haie champêtre de dix années au premier plan

Cette plaquette a été réalisée par les Chambres d'Agriculture de la Région Centre
dans le cadre du Programme de Développement Agricole avec l'appui financier de l'ANDA

Chambre Régionale d'Agriculture du Centre – 13 Avenue des droits de l'homme – 45921 ORLEANS cedex 09

Décembre - 2000

Annexe 4 : Plan Local d'Urbanisme de Crevant

PLU de CREVANT

ZONE NATURELLE ET FORESTIÈRE - N

CARACTÈRE DE LA ZONE N

La zone naturelle et forestière, dite zone « N », comprend des secteurs équipés ou non, à protéger en raison :

- de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique,
- de l'existence d'une exploitation forestière,
- de son caractère d'espace naturel.

Des constructions peuvent y être autorisées dans des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées, à condition qu'elles ne portent pas atteinte à la préservation des sols agricoles et forestiers ou à la sauvegarde des sites, milieux naturels et paysages.

Déclinaison en secteurs

- N : Il correspond aux zones naturelles de bois, prairie, vallon, étang et culture.

Objectif : Préserver le caractère naturel de ce secteur, qui présente différents milieux humides.

- Na : Il correspond aux zones naturelles accueillant une activité aéronautique de loisirs.

Objectif : Permettre l'évolution de l'activité existante sous réserve de ne pas altérer le caractère actuel de ce secteur.

- Nh : Il correspond aux zones naturelles habitées sous forme de village, de hameaux ou d'écarts.

Objectif : Préserver et mettre en valeur le caractère naturel et patrimonial de ces sites urbanisés en milieu rural en les protégeant de toute extension urbaine, tout en permettant l'évolution du bâti existant à la date d'application du PLU.

- Ni : Il correspond à la zone naturelle du "Parc des Parelles", classé par le département en « *Espace naturel sensible* ».

Objectif : Autoriser les installations et constructions légères nécessaires à l'observation et la fréquentation des milieux naturels par le public, et sous conditions, la création en nombre limité d'habitation légère de loisir.

- Ny : Il correspond aux zones naturelles accueillant une activité économique professionnelle non agricole.

Objectif : Permettre l'évolution de l'activité existante sous réserve de ne pas altérer le caractère actuel de ce secteur.

- Nz : Il correspond à la zone naturelle de protection de la faune et de la flore.

Objectif : Conforter la protection qui s'applique à ce secteur naturel présentant une grande richesse naturelle.

Les dispositions des articles du présent chapitre s'appliquent indifféremment à tous les secteurs, sauf mention contraire : les dispositions relatives à un secteur particulier sont précédées de la dénomination du (ou des) secteur(s) concerné(s).

SECTION 1 – NATURE DE L'OCCUPATION ET DE L'UTILISATION DES SOLS

ARTICLE N1 – OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL INTERDITES

Toute occupation et utilisation des sols est interdite à l'exception de celles admises sous conditions particulières à l'article N2.

ARTICLE N2 – OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL ADMISES SOUS CONDITIONS

Dans l'ensemble des secteurs, les projets ne pourront être acceptés que dans le cas où les réseaux divers préexistants affichent une capacité suffisante pour répondre aux nouveaux besoins générés et qu'ils ne portent pas atteinte à l'environnement naturel, aux sites et aux paysages.

Dans tous les secteurs :

- La reconstruction à l'identique, sans changement de destination, dans les conditions fixées à l'article L. 111-3 du Code de l'urbanisme.
- Les affouillements, exhaussements, travaux et ouvrages nécessaires aux occupations et utilisations des sols admises, excepté ceux liés à une activité de loisirs.

Dans le secteur N :

- Les abris isolés nécessaires à l'élevage agricole et non agricole, clos sur trois côtés maximum, sous réserve qu'ils se situent à plus de 50 mètres de toutes limites de zone ou secteur non agricoles habités.
- Un abri d'étang par unité foncière, sous réserve que son emprise totale n'excède pas 20 m².
- Les constructions et installations liées et nécessaires à l'exploitation forestière, et les éléments indispensables à sa gestion.

Dans le secteur Na :

- Les constructions, restaurations, transformations, extensions et changements de destination, sous réserve d'être liés et nécessaires au fonctionnement et au développement des activités aéronautiques de loisirs existantes à la date d'application du PLU, de rester compatible avec leur environnement, de ne pas entraîner de nuisances, de pollutions ou de risques incompatibles avec le voisinage.

Dans le secteur Nh :

- Les restaurations, transformations, extensions et changements de destination des constructions existantes à la date d'application du PLU, à usage d'habitation, d'activités artisanale, commerciale, de tourisme ou de loisirs, sous réserve qu'elles n'entraînent pas de nuisances, de pollutions ou de risques incompatibles avec le voisinage.
- Les annexes, sous réserve qu'elles n'entraînent aucune charge pour la commune en matière d'équipement et qu'elles respectent les dispositions de l'article N11.

Dans le secteur Ny :

- Les constructions, restaurations, transformations, extensions et changements de destination, sous réserve d'être liés et nécessaires au fonctionnement et au développement des activités artisanales existantes à la date d'application du PLU, de rester compatible avec leur environnement, de ne pas entraîner de nuisances, de pollutions ou de risques incompatibles avec le voisinage.

Dans le secteur Nz :

- Les installations légères liées à l'observation des milieux naturels, sous réserve de prendre les dispositions adéquates pour limiter au strict minimum la gêne pouvant en découler et d'une bonne insertion dans le paysage.

Dans les secteurs Na, Nh, Ny et Nz :

□ Les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif, sous réserve de prendre les dispositions adéquates pour limiter au strict minimum la gêne pouvant en découler.

Dans le secteur NI :

□ Les installations et constructions légères nécessaires à l'observation et la fréquentation des milieux naturels par le public, sous réserve de ne pas porter atteinte au caractère du secteur et à la préservation des milieux naturelles et de l'environnement.

□ La création d'habitation légère de loisir sera admise sur des secteurs appropriés et circonscrits, et garantissant la préservation des milieux naturels et de l'environnement, dans le cadre d'opérations strictement limitées en nombre et en surface.

À ce jour un seul secteur a été identifié et localiser graphiquement au plan de zonage. Les constructions et installations devront s'inscrire dans le cadre d'une démarche durable, notamment les constructions, en adoptant des procédés et des matériaux écologiquement performants ainsi que des systèmes de production d'énergie à partir de sources renouvelables, correspondant aux besoins et aux modes d'occupation de ce type d'hébergement de découverte des milieux naturels.

Tous les accès au(x) site(s) d'hébergement seront exclusivement réalisés sous forme de liaison douce, excluant toute circulation motorisée, à l'exception de celle qui serait strictement nécessaire à des véhicules de services (secours, sécurité incendie, ...).

Les projets devront par ailleurs respecter les autres réglementations en vigueur (accessibilité, réseaux, sécurité incendie, coupe et abattage, ...)

La délimitation de nouvelles zones d'implantation de construction ne pourra se faire que dans le cadre d'une procédure de révision simplifiée du PLU, et avec l'accord des différents partenaires et gestionnaires du site et de l'espace naturel sensible.

SECTION 2 – CONDITIONS DE L'OCCUPATION DES SOLS

ARTICLE N3 – ACCES ET VOIRIE

3.1 Accès

Pour être constructible, un terrain doit avoir un accès à une voie publique ou privée, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un passage aménagé sur les fonds voisins.

Lorsque le terrain est riverain de deux ou plusieurs voies publiques, l'accès se fera sur celle qui présente le moindre risque ou gêne pour la circulation.

3.2 Voiries

Les terrains doivent être desservis par des voies publiques ou privées répondant à l'importance et à la destination des constructions autorisées dans la zone.

Les voiries doivent présenter des caractéristiques permettant de satisfaire aux exigences de sécurité, de défense contre l'incendie, de protection civile et de collecte des ordures ménagères.

ARTICLE N4 – CONDITIONS DE DESSERTE DES TERRAINS PAR LES RÉSEAUX PUBLICS

Tout projet est soumis à autorisation des gestionnaires des réseaux et doit respecter les réglementations en vigueur relatives à l'eau potable, à l'assainissement et à la défense incendie.

4.1 Alimentation en eau potable

Toute construction ou installation nouvelle susceptible de requérir une alimentation en eau potable, doit être desservie par un réseau public de distribution d'eau potable, de caractéristiques suffisantes et conforme à la réglementation en vigueur.

Les particuliers désirant utiliser un puits privé, pour des usages autres que la consommation humaine, devront réaliser un double réseau totalement distinct de celui de la distribution publique.

**ANNEXE 2 : Prescriptions applicables à la protection du petit patrimoine
(L.123-1-5 7° du Code de l'urbanisme)**

Dans le cadre de la révision du Plan d'Occupation des Sols de CREVANT et de l'élaboration d'un projet de Plan Local d'Urbanisme, la protection globale des paysages, des milieux naturels et environnementaux a été développée dans le cadre du volet réglementaire et "classique" du PLU au travers d'un zonage naturel intitulé « N », et des divers sous-secteurs le constituant, et pour lesquels des prescriptions particulières et adaptées ont été édictées.

Cependant les élus ont mis à profit les réflexions et les études engagées pour mettre en œuvre, parallèlement et en accompagnement aux objectifs de développement et d'aménagement envisagés, des mesures plus spécifiques visant à préserver certains éléments patrimoniaux présents, identitaires et emblématiques de leur territoire, qui participent tout à la fois à l'image, l'attractivité et la qualité de vie de la commune.

Pour mener à bien cet objectif de préservation et de mise en valeur, ils se sont appuyés sur un certain nombre d'outils réglementaires mis à leur disposition par le Code de l'Urbanisme.

Dans un premier temps le Conseil municipal a fait le choix en application de l'article R421-27 :

*« d'instaurer l'obligation d'obtention d'un **permis de démolir**
pour tous travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie
d'une construction située sur le territoire de la commune ».*

En second lieu, les élus ont appliqué l'article L.123-1 7° qui stipule que le Plan Local d'Urbanisme peut :

*« identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots,
immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger; à mettre en valeur
ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou écologique et définir, le
cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection ».*

C'est sur cette base réglementaire que des "éléments bâtis" (cf. liste ci-dessous), reflets d'une architecture et d'une présence rurale significative et représentative, ont été repérés.

Compte tenu de l'instauration d'une obligation généralisée d'obtention d'un **permis de démolir** sur le territoire de la commune (cf. paragraphe ci-dessus), l'application de l'article R421-28 e) (permettant d'imposer un permis de démolir sur des constructions qui auraient été spécialement «sélectionnées») n'est pas nécessaire.

Pour les autres "éléments non-bâtis", identifiés toujours en référence à l'article L.123-1 7°, et qui comprennent essentiellement du "petit patrimoine vernaculaire", des sites, des paysages historiques et/ou naturels, les élus souhaitent, en application de l'article R421-23 h), que :

*« les travaux ayant pour effet de les modifier ou de les supprimer devront être précédés
d'une **déclaration préalable** ».*

La préservation des espaces qui entourent les "éléments bâtis" et les "éléments non-bâtis" apparaît comme indispensable, afin notamment de conserver le caractère et la qualité de leur environnement proche, voire même de l'améliorer afin de les mettre en valeur.

L'application de l'article L.123-1 7° permet de préserver non seulement ces éléments en tant que tels, mais aussi leurs "abords immédiats".

À ce titre il est proposé que toutes les interventions ou travaux susceptibles de modifier ou de supprimer les haies, arbres, boisements, chemins, murets, ruisseaux, mares, constructions, ou tous autres éléments situés dans un "rayon de préservation de 50 mètres" autour des éléments identifiés et qui participent à leur environnement, devront également faire l'objet d'une autorisation d'urbanisme.

PLU de CREVANT

Le repérage des éléments susceptibles d'être protégés a été fait durant la phase de diagnostic propre à l'élaboration du PLU, mais également à partir de recensements et de monographies menés antérieurement par certains membres du Conseil et habitants de la commune. Ces travaux ont été "confrontés" au vécu et à la connaissance des membres de la commission communale d'urbanisme, pour valider l'authenticité et la valeur des éléments détectés, et juger de l'intérêt de mettre en place une protection et des prescriptions.

La sélection finale des éléments retenus s'articule autour de trois types d'éléments à préserver et mettre en valeur, qui, en lien direct avec les objectifs constants affichés dans le PLU, viennent de fait en renforcer le volet réglementaire et zonal.

↳ Des éléments bâtis

À ce stade de la réflexion deux édifices, l'un religieux, l'autre civil ont été retenus :

- 1 - la Chapelle d'Ouhant du XIX^{ème} (*chapelle privée, restaurée, construite sur le domaine, destinée à l'origine de lieu de sépulture*).
- 2 - le Château du Gué (*ancien château du fief du Gué (ou Guay), dépendant de la seigneurie de Crevant une des plus anciennes familles du Bas Berry*).

↳ Des éléments du « petit patrimoine vernaculaire ».

➤ Trois petites maisons de journaliers dans :

- 3 - le village de Chaprenet,
- 4 - dans celui des Andants,
- 5 - et dans le bourg, place de l'Église.

➤ Trois lavoirs :

- 6 - au pont de Lazais,
- 7 - dans le village du Petit Pommier,
- 8 - et dans celui de Montservet.

↳ Des éléments culturels, lieux de pèlerinage, de "légendes" et de paysages historiques.

➤ Les croix :

- - en tout 43 ont été répertoriées (*La plupart des croix jalonnent les chemins creux, ou "traînes", et se trouvent aux carrefours, ou "carroirs". Les six plus anciennes datent d'avant la révolution (dont 5 ont été brisées pendant cette période), les autres, plus récentes, ont été érigées à la suite d'une souscription ou d'une mission*).

➤ Un lieu de pèlerinage :

- 9 - la Fontaine de St Aubin à Chaprenet (*1^{er} dimanche de mars, dédiée à Saint Aubin, source d'eau chaude, 15 à 16° toute l'année, miraculeuse pouvant faire marcher les bébés retardataires*).

➤ Deux lieux de "légendes" :

- 10 - le Trou des Fades (*grotte naturelle, ou excavation, aménagée par l'homme*),
- 11 - la Chaise au prêtre (*rocher en forme de chaise ou chaire*).

➤ Un paysage historique :

- 12 - les Brandes de Montservet (*distribution de terres communales au XIX^{ème} siècle, qui a organisé et structuré très fortement le paysage de ce secteur*).

PLU de CREVANT

Toute demande de destruction, même partielle, devra être dûment justifiée et argumentée.

La commune se réserve le droit de refuser une demande si elle juge son intérêt non avéré et opposé à l'intérêt général.

Pour toutes modifications la commune pourra demander des compensations.

Compensations

Par exemple, en cas de destruction de tout ou partie d'éléments végétaux, la commune pourra demander le remplacement des végétaux détruits par des plantations équivalentes en linéaire, en nombre ou densité, avec des essences locales (cf. liste annexée), sur une parcelle située à proximité immédiate, voire sur le territoire de la commune, notamment sur les secteurs identifiés pour lesquels un renforcement de la trame végétale se justifierait.

Autre mesure de compensation envisageable pour certains éléments protégés, leurs déplacements sur des sites mieux appropriés après validation par le Conseil municipal.



Liste des 43 croix répertoriées et protégées			
1	Le Verger	23	La Plaine
2	Le Bois de la Motte	24	Prés de La Plaine
3	Lazais	25	Le Ché
4	Les Bergères	26	Valignon
5	Les Sauzais	27	Le Clavaire
6	Chemin du Verger	28	Quatre Routes
7	Rte des Saulzais à Villegondoux	29	Les Cluisis
8	Les Grévinnières	30	Chaumont
9	Les Gardes	31	Les Brandes
10	Ouhant	32	Montservet
11	L'Augette	33	Les Paillonères
12	Des Missions	34	Le Maudurier
13	Le Ceresse	35	Lazais
14	Les Bergères	36	Pont de La Valette
15	La Croix	37	La Valette
16	Saint Abdon	38	Les Très
17	La Ville au Bertrand	39	Le Bassin
18	Cimetière	40	La Faux
19	Jubilé	41	Les Aulmonts
20	Sainte Margerite	42	Le Plaix Lazais
21	Saint Charles	43	Les Planches
22	Villegondoux		

(Source : publication Daubon & Furnemont / Octobre 1999)

Annexe 5 : Plan d'Occupation des Sols de Saint Plantaire

P.O.S. DE SAINT-PLANTAIRE

TITRE III - DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ZONES NATURELLES

CHAPITRE II

REGLEMENT APPLICABLE A LA ZONE NB

Caractère de la zone : Il s'agit d'une zone d'urbanisation diffuse faiblement équipée, dans laquelle peuvent être admises des constructions individuelles sous réserve du respect du règlement sanitaire. Toutes opérations d'ensemble ou collectives sont interdites.

Les modes d'occupation et d'utilisation du sol admis par l'article 1, sont en outre soumis à autorisation administrative préalable.

SECTION I - NATURE DE L'OCCUPATION DES SOLS

ARTICLE NB1 - Types d'occupation ou d'utilisation des sols admis

- les clôtures
- les constructions à usage d'habitation ou autre, ainsi que les restaurations ou extensions des constructions existantes
- les installations et travaux divers suivants visés à l'article R 442-2 du code de l'urbanisme (voir annexe 2)
 - . les aires de jeux et de sports
 - . les aires de stationnement

Par ailleurs, les occupations et utilisations du sol suivantes ne seront admises que si elles sont compatibles avec le caractère de la zone :

- les installations classées pour la protection de l'environnement,
- les installations et travaux divers suivants, visés à l'article R 442-2 du Code de l'Urbanisme :
 - . les dépôts de véhicules
 - . les garages collectifs de caravanes

ARTICLE NB 2 - Types d'occupation ou d'utilisation des sols interdits

- les opérations d'ensemble ou collectives (lotissements groupe d'habitations - immeubles collectifs..),
- les installations et travaux divers suivants visés à l'article R 442-2 du Code de l'Urbanisme (voir annexe 2) :
 - . les parcs d'attraction installés à titre permanent
 - . les affouillements et exhaussements du sol sauf ceux d'intérêt public
- les terrains de camping et de caravaning
- les carrières
- les caravanes isolées

ARTICLE NB 3 - Accès et voirie

1°) Tout terrain enclavé est inconstructible, à moins que son propriétaire n'obtienne un passage suffisant aménagé sur fond voisin ou éventuellement obtenu par application de l'article 682 du Code Civil (voir annexe 4)

2°) Les caractéristiques des accès doivent permettre de satisfaire aux règles minimales de desserte (défense contre l'incendie, protection civile, enlèvement des ordures ménagères), et ne présenter aucun risque pour la sécurité des usagers des voies publiques ou pour celle des personnes utilisant ces accès.

Lorsque le terrain est riverain de deux ou plusieurs voies publiques, l'accès sur celle de ces voies qui présenterait une gêne ou un risque pour la circulation peut être interdit.

3°) Les voies publiques doivent avoir des caractéristiques répondant à l'importance ou à la destination de l'immeuble et adaptées à l'approche du matériel de lutte contre l'incendie.

Les voies en impasse doivent être aménagées de telle sorte que les véhicules puissent faire demi-tour.

ARTICLE NB 4 - Desserte par les réseaux

1°) Eau :

Toute construction doit être desservie par le réseau de distribution d'eau potable.

Dans le cas d'une alimentation double (puits - réseau public), les installations doivent être pourvues d'un dispositif anti-retour, (disconnecteur ou clapet anti-retour).

2°) Assainissement :

a) eaux usées

Toute construction sera obligatoirement raccordée au réseau d'assainissement s'il existe.

Toutefois, en l'absence de ce réseau, et seulement dans ce cas, l'assainissement individuel pourra être admis conformément à la législation en vigueur. Les installations devront être conçues de manière à pouvoir être branchées sur le réseau dès lors que celui-ci aura été réalisé.

Le bénéficiaire de cette dérogation sera tenu de se brancher à ses propres frais sur le réseau et devra satisfaire à toutes obligations réglementaires vis à vis du gestionnaire de ce réseau.

b) eaux pluviales

Lorsque le réseau existe, les aménagements réalisés sur tout terrain devront être tels qu'ils garantissent l'écoulement des eaux pluviales dans le réseau collectant ces eaux.

En l'absence de ce réseau, les constructions ne seront pas admises, sauf si le constructeur réalise à sa charge, et conformément aux services techniques conseillers de la commune, les aménagements permettant le libre écoulement des eaux pluviales.

c) eaux résiduaires industrielles

Elles ne pourront être admises dans le réseau eaux usées, lorsque celui-ci aura été réalisé, que si leurs caractéristiques sont semblables à celles des effluents urbains. Les effluents rejetés directement ou par l'intermédiaire du réseau eaux pluviales devront être préalablement traités pour être rendus conformes aux dispositions réglementaires générales ou spécifiques aux effluents.

ARTICLE NB 5 - Caractéristiques des terrains

Si une construction nécessite la réalisation d'un assainissement individuel, elle devra être implantée sur un terrain d'une superficie minimum de 1.000m².

En dessous de ce seuil, les constructions nouvelles ainsi que les restaurations et extensions de constructions existantes pourront être admises sous réserve d'un accord préalable au permis de construire de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales sur la méthode d'assainissement individuel à mettre en oeuvre.

ARTICLE NB 6 - Implantation des constructions par rapport aux emprises publiques

Néant

ARTICLE NB 7 - Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives

Les constructions peuvent être édifiées sur limites séparatives. Si elles ne le sont pas, la distance horizontale de tout point du bâtiment à édifier au point le plus proche de la limite séparative, doit être au moins égale à la moitié de la différence de niveau entre ces deux points sans jamais être inférieure à 3 mètres (voir annexe 4).

ARTICLE NB 8 - Implantation des constructions les unes par rapport aux autres sur une même propriété ou plusieurs propriétés liées par un acte authentique

Les constructions non contiguës doivent être implantées de telle manière que la distance horizontale L de tout point du bâtiment à l'autre bâtiment soit au moins égale à la hauteur H du plus grand bâtiment sans jamais être inférieure à 4 mètres ($L = H$) (voir annexe 4).

Les annexes qui ne nécessitent pas d'éclairément comme les garages, pourront être implantées sans tenir compte des règles ci-dessus, mais nonobstant les dispositions de l'article NB 7.

ARTICLE NB 9 - Emprise au sol

néant

ARTICLE NB 10 - Hauteur des constructions

La hauteur des constructions à usage d'habitation mesurée à l'égout du toit par rapport au terrain naturel ne pourra excéder 4 m.

ARTICLE NB 11 - Aspect extérieur

Le permis de construire peut être refusé ou n'être accordé que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales, si les constructions, par leur situation, leur architecture, leurs dimensions ou l'aspect extérieur des bâtiments ou ouvrages à édifier ou à modifier sont de nature à porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants aux sites, aux paysages naturels ou urbains, ainsi qu'à la conservation des perspectives monumentales.

Les abris de jardin seront couverts en petites tuiles plates. L'enduit sera de couleur ocre soutenu. Le bardage bois est autorisé.

Il est recommandé de consulter le Service Départemental d'Architecture avant tout dépôt de demande de permis de construire.

ARTICLE NB 12 - Stationnement des véhicules

Le stationnement des véhicules doit être assuré en dehors des voies ouvertes à la circulation publique.

Il doit être aménagé au moins une place de stationnement par logement.

ARTICLE NB 13 - Espaces libres et plantations

Les parties de parcelles libres de toute construction, installation ou culture doivent être convenablement entretenues.

SECTION III - POSSIBILITES D'OCCUPATION DES SOLS

ARTICLE NB 14 - Possibilités maximales d'occupation du sol

Il n'est pas prévu de C.O.S. dans l'ensemble de la zone.

ARTICLE NB 15 - Dépassement du C.O.S.

Néant

Annexe 6 : Liste des invités à la réunion publique

	NOM PRENOM	Adresse	VILLE	hameau
1	Madame DUPONT	1, Les Bergères	36140 CREVANT	
2	M. et Mme MORTECRETTE	2, Les Bergères	36140 CREVANT	
3	M. PAGNARD Michel	3, Les Bergères	36140 CREVANT	
4	Mme REBILLON Simone	4, Les Bergères	36140 CREVANT	
5	Vacant	5, Les Bergères	36140 CREVANT	
6	M. et Mme DEZUTTER	6, Les Bergères	36140 CREVANT	
7	M. CHARPENTIER René	7, Les Bergères	36140 CREVANT	
8	Vacant	8, Les Bergères	36140 CREVANT	
9	M. et Mme CHOLET	10, Les Bergères	36140 CREVANT	
10	Madame HEMERY Nathalie	1Bis Grand Rue	23220 MORTROUX	12, Les Bergères
11	Vacant	14, Les Bergères	36140 CREVANT	
12	Madame WITT Gabrielle	7, Parkstrasse	STUTTGART 70190 ALLEMAGNE	16 et 18, Les Bergères
13	M. KRAAK Joannes	INDIGOLAND 47	5044 RA TILBURG PAYS BAS	20, Les Bergères
14	Madame DAUDON Geneviève	Chanteranne	23240 LE GRAND BOURG	22, Les Bergères
15	Madame THIEBLEMONT	24, Les Bergères	36140 CREVANT	
16	Madame CORNUBERT Juliette	2, Place Saulnier	76630 BELLENGREVILLE	26, Les Bergères
17	M. et Mme MARTIN Claude	28 -30 Les Bergères	36140 CREVANT	
18	JEAUMOT Frères	32, Les Bergères	36140 CREVANT	
19	M. BOURY René	34, Les Bergères	36140 CREVANT	
20	M. et Mme DELAMARRE	36, Les Bergères	36140 CREVANT	
21	M. JEAUMOT René	38, Les Bergères	36140 CREVANT	
22	M. et Mme JEAUMOT Joël	38, Les Bergères	36140 CREVANT	
23	M. JEAUMOT Denis	La chagnade	36140 AIGURANDE	
24	Madame HUMBERT Jeanne	Le Pascal St Hippolt Bât C 42, Rue Pascal	75013 PARIS	40, Les Bergères
25	M. BLOND Jean-Philippe	29, Rue de Wassignies	75012 PARIS	42, Les Bergères
26	M. LOCKYER David	Islip Manor Estate LONDON	NORTHOLD UB 55SR Royaume Uni	44, Les Bergères
27	Succession en cours	46, Les Bergères	36140 CREVANT	
28	M. RAVEAU Jean	2, rue Raoul Adam	36400 LA CHATRE	48, Les Bergères
29	M. et Mme GODIN Daniel	50, Les Bergères	36140 CREVANT	
30	M. et Mme ROMERA José	52, Les Bergères	36140 CREVANT	
31	Madame MENAGER Marie	54, Les Bergères	36140 CREVANT	
32	Madame VAISSIERE Lucienne	56, Les Bergères	36140 CREVANT	
33	Madame CHAUMETTE Jacqueline	58, Les Bergères	36140 CREVANT	
34	Madame AUGRAS	60, Les Bergères	36140 CREVANT	
35	M. et Madame COLLINS	LES SAIES	36140 CREVANT	
36	M. DOITEAU Eric	LES ONCHERES	36140 CREVANT	

37	M. et Mme GROSPAUD Gaston	CAUCHIN	36140 CREVANT	
38	M. et Mme GROSPAUD Jean-Luc	CAUCHIN	36140 CREVANT	
39	Madame PELLETIER Antoinette	Le Chez	36140 CREVANT	
40	Madame AUFRERE	La Croux	36140 CREVANT	
41	M. PIROT Michel	4, Route de La Châtre	36140CREVANT	
42	M. LANGLOIS Michel	Montservet	36140 CREVANT	
43	Madame TRIBET Annie	19, Route de La Châtre	36140 CREVANT	
44	M. DAUDON Daniel	6Bis Rte des Templiers	36140 CREVANT	
45	M. PERRIN Pierre	17, Route de La Châtre	36140 CREVANT	
46	M. TRIBET Pierre	Place Jean Ravaud	36140 CREVANT	
47	M. CHATELAIN Guy	Le Maudurier	36140 CREVANT	
48	Madame DROCHON Pascale	4, Avenue des AFN	36140 CREVANT	
49	M. DIMEGLIO Rémi	8, La Valette	36140 CREVANT	
50	M. YVERNAULT Stéphane	16, Saint Aubin	36140 CREVANT	
51	M. YVERNAULT Jérôme	Route des Bêches	36140 CREVANT	
52	M. YVERNAULT Daniel	17, Villegondoux	36140 CREVANT	
53	Madame Martine DALLOT, Secrétaire	M.airie	36140 CREVANT	
54	Madame Agnès CHAMPEAU, Agent	Mairie	36140 CREVANT	
55	M. DEJOIE Gilbert	9, Route des Templiers	36140 CREVANT	
56	M. DUPLAIX Michel	2, Route d'Aigurande	36140 CREVANT	
57	Mme MEILLAN Liliâne	11, Route d'Aigurande	36140 CREVANT	
58	Mme GOUSTILLE Nadine	23, Route de La Châtre	36140 CREVANT	
59	Madame LESUEUR Emmanuelle	1, Route des Templiers	36140 CREVANT	
60	Mme M.EILLAN Sonia	2, Place de Verdun	36140 CREVANT	
61	M. WALLON Valéry	28, Route de La Châtre	36140 CREVANT	
62	M. AGEORGES Christian	23, Montservet	36140 CREVANT	
63	M. BOURY Stéphane	3, Valignon	36140 CREVANT	
64	SARL CHICAUD Frères	2B, Chaumont	36140 CREVANT	
65	M. DARCHIS Emmanuel	Le Bois de la Motte	36140 CREVANT	
66	M. HEMERY Didier	2 bis, Le Danjon	36140 CREVANT	
67	M. et Mme KALADJI	Les Maisons	36140 CREVANT	
68	M. PERRIN Pascal	11, Route d'Aigurande	36140 CREVANT	
69	SARL TRIBET et Fils	19, Route de La Châtre	36140 CREVANT	
70	M. ZINCK Christophe	1, Route de La Châtre	36140 CREVANT	
71	M. BUTEZ Stéphane	23, La Plaine	36140 CREVANT	

72	M. MARCHAND Peter	2, Le Moiseau	36140 CREVANT	
73	M et Mme GALAIS Brigitte et Christian	46, Montservet	36140 CREVANT	
74	Madame KNOTT Catherine	Les Planches	36140 CREVANT	
75	Association Le Parc des Parelles M. Christian NIEL	Maison Jean Ravaud Route de La Châtre	36140 CREVANT	
76	Madame Sabrina ELLION	L'Amicale de Crevant Route des Bêches	36140 CREVANT	
77	M. et Mme GONNARD Didier	Le Faux	36140 CREVANT	
78	M. Pierre DEMART	Le Cleuisis	36140 CREVANT	
79	Maître CLAN DE POMMEYRAC et Maître COURREGES	75, rue Jean Pacton	36400 LA CHATRE	
80	Maître JACQUET	32, place du Champ de Foire	36140 AIGURANDE	
81	M. Nicolas FORISSIER	Hotel de ville	36400 LA CHATRE	
82	M. Yves PETOIN	Maison de l'Agriculture 24 rue des Inerains	36022 CHATEAUROUX Cédex	
83	M. Alexandre MARTIN	CAUE de l'Indre Centre Colbert - Bâtiment 1, 1, Place Eugène	36000 CHATEAUROUX	
84	M. Frédéric SERRE	Lycée d'Ahun Le Chaussadis	23150 AHUN	

Annexe 7 : Invitation pour la réunion publique



La Châtre, le 27 novembre 2013

Le Président,

Madame TRIBET Annie
19, Route de La Châtre
36140 CREVANT

Objet : réunion publique relative à l'opération « hameaux remarquables »

Madame,

Le Pays de La Châtre-en-Berry a lancé une opération expérimentale ciblée sur le patrimoine architectural et paysager de quelques hameaux remarquables repérés sur le territoire du Pays.

Le hameau « Les Bergères » situé sur la commune de Crevant fait partie des quatre sélectionnés.

Afin de mener à bien cette opération, quatre étudiants en MASTER « valorisation du patrimoine » de l'université de Limoges ont pour mission de trouver des pistes pour conserver et promouvoir la valorisation de ce patrimoine bâti traditionnel et du paysage de ce lieu.

Après une première étude sur le terrain, les étudiants vous invitent à une **réunion de concertation** qui aura lieu le :

Mardi 17 décembre 2013 à 18h 30
Salle des Fêtes de CREVANT

Cette réunion permettra aux étudiants chargés de la mission et à la population de la commune de Crevant, d'échanger sur les questions de valorisation du patrimoine du hameau des Bergères et de recueillir vos remarques et vos propositions.

Vous remerciant par avance et comptant vivement sur votre participation, je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Nicolas FORISSIER

Ancien Ministre - Maire de La Châtre

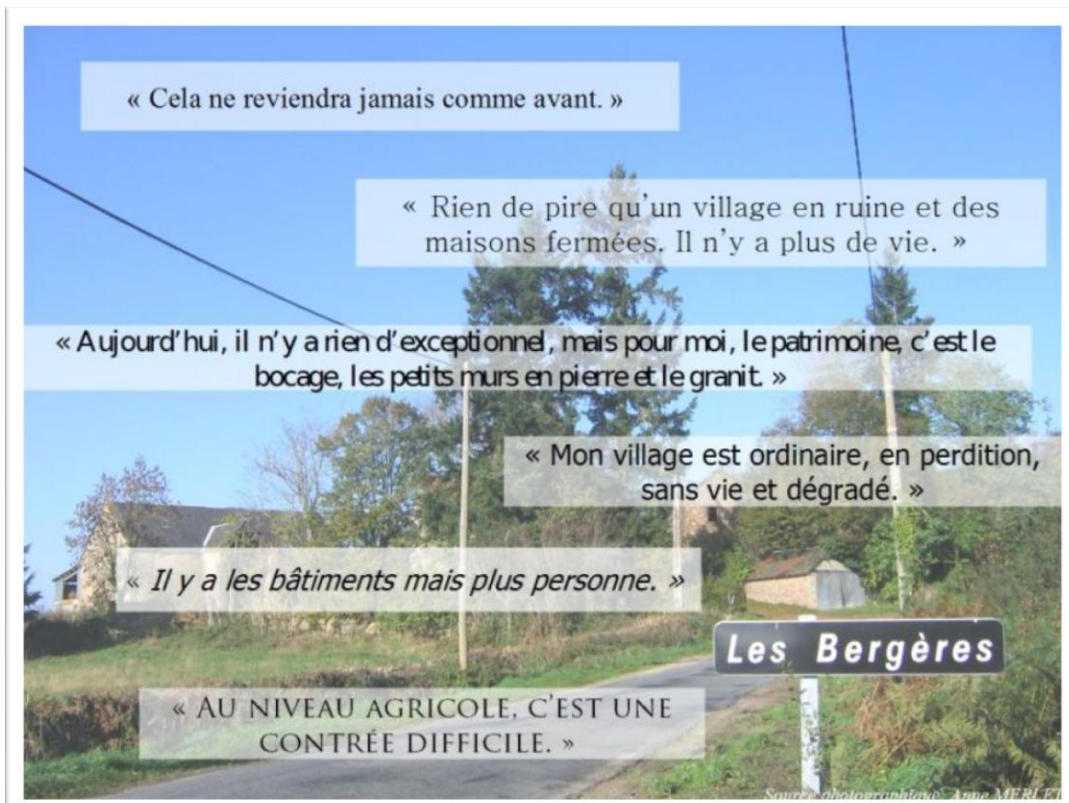
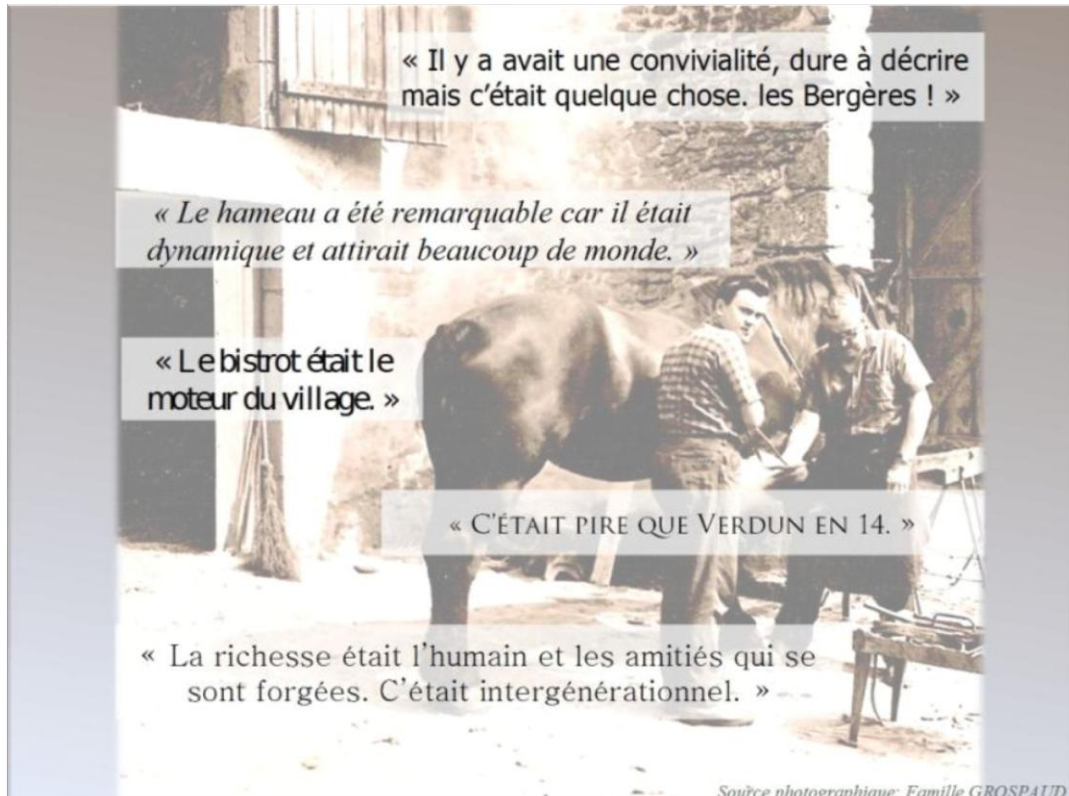
SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LA CHATRE EN BERRY

✉ 15, rue d'Olmor 36400 LA CHATRE ☎ 02 54 62 00 72 📠 02 54 62 01 06 📧 paysdelachatreinberry@wanadoo.fr

Annexe 8 : Powerpoint présenté lors de la réunion publique



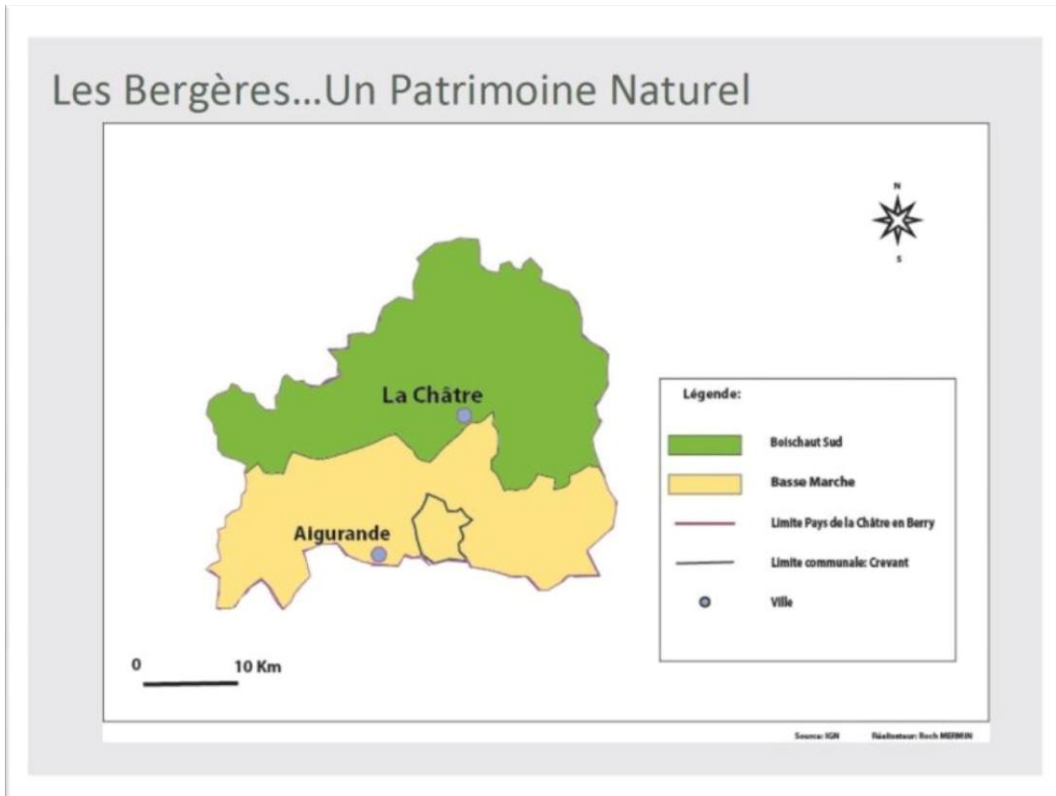
« Les Bergères » vu par ses habitants





« C'est comme un arbre qu'on déracine,
ailleurs, on ne sait pas si ça va prendre.
Alors je reste ici. »

**Les Bergères:
une identité basée sur le patrimoine?**



Les Bergères...Un Patrimoine Culturel

Des Savoir-faire:

Travaux agricoles

Tailleurs de pierres

Huilerie et Cidrerie

Forge, ferronnerie

Couturières

Les lavandières

Une Langue : Le Patois



Source photographique: Famille GROSPAUD et Roch MERMIN

Les Bergères...Un Patrimoine Culturel

Lieux de vie:

*Témoignant d'une convivialité
et d'une solidarité intergénérationnelle*

Ecoles

Fêtes

*Bals, Saint Jean, projection de cinéma, concours
de pétanques, veillées, fêtes des bergères,
carnaval.....*

Café, restaurant

Forges

Fables/ Légendes

Ex: Trou des Fades, entre les Onchères, et les Bergères



Source photographique: Famille Groscaud et Roch MERMIN

Les Bergères...Un Patrimoine bâti

La Grange à Porteaux

Témoin de la vie agricole locale

Caractéristique du bâti du XIXe siècle.

Élément fort et identitaire du patrimoine rural local.

Elle est chargée d'histoire et était la fierté des propriétaires, affirmant une certaine richesse.



Source photographique: Roch MERMIN

Les Bergères...Un Patrimoine bâti

Le Café-Bar

Témoin de la vie communautaire

Seule construction à étage rencontrée à partir du 19e siècle dans les bourgs et villages.



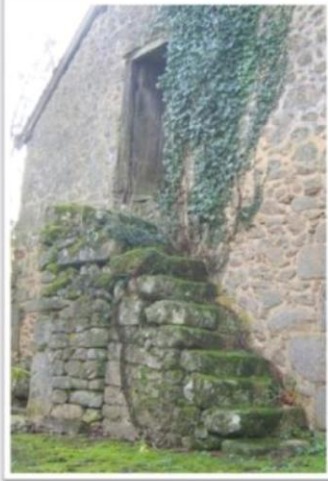
Source photographique: Roch MERMIN

Les Bergères...Un Patrimoine bâti

Quelques éléments architecturaux

Témoin de l'organisation de l'habitat

L'escalier de pierre



Les lucarnes



Les portes



Source photographique: Anne MERLET

Les Bergères...Un Patrimoine bâti

Les puits

Aux bergères, on trouve essentiellement des puits fermés.

Les puits communs se situent au centre d'une cour groupant quatre habitations.

Les puits individuels sont placés à l'endroit le plus favorable.



Les croix

Sont essentiellement des signes religieux. Elles renvoient aux croyances et superstitions.

En Berry, ces signes existent pour protéger les constructions, les habitations ou les troupeaux.

Source photographique: Anne MERLET et Roch MERMIN

Ce patrimoine complexe est le témoin d'évolutions
entre l'homme et son environnement.

C'est ce qui fait l'identité des Bergères.

Les Bergères...Un Patrimoine en danger



« Préserver et sauvegarder une partie de notre patrimoine rural suppose une mobilisation de nombreuses personnes à tout niveau de responsabilité. Avant tout, que chacun d'entre nous apprenne à regarder et à apprécier tout l'intérêt que présente ce patrimoine original »

« La sauvegarde de notre patrimoine » 1997, Roger PICAUD

Avant de vous laisser la parole...

La valorisation du patrimoine?



Le Pays de la Châtre en Berry



Échanges d'idées

Source photographique: Anne MERLET, Le Pays de la Châtre en Berry et Clipart



MERCI DE VOTRE
ATTENTION ET POUR VOTRE
PARTICIPATION

Annexe 9 : Questionnaire remis au public de la réunion publique

QUESTIONNAIRE
Opération « Hameaux et quartiers remarquables »

Quel est votre statut?
<input type="checkbox"/> habitant <input type="checkbox"/> élu <input type="checkbox"/> artisan <input type="checkbox"/> représentant d'association
<input type="checkbox"/> autre, précisez
Pourquoi avoir choisi de venir à cette réunion?
.....
Quelles étaient vos attentes avant de venir?
.....
Trouvez-vous qu'il est important de conserver et de valoriser le patrimoine du hameau?
Si oui, pour quelles raisons?.....
Si non, pourquoi?.....
Selon-vous, qu'est-ce qui pourrait être un frein à son développement?
.....
Avez-vous des remarques particulières?
.....

Annexe 10 : Article sur la réunion publique de Crevant, paru dans la Nouvelle République



Indre - Crevant - Crevant

Valoriser le patrimoine, oui mais...

27/12/2013 05:36



Petite assistance, mais très intéressée par le sujet.

Parmi ses différentes missions, le Pays de La Châtre s'intéresse à la valorisation du territoire rural. Dans ce but, il a mis en place une opération intitulée *Hameaux remarquables*, qui concerne de gros villages présentant une certaine unité dans leur bâti et leur environnement paysager.

Pour mener cette opération, le Pays a fait appel à des étudiants en master de Valorisation du patrimoine et développement territorial, à Limoges. Le Conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement (CAUE) et la chambre d'agriculture sont les partenaires techniques de cette mission.

Parmi ces hameaux remarquables, le village des « Bergères », à Crevant. Depuis le mois d'octobre, quatre étudiants sont allés à la rencontre de ses habitants et ont procédé à un repérage des caractéristiques des lieux. Pour présenter le fruit de leurs travaux, ils ont choisi la formule de la réunion-débat. Dans l'assistance, les résidents du village des Bergères étaient, cependant, peu nombreux.

En première partie, une projection a mis en valeur les caractéristiques architecturales : grange à portaux, escaliers en pierre, puits. Des répliques des habitants sur la vie d'avant dans ce village, puis de maintenant et même sur l'avenir complétaient la présentation.

Venaient ensuite le temps des débats et notamment, quelles propositions pour aménager et sauvegarder les constructions et la vie dans ce village. Très vite, un constat : « Valoriser le patrimoine, c'est bien. Mais il ne faut pas oublier le nerf de la guerre, l'argent. »

Yann Leroux, directeur et animateur du contrat régional de pays, présentait alors les aides que le Pays peut apporter pour participer à cette œuvre.

Cor. NR, André Berger

Annexe 11 : Compte rendu de la réunion publique pour le bulletin municipal de Crevant

Opération « Hameaux et quartiers remarquables »

L'opération « Hameaux et quartiers remarquables » est une opération expérimentale à l'échelle du Pays de La Châtre-en-Berry sur la préservation du patrimoine bâti traditionnel et le paysage. Le pays est parti du constat que le territoire possède beaucoup de bâti traditionnel rural, que ces bâtiments intégrés dans un patrimoine paysager sont un patrimoine qui fait partie de l'identité du pays. Ces bâtiments ont aujourd'hui besoin d'être restaurés, et peu d'entre eux sont entretenus, soit par manque de temps, par manque d'argent mais aussi par manque de considération. Avec cette opération, le pays souhaite conserver et mettre en valeur l'architecture rurale traditionnelle et les paysages des villages ruraux du Pays.

Pour entamer cette opération, le pays de La Châtre a demandé à quatre étudiants de la faculté de Limoges et du lycée agricole d'Ahun de réaliser une étude sur le hameau des Bergères. Ainsi, le 12 décembre 2013, ces quatre étudiants* ont organisé une réunion publique de concertation, à la salle municipale de Crevant. Cette réunion était à destination des habitants des Bergères, mais aussi des artisans et élus de la commune, afin d'instaurer un dialogue et susciter des échanges pour aboutir à une réflexion commune autour du patrimoine et élaborer des pistes de valorisation. Une quarantaine de personnes était présentes à cette réunion.

Après une présentation du patrimoine du hameau des Bergères par les étudiants (patrimoine paysager, culturel et bâti), il a été expliqué que ce patrimoine très divers s'est construit au fil des siècles et crée l'identité des Bergères. Dans un dernier temps, les participants ont été amenés à prendre la parole pour exprimer leur avis, leur opinion sur le patrimoine des Bergères et sa valorisation. Lors de cet échange, il est ressorti une forte nostalgie du passé, mais aussi des doutes sur le futur. Quelques personnes ont alors évoqué l'importance de créer une nouvelle forme d'économie, comme le tourisme, dans le but de conserver le patrimoine du hameau.

Cette démarche de concertation avait pour but premier de recueillir des pistes de valorisation du patrimoine énoncées par les acteurs locaux soit lors du débat, soit par un questionnaire à disposition des participants : trois nous ont interpellé.

La première serait de mettre en valeur les commerces présents sur le hameau (l'épicerie et l'huilerie) en améliorant la communication, en proposant des produits équitables, locaux..... Certains ont parlé d'AMAP (association pour le maintien d'une agriculture paysanne).

La seconde piste intéressante serait de mettre en place une sorte de musée dans la forge ou dans l'école. La forge permettrait de montrer un métier ancien et des techniques traditionnelles, et l'école de mettre en avant des méthodes scolaires et une ambiance passées.

La troisième proposition de valorisation serait de créer, comme au parc des Parelles, un événementiel (projection plein air, concert) aux Bergères.

Les étudiants ont pris en compte les avis et les idées énoncés lors de cette réunion. Cette démarche de concertation permet de comprendre et d'appréhender l'ensemble des attentes, des besoins, des idées de tous pour améliorer le cadre de vie tout en conservant l'identité du territoire.

Les étudiants remercient l'ensemble des participants et les invitent vivement à la restitution finale de leur travail et de leurs propositions de valorisation du patrimoine, lors d'une réunion publique le 15 janvier 2014, à 18h00 à la salle de Pouligny notre Dame.

* Anne , Elodie , Roch et Valérie ont sillonné le village, avec beaucoup de tact, à diverses reprises, d'Octobre à Décembre 2013, rencontré des habitants, consulté divers documents, et vont remettre un mémoire à leur université ainsi qu'au Syndicat mixte du Pays de La Châtre en Berry .

Annexe 12 : Travail de recherche iconographique sur le hameau de Saint-Jallet et du Montet



Dans les années 1950

Plus de 120 Habitants

15 Fermes en activité

1 Hôtel restaurant

2 Cafés

1 Charron

1 Scieur de bois

1 Sabotier

1 Chaisier

2 Couturières

Aujourd'hui

Une quarantaine d'habitants

Une quinzaine de résidences secondaires

Une seule exploitation agricole

L'habitat

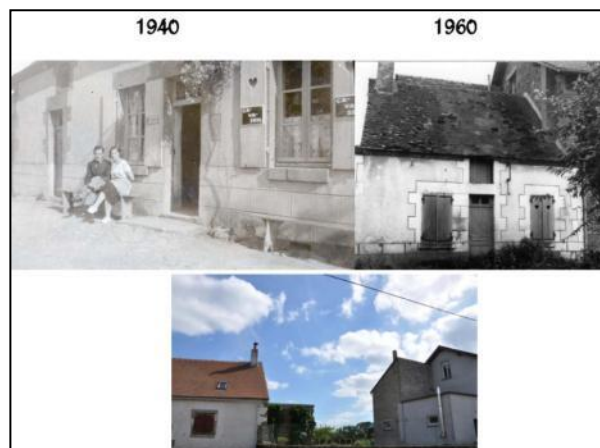
Peu de nouvelles maisons (3)

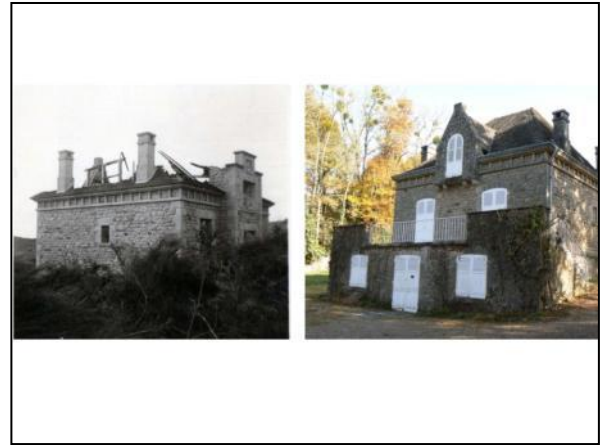
Certaines ont disparu petit à petit

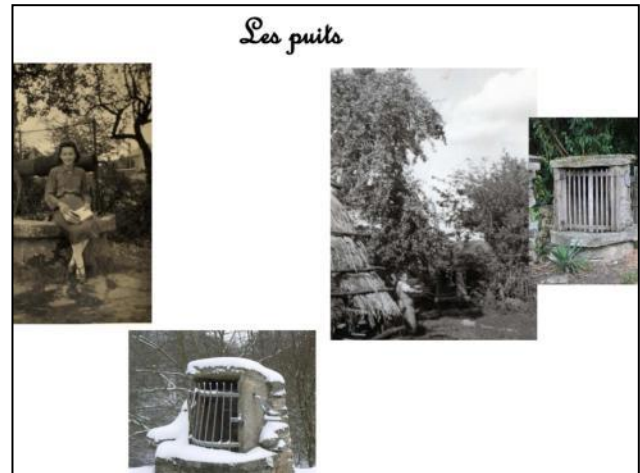
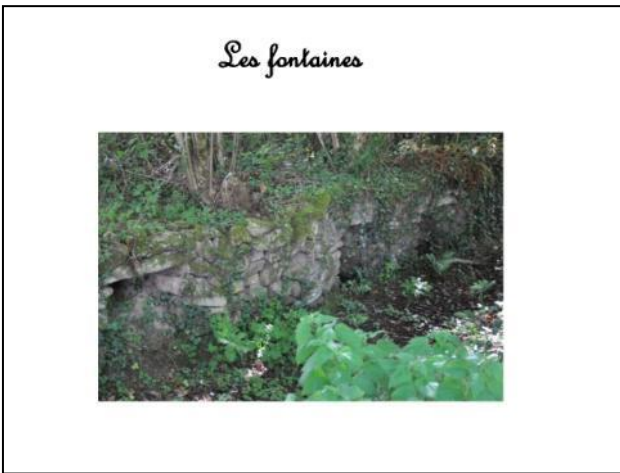
D'autres se sont agrandies

Beaucoup ont retrouvé une nouvelle jeunesse

Certaines sont en cours de restauration







Le sentier des arts



*La Creuse au pont de Crozant,
limite entre Indre et Creuse*



(Tableau de Georges Sabbagh 1924
reproduit dans « L'École de Crozant » de C Rameis)

*Le vieux pont
avant le barrage*



*Lors de la séchage du
barrage en 1989*



Aujourd'hui



Les 3 chênes ou quand la nature reprend ses droits...



Le rocher de la fileuse

Vers 1920

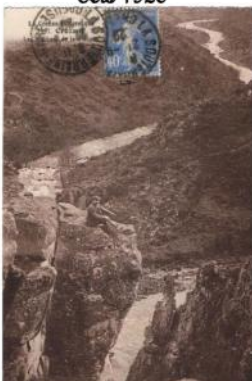
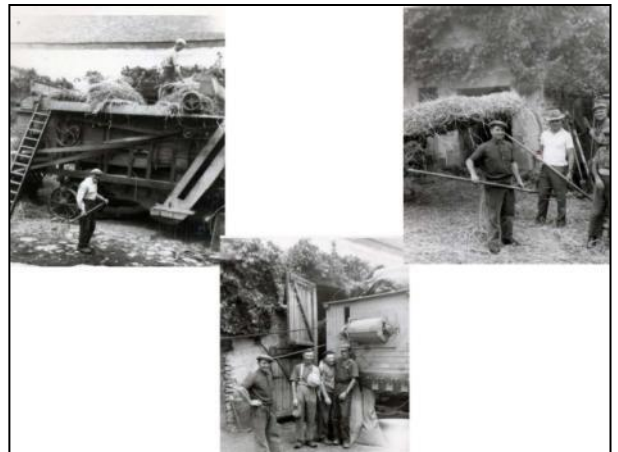


Tableau de Marcel Belle 1921
reproduit dans « L'École de Crozant » de C Rameis



Les activités





Les moyens de transport



Nos fans de moto

Dans les années 1940



Dans les années 1960



Automobiles que l'on pouvait rencontrer au détour d'un chemin

Dans les années 1940 et quelques années plus tard



L'administration

Nos représentants au Conseil Municipal

Dans les années 1950
Tous en chemise, cravate...



Aujourd'hui, plus décontractés
mais moins misogynes




Annexe 13 : Guide pour les entretien d'enquête

Guide d'entretien

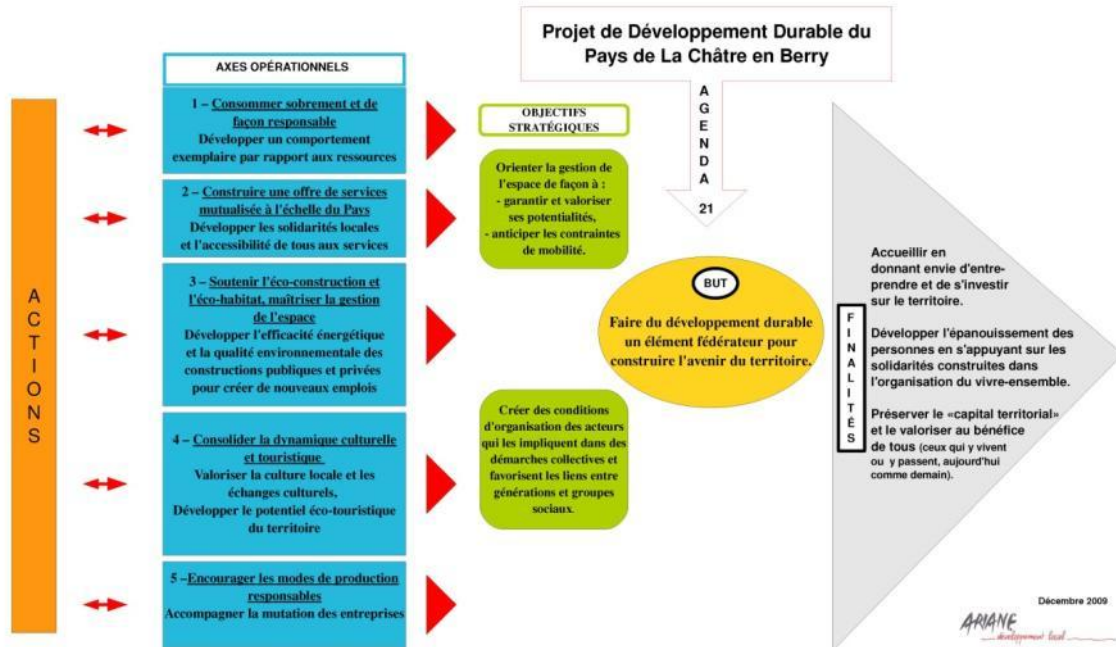
Situation de l'habitant
Depuis combien de temps habitez-vous dans ce hameau?
Pourquoi avoir choisi de vivre ici?
(Si la personne est actif): Travaillez-vous à proximité de votre lieu d'habitation? Dans quelle commune?
Le hameau
Votre hameau a été sélectionné comme étant remarquable. Trouvez-vous l'appellation correcte? Pourquoi?
Qu'est-ce qui pourrait le différencier des autres hameaux?
Pouvez-vous nous dire les points forts/faibles du hameau?
Le patrimoine lié au hameau
Etes-vous sensibilisé au patrimoine? Qu'est-ce que le patrimoine pour vous?
Quel patrimoine est présent sur le hameau?
Est-il bien conservé et bien mis en valeur?
Selon vous, il y a-t-il un intérêt à valoriser le patrimoine de votre hameau?
Avez-vous des suggestions sur comment le valoriser?
La vie dans le hameau
Etes-vous impliqué dans le hameau en général?
Le hameau est-il dynamique? (fête entre voisins, réunion etc.)
Pouvez-vous nous parler des habitants? (beaucoup d'étrangers et de résidences secondaires) Quel est votre point de vue?
Connaissez-vous l'histoire/le passé du hameau? Pouvez-vous nous en parler?
Existe-t-il des espaces publics? Un lieu de rassemblement?

Annexe 14 : Stratégie pour l'agenda 21 du Pays de La Châtre-en-Berry

PROJET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR LE
Vers un Agenda 21 – Proposition de stratégie



Préparation des réunions du Conseil de Développement du 10 décembre et Conseil Syndical du 11 décembre



Objectifs opérationnels				
Consommer sobriement et de façon responsable	Construire une offre de services mutualisée à l'échelle du Pays	Soutenir l'éco-construction et l'éco-habitat, maîtriser la gestion de l'espace	Consolider la dynamique culturelle et touristique	Encourager les modes de production responsables
<i>Développer un comportement exemplaire par rapport aux ressources</i>	<i>Développer les solidarités locales et l'accessibilité de tous aux services</i>	<i>Développer l'efficacité énergétique et la qualité environnementale des constructions publiques et privées pour créer de nouveaux emplois</i>	<i>Valoriser la culture locale et les échanges culturels, développer le potentiel éco-touristique du territoire</i>	<i>Accompagner la mutation des entreprises</i>
Enjeux				
L'ambition de préserver les ressources nécessite l'adhésion de l'ensemble des forces vives du territoire et la participation du plus grand nombre d'habitants de façon individuelle (dans les comportements de chacun) et collective (dans les actions des organisations). La prise de conscience et la responsabilisation de chacun constituent un enjeu important de sensibilisation, d'éducation, de mobilisation et de participation citoyenne et suppose de : - permettre à chacun d'accéder à l'information et de devenir acteur dans son mode de vie et ses choix de consommation - s'appuyer sur les pratiques existantes et les démarches exemplaires des collectivités locales - créer des lieux et des temps de rencontres, d'échanges et de concertation. Le territoire du Pays de La Châtre en Berry, du fait de sa situation en tête de bassin versant, a une responsabilité toute particulière par rapport à l'eau et à ses enjeux en terme d'usage et de qualité.	Les manques identifiés en matière de services notamment d'accès aux soins résistent des disparités en terme de répartition sur le territoire. La dispersion et la faible densité de l'habitat posent la question des conditions d'accès notamment des publics les plus fragilisés. Par ailleurs les pratiques de solidarité et d'entraide existantes sont affaiblies par l'évolution de la population (vieillesse, nouveaux arrivants) et des modes de vie entraînant des clivages entre les générations et entre les groupes sociaux. Ces derniers sont renforcés par le manque de lieux et de temps d'activités communes. L'élaboration des actions à mettre en œuvre s'inscrit dans des démarches locales d'analyse des problèmes avec les personnes concernées.	Cité de voûte du projet de développement durable et de l'avenir du Pays, la gestion de l'espace vise à garantir la limitation de sa consommation pour l'urbanisation, la préservation des ressources (paysage, continuités écologiques...) et à anticiper les infrastructures nécessaires. («territoires à construire et non à consommer»). Elle se décline dans les documents d'urbanisme aux différentes échelles territoriales. Les enjeux liés aux économies d'énergie interrogent fortement la façon de concevoir l'habitat ainsi que les modes de construction. Comment innover pour un urbanisme respectueux du patrimoine, de l'environnement et favorisant les liens sociaux ? Comment diminuer l'impact des constructions et promouvoir de nouveaux matériaux ? Le tissu artisanal peut-il se saisir de cette opportunité pour développer de nouveaux savoir-faire, accueillir des activités nouvelles, former de jeunes actifs permettant ainsi d'assurer son renouvellement ?	Doit d'un patrimoine historique d'importance et d'une culture vivante, le territoire se voit reprocher de «ne pas livrer ses richesses». En s'appuyant sur l'existant, patrimoine, festivals d'envergure internationale, structures d'accueil et leur mise en réseau, l'activité touristique pourrait être confortée dans une optique de développement durable par l'innovation en terme de produits et de modes de commercialisation. Le manque d'identité et d'attractivité du Pays de La Châtre en Berry souvent cité soulève la question du partage de la connaissance du territoire par l'ensemble des habitants mais également celle de l'ouverture aux autres, territoires limitrophes ou plus lointains («se connaître pour s'ouvrir et s'ouvrir pour mieux se connaître »)	En réponse à une attente sociale en matière de consommation et de modes de production, il s'agit de démontrer comment le développement durable peut être créateur de nouvelles richesses et permettre la création d'emplois locaux. Cela passe par le soutien des démarches éco-responsables dans les entreprises existantes qui peuvent être sources d'innovation, de gain de productivité, de conditions de travail améliorées, d'acquisition de nouveaux savoir-faire... Cela suppose également un investissement en matière de recherche-développement sur de nouvelles filières économiques et un accompagnement de ces démarches par la formation et l'expérimentation. Le développement durable amène à concevoir des approches transversales, inter-filières, mêlant artisanat, commerce et agriculture et des modes de commercialisation favorisant la proximité.
Thématiques et champs d'actions visés				
- les ressources en eau - la biodiversité et les paysages - les modes de consommation - la santé et la prévention - les déplacements et les besoins de mobilité - les déchets	- services en direction des plus jeunes (garde d'enfants, loisirs...) et des plus âgés (soins, maintien à domicile, adaptation des logements...), pratiques sportives - accessibilité des services : adaptation regroupement... - organisation des déplacements - accueil et intégration des nouveaux arrivants - solidarité, échanges, animation du faire-ensemble entre les habitants et les générations.	- documents d'urbanisme et accompagnement des collectivités locales - rénovation des bâtiments publics et de l'habitat individuel et collectif, constructions nouvelles - infrastructures pour la mobilité douce - énergies renouvelables bois énergie... - transmission-reprise, création d'entreprises - formation et apprentissage	- connaissance du territoire et échanges culturels - actions de coopération entre territoires - structuration des acteurs culturels et touristiques dans une optique de commercialisation - construction de produits touristiques et développement des structures d'accueil - accès à la culture, aux loisirs et aux pratiques sportives (notamment les jeunes) - vie associative et festive, actions collectives et conviviales	- services aux entreprises et qualité environnementale (zones d'activités) - agriculture, biodiversité et circuits courts - restauration hors domicile - outils et structures d'accueil des entreprises - éco-conception, expérimentations pour de nouveaux produits
Exemples d'actions à titre illustratif				
- mise en place d'une solidarité à l'échelle du Pays pour l'alimentation en eau potable visant à permettre l'accès de tous à une eau de qualité et à préserver les ressources : interconnexion des réseaux, protection des captages... - diminuer la quantité de déchets à traiter, transporter par le développement du compostage à la source au niveau individuel, de petits collectifs et des collectivités locales : incitation et sensibilisation, formation, systèmes de broyage...	- création de moyens de déplacements alternatifs à la voiture individuelle par la mise en place de pédibus avec les écoles, de plans de déplacements pour les plus grosses collectivités, de co-voiturage pour les activités. - création de conditions favorables à l'exercice de leur activité par les professionnels et facilitation de l'accès aux services pour les habitants dans le cadre de Maisons des services, pluri-disciplinaires	Les collectivités locales sont très impliquées dans ces thématiques et représentent un enjeu d'exemplarité pour les habitants. - conception de projets d'urbanisation innovants sur le plan technique (modes de consommation, énergie) et sur le plan social (éco-logement, habitat groupé, réseau de chauffage...) - mise en place de formation professionnelle avec les artisans et les structures locales en matière d'énergie renouvelable et d'éco-construction.	- construction de produits touristiques associant culture, nature et éco-mobilité avec plusieurs acteurs sur l'ensemble du territoire - coopération avec un territoire du nord de l'Europe autour des enjeux du développement durable en lien avec la formation des jeunes et associant les structures éducatives et associatives	- création d'une structure de transformation de produits agricoles locaux et circuits de commercialisation en proximité - travailler sur la qualité attendue des aliments, l'équilibre alimentaire et les modes de production par une mise en réseau des expériences de circuits courts dans les cantines